



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

CELLULE OPERATIONNELLE RIVIERE

DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES



Dispositifs de franchissement piscicole
Trèves- SMBV Dourbie



Visite des chantiers d'aménagement de points
d'abreuvements du bétail - SIAH HVA



Relevé de terrain
SMAH des bassins du Cernon et Soulzon

Assistant à maître d'ouvrage du :

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie
Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins du Cernon et du Soulzon
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aveyron

MARS 2014

Parc naturel régional des Grands Causses
Cellule Opérationnelle Rivière
71, Boulevard de l'Ayrolle - B.P. 50126
12101 MILLAU CEDEX

Téléphone 05 65 61 43 65 - Télécopie 05 65 61 34 80

www.parc-grands-causses.fr



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
I. RAPPEL DES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES, DU CONTEXTE D'INTERVENTION DE LA C.O.R.....	3
I-1. MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS.....	4
I-2. CONTEXTE D'INTERVENTION : LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU.....	4
II. RAPPEL GENERAL DES MISSIONS DE LA C.O.R.....	6
II-1. LE SUIVI DE L'ETAT DES COURS D'EAU.....	7
II-2. ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX ANNUELS D'ENTRETIEN.....	7
II-3. LES CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES, LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION.....	8
III- BILAN DES MISSIONS POUR CHAQUE SYNDICAT.....	10
III.1 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA DOURBIE.....	12
<i>Comptes-rendus.....</i>	<i>16</i>
III.2 SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS DU CERNON ET DU SOULZON.....	18
<i>Comptes-rendus.....</i>	<i>22</i>
III.3 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA HAUTE VALLEE DE L'AVEYRON... ..	24
<i>Comptes-rendus.....</i>	<i>27</i>
III-4 BILAN.....	28
IV. NOTE DE SYNTHÈSE SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCEDURES DE GESTION DES COURS D'EAU.....	29
IV-1 LA DOURBIE ET SES AFFLUENTS.....	30
IV-2. LE CERNON ET SES AFFLUENTS.....	31
IV-3. L'AVEYRON ET SES AFFLUENTS.....	32
IV-4. AUTRES ACTIONS.....	34
V- BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2013.....	37
V-1. BILAN FINANCIER.....	38
V-2. PLAN DE FINANCEMENT.....	40
VI- PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS POUR L'ACTIVITÉ DE LA C.O.R POUR L'ANNEE 2014.....	41
VI-1. PROGRAMME DES MISSIONS.....	42
VI-2. TABLEAU PREVISIONNEL DES MISSIONS POUR LES SYNDICATS AYANT CONVENTIONNE AVEC LE PARC... ..	49
VI-3. VOLUME PREVISIONNEL DES TRAVAUX.....	49
VII- PROPOSITION FINANCIERE POUR L'ACTIVITÉ DE LA C.O.R EN 2014.....	50
VII-1. BUDGET PREVISIONNEL.....	51
CONCLUSION.....	53
ANNEXES.....	54

INTRODUCTION

Créée le 1^{er} janvier 1998, la Cellule Opérationnelle Rivière (COR) du Parc naturel régional des Grands Causses achève sa quinzième année le 31 décembre 2013. Un soutien financier est assuré par l'Agence de l'Eau Adour Garonne depuis sa création.

Jusqu'au 31 décembre 2002, la COR est intervenue sur tout le territoire du Parc. A partir de 2003, certains syndicats ont fait le choix de disposer d'un technicien de rivière au sein de leur structure. Les autres structures ont eu la possibilité de conventionner annuellement avec le Parc pour bénéficier de l'assistance de la COR.

Son rôle a évolué depuis sa création pour tenir compte des nouvelles dispositions de la politique de l'eau.

Depuis plusieurs années, trois structures sur neuf présentes sur le territoire ont plus particulièrement sollicité le Parc pour les accompagner dans leurs missions de gestion des cours d'eau.

Après une phase de clarification des taux de financements de chacun, de nouvelles conventions pluriannuelles ont été passées avec les trois syndicats, en fonction de leurs Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau.

Les périodes sont les suivantes :

- convention 2013-2018 avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie (de la source à Dourbies à la confluence avec le Tarn à Millau soit onze communes),
- convention 2013-2019 avec le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Souzou (de la source à Sainte-Eulalie-de-Cernon à la confluence avec le Tarn à Saint-Georges-de-Luzençon soit sept communes),
- convention 2013-2014 avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Haute vallée de l'Aveyron (de la source à Sévérac-le-Château aux limites de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez soit dix-huit communes).

La COR assure des missions de conseil, d'assistance et de suivi des travaux des cours d'eau. Elle permet de poursuivre des actions en faveur des rivières, respectueuses de la diversité biologique et de la dynamique naturelle.

Une politique de gestion globale et cohérente de la gestion des cours d'eau est menée sur le territoire du Parc favorisant les échanges entre les présidents des structures intercommunales, les élus des communes adhérentes, les partenaires techniques et administratifs, les associations...

Elle s'inscrit dans la charte du Parc 2007-2019 dans l'axe stratégique « Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir » et décliné dans l'objectif opérationnel « Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion ».

I.RAPPEL DES MOYENS
HUMAINS ET TECHNIQUES, DU
CONTEXTE D'INTERVENTION
DE LA C.O.R

I-1.MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS

Intégrée à l'équipe technique du Parc naturel régional des Grands Causses, la COR, créée le 1^{er} janvier 1998, a été animée par Roger DESCLOITRE, responsable jusqu'au 31 juillet 2005. Lui ont succédé, au cours de l'année 2005, Céline DELAGNES, secondée par Emmanuel GALZIN jusqu'à la fin 2010. En 2011, des changements au sein de l'équipe technique du Parc, ont conduit à l'affectation d'une seule personne à la Cellule Opérationnelle Rivière.

La COR dispose du Système d'Information Géographique du Parc naturel régional des Grands Causses, lui permettant notamment d'exploiter les banques de données telles que « BD Carthage », « BD ortho », « SCAN 25 ».

Depuis début 2011, le Parc naturel régional a bénéficié des services du SMICA pour accéder aux données cadastrales et base de données « propriétaires ».

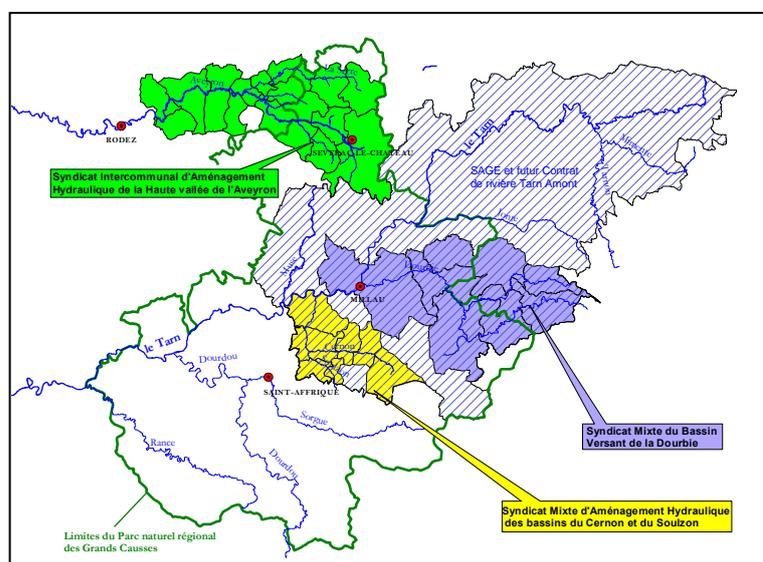
Un véhicule de terrain, un appareil photo numérique, un équipement de type « waders » sont mis à disposition pour assurer les missions.

Depuis 2012, afin de sécuriser les sorties de terrain, la chargée de mission de la COR est équipé d'un dispositif de protection de travailleur isolé (PTI).

La COR bénéficie de l'appui technique et de l'ingénierie du Parc (chargés de missions naturaliste, paysagiste, hydrogéologue, sigiste, logistique administrative et comptable).

I-2.CONTEXTE D'INTERVENTION : LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU

Trois structures ayant la compétence « rivière » ont conventionné avec le Parc naturel régional des Grands Causses en 2013 pour une assistance technique afin d'exécuter sur leur territoire les missions définies par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



Afin de mettre en place une démarche cohérente de gestion et de suivi des cours d'eau, un Programme Pluriannuel de Gestion des berges doit être réalisé pour une période quinquennale. Celui-ci doit être accompagné d'une Déclaration d'Intérêt Général afin de légitimer l'intervention sur des propriétés privées avec des fonds publics en référence à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006. Les tranches annuelles permettent la réalisation du Programme.

La Cellule Opérationnelle Rivière permet d'animer cette logique de gestion.

La programmation et le suivi des travaux font l'objet d'une concertation avec les propriétaires, usagers, collectivités, partenaires techniques, et d'une sensibilisation aux objectifs de gestion des rivières. La COR assure ensuite le montage des tranches annuelles et le suivi des chantiers.

Rappel des étapes de chaque procédure :

Le Programme Pluriannuel de Gestion :
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Outil de planification sur 5 ans• État des lieux des cours d'eau• Concertation des élus, usagers, propriétaires et partenaires• Demande de Déclaration d'Intérêt Général avec enquête publique en référence à la loi sur l'eau |
|---|

Les tranches annuelles :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Réactualisation de l'état des lieux• Validation par les membres de conseils syndicaux et demande d'aides publiques• Conventonnement avec les propriétaires et réunions d'informations• Consultation d'entreprises• Réalisation du chantier |
|--|

II. RAPPEL GENERAL DES MISSIONS DE LA C.O.R

II-1.LE SUIVI DE L'ETAT DES COURS D'EAU

- ✓ **Diagnostic et préparation du Programme Pluriannuel de Gestion ou des tranches annuelles.**

Le travail consiste à diagnostiquer les secteurs d'intervention pour prévoir les travaux d'entretien et de restauration.

- ✓ **Suivi des ouvrages de génie végétal et des plantations.**

Un suivi des ouvrages de génie végétal et des plantations est réalisé pour programmer les interventions saisonnières imposées par les périodes végétatives.

- ✓ **Reconnaissance des dégâts causés après chaque crue ou pollutions.**
- ✓ **Surveillance régulière de la rivière.**
- ✓ **Surveillance de points particuliers (zones de dépôts...).**

II-2.ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX ANNUELS D'ENTRETIEN

- ✓ **Elaboration de documents techniques nécessaires.**

Le technicien assure la mise en forme des documents liés aux tranches de restauration et d'entretien (Cahier technique, Dossier de Consultation des Entreprises...).

Il rédige des exemples de documents à l'attention des secrétariats des syndicats. Il est chargé des comptes rendus de réunions et des montages cartographiques. Il maintient également un contact étroit avec les secrétariats des syndicats pour s'assurer de la bonne diffusion des documents.

- ✓ **Consultation des entreprises.**

Cette tâche consiste à réaliser des repérages de terrain avec les entreprises consultées pour les travaux en vue de l'établissement des devis conformes aux observations contenues dans le Cahier des Charges Techniques Particulières et le Dossier de Consultation des Entreprises et tenant compte des prescriptions du maître d'ouvrage.

- ✓ **Reconnaissance et/ou marquage des chantiers.**

Les opérations très variées que constituent les tranches de travaux obligent à une identification préalable des zones, de manière à ce que les travaux réalisés

correspondent aux prescriptions adaptées (marquage des arbres à abattre, zone de plantation ou de bouturage...).

✓ **Encadrement et suivi régulier des chantiers en cours.**

C'est le moyen de veiller à une exécution conforme au CCTP. Plusieurs passages sont nécessaires sur chaque chantier.

✓ **Réceptions de chantiers.**

Après la fin des travaux sur la commune concernée, une réception de chantier est organisée avec le ou les délégués communaux et d'éventuels partenaires.

✓ **Suivi financier.**

Chaque dossier est accompagné de la demande d'aides à la réception du solde financier. Il faut assurer en continu la corrélation entre les dépenses et les recettes afférentes aux tranches programmées.

II-3. LES CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES, LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION

✓ **Contact avec les élus.**

Les présidents des structures intercommunales et les élus des communes adhérentes, sont les interlocuteurs privilégiés de la COR. Ces derniers sont demandeurs de renseignements techniques et soucieux de leur engagement financier. Les rencontres ont lieu en salle ou sur le terrain pour répondre à leurs interrogations.

✓ **Contact avec les partenaires techniques et financiers**

L'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Général de l'Aveyron apportent un appui technique à la Cellule Opérationnelle Rivière du Parc naturel régional des Grands Causses.

Pour une bonne exécution des travaux, une demande de déclaration ou d'autorisation est effectuée auprès du Service de Police de l'Eau.

Des contacts étroits établis avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, la Fédération de Pêche et des Milieux Aquatiques et les associations permettent de trouver des compromis adaptés aux nombreuses rivières de 1^{ère} catégorie du Parc naturel régional des Grands Causses afin de prendre en compte la valeur piscicole de ces rivières.

✓ **Préparation et animation des réunions.**

Il s'agit de rassembler les documents destinés à être commentés lors de la réunion, de rédiger les notes particulières (programmation financière, point sur les travaux, échéances) et d'assurer l'animation.

✓ **Recherche cadastrale et obtention des conventions de travaux et de passage auprès des propriétaires riverains.**

La tâche consiste à recenser les propriétaires concernés par l'intervention. Puis, il faut joindre ces derniers par courrier pour les informer des travaux et les inviter à signer une convention de travaux. Le technicien doit relancer par téléphone les propriétaires n'ayant pas répondu. Certains propriétaires sont mal répertoriés sur le cadastre (mise à jour irrégulière) ce qui complique les recherches.

✓ **Réunion de sensibilisation auprès des riverains.**

Ces réunions sont conduites par le technicien avant la mise en place des travaux. Généralement, des rendez-vous sont pris directement sur le terrain avec les propriétaires riverains.

✓ **Rédaction des courriers divers.**

Le technicien COR effectue les tâches courantes suivantes :

- invitation aux réunions (hors Conseil syndical)
- courriers divers.
- lettres d'informations.
- recueil des doléances des particuliers.
- contact avec les administrations.
- réception et gestion des demandes de stages.

✓ **Participation à des formations.**

Réunions techniques de techniciens rivière.

Groupes de travail.

III- BILAN DES MISSIONS POUR CHAQUE SYNDICAT

SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT
DE LA DOURBIE

III.1 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA DOURBIE

Président : Monsieur Jean-Pierre Jaoul

Siège social : Mairie de Nant

Place du Claux

12230 NANT

Communes et communauté de communes adhérentes :

- Département de l'Aveyron :

La Communauté de communes Millau Grands Causses pour :

- Millau,
- La Roque Sainte Marguerite,
- Saint André de Vézines.

La Communauté de communes Larzac Templiers Causses et Vallées pour :

- Saint Jean du Bruel.

La commune de Nant (dont la mairie abrite le siège du syndicat).

- Département du Gard :

La Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes « Terres solidaires »
pour :

- | | |
|-----------------|---------------------------|
| - Causse-Bégon, | - Revens, |
| - Dourbies, | - Saint Sauveur-Camprieu, |
| - Lanuéjols, | - Trèves. |

Contexte :

Il a été créé par arrêté préfectoral le 27 juin 1997. Il est composé de onze communes et présidé par Monsieur Jean-Pierre JAOU, depuis 2008. Il a la particularité d'être à cheval sur deux départements et deux régions. Il couvre ainsi l'ensemble du bassin versant de la Dourbie.

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt a assuré la maîtrise d'œuvre des deux premières tranches de restauration pour le syndicat. Ensuite, la Cellule Opérationnelle Rivière du Parc naturel régional des Grands Causses a mis en place trois tranches d'entretien et le montage du dossier de la troisième tranche de restauration.

En 2002, un technicien a été recruté par le syndicat, il a eu la responsabilité de la maîtrise d'œuvre des travaux de la troisième tranche (75 664,29 €) et quatrième tranche (75 997,00 €) de restauration et de la quatrième tranche d'entretien (5 165,58 €).

Un premier plan pluriannuel de gestion a été réalisé par la CATER de l'Aveyron en 2003.

Depuis le début de l'année 2005, la Cellule Opérationnelle Rivière du Parc naturel régional des Grands Causses assure l'assistance technique du Syndicat.

Elle a mis en place la cinquième tranche de gestion des berges. Cette cinquième tranche est complétée par des travaux d'entretien réalisés sur la partie Gardoise. Ils sont réalisés par des agents de rivière de la Communauté de Communes de l'Aigoual. Cette structure a conventionné avec le S.M.B.V. de la Dourbie pour coordonner les actions sur le bassin versant

En 2006, le syndicat a souhaité la mise en place d'un programme pluriannuel de gestion des berges pour la période 2007-2011, il a été déclaré d'intérêt général le 22 août 2007. Ce PPG s'est terminé en 2011.

En 2013, un nouveau Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du bassin de la Dourbie a été finalisé pour la période 2014-2018.

Ce syndicat est inclus dans le SAGE Tarn Amont.

SMBV Dourbie – Année 2013

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	15	Analyse des données de l'état des lieux pour réaliser un diagnostic par unités de gestion Choix des objectifs et des actions en concertation avec les usagers, riverains : croisement des données du diagnostic et de la concertation (questionnaires, réunions thématiques, réunions de restitution) Définitions des actions Elaboration du calendrier d'actions et de son évaluation Repérage terrain pour la rédaction de l'APD de la 1 ^{ère} tranche de gestion des cours d'eau
	Surveillance continue de points singuliers	0,5	Amont des villages, des ponts, en particulier après des crues
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier		
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	15	Rédaction du dossier définitif du PPG Rédaction du dossier de demande de Déclaration d'intérêt Général Comptes-rendus des réunions
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...	8	Accompagnement de la commune de Trèves sur les travaux de la réfection du seuil et la conception du dispositif de franchissement piscicole.

SMBV Dourbie – Année 2013

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés		
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...		
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires		
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales		
Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)		
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains	1	Recherche d'expérience pour l'étude sur les activités de loisirs liées à l'eau et leurs impacts
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles		
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements		
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	4	Comités syndicaux, Réunions de concertation dans le cadre du futur PPG
	Participation du technicien rivière à des formations	3	Journées techniques technicien rivière (Journées techniques « continuité écologique », Formation « Zones humides », Conférence sur la biologie de la Truite fario, Rencontre avec un hydrobiologiste, journée technique du CG 12)
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	3	Contacts réguliers avec le Président, le secrétariat, l'AEAG, Cellule Rivière des Conseils Généraux 12 et 30, ONEMA 12 et 30, SAGE et Contrat de rivière Tarn Amont, FDAAPPMA, DDT12, DDTM30, AAPPMA locales...
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	0.5	

ANNEE 2013

COMPTES-RENDUS

	Maître d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA DOURBIE Mairie Place du Claux 12 230 NANT	Opération : DEPARTEMENT DU GARD COMMUNE DE TREVES REFECTION DE LA CHAUSSEE DE TREVES CONCEPTION D'UN DISPOSITIF DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE
	Assistant au Maître d'ouvrage : PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES Cellule Opérationnelle Rivière 71 boulevard de l'Ayrolle BP 50 126 12 100 MILLAU	
10 janvier 2013	COMPTE-RENDU DE REUNION	

	Intervenant	Présent	Adresse Mail	Convoqué
Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie	M. JAOL	excusé	jeanpierrejaoul@orange.fr	X
Commune de Trèves	Mme CASTEILTORT, Maire Mme BERTRAND, Adjoint	X	mairie.treves@wanadoo.fr	X
Conseil Général du Gard	M. PIALOT	X	pascal.pialot@gard.fr	X
Agence de l'Eau Adour-Garonne	M. DORADO	X	thibaut.dorado@eau-adour-garonne.fr	X
ONEMA	M. RICHARD M. BAILLY	X	sylvain.richard@onema.fr philippe.bailly@onema.fr	X
Fédération de Pêche du Gard				X
DDT du Gard Police de l'Eau	Mme PARENT	X	charlotte.parent@gard.gouv.fr	X
Parc Naturel Régional des Grands Causses	Mme DELAGNES	X	celine.delagnes@parc-grands-causses.fr	X
SCP GRAVELLIER-FOURCADIER	M. FOURCADIER Mme ANDRAL	X	gravellier-fourcadier@wanadoo.fr	X

Objet de la réunion :

Le Bureau d'Etudes GRAVELLIER-FOURCADIER a présenté les caractéristiques techniques générales et le fonctionnement hydraulique de la passe à bassins permettant le franchissement de la chaussée, et a présenté une esquisse d'un pré-barrage venant équiper le petit seuil aval. Cette présentation prend acte de l'ensemble des observations émises lors des premières réunions.

Passé à bassins successifs (chaussée) :

Nous rappelons que le dispositif retenu de passe à poissons est une passe à bassins successifs avec cloisons déversantes. Le traitement de la dénivelée de 2 mètres entre l'aval et l'amont de la chaussée est assuré par la définition de 9 bassins avec 25 cm de chute entre chaque bassin.

Hydraulique :

L'évolution de la ligne d'eau depuis l'amont de la chaussée jusqu'au pont de la RD47 a été calculée par modélisation hydraulique à partir des débits d'étiage, de module et de 2Xmodule, et en s'appuyant sur les relevés topographiques du site.

Les hauteurs d'eau simulées à l'aval de la chaussée et à l'aval du petit seuil se recoupent avec les hauteurs d'eau mesurées lors des relevés topographiques (mesure du 17 octobre 2011 : plan d'eau aval à 555.79 m NGF, et mesure du 4 janvier 2013 : plan d'eau aval à 556.16 m NGF).

Le calcul de définition hydraulique est présent dans la notice de l'avant-projet détaillé.

Prise d'eau de l'ouvrage :

La définition technique et géométrique de la prise d'eau sera précisée en phase projet, afin de pouvoir limiter l'entrée d'alluvions, et d'embâcles dans la passe à poissons. Un complément de relevé, en particulier détails au droit de la vanne existante, sera effectué si nécessaire.

Crête de chaussée :

La crête de la chaussée qui surplombe le bassin 09 sera ré-haussée, de sorte que jusqu'à 2Xmodule, aucun débit supplémentaire ne puisse entrer dans ce bassin, évitant par conséquent une turbulence trop importante pour l'attrait des poissons.

Un calcul hydraulique sera entrepris sur la base de 2Xmodule afin de définir la hauteur de cette "revanche". Bien entendu le calcul sera effectué sur une longueur rectifiée de chaussée.

La chaussée sera reprise aux endroits dégradés.

Revanche des bajoyers :

Les bajoyers rive gauche du bief amont seront calés à la même cote altimétrique que ceux de la rive droite : 558.10 m (au lieu de 558.00 m présenté sur les coupes-type), afin de conserver une revanche estimée de 23 cm au droit de la cloison A pour 2Xmodule.

Ainsi, il est convenu de reprendre l'arase du bief existant en le remontant d'une dizaine de centimètres.

Les bajoyers rive droite du bief aval seront calés à une cote altimétrique permettant d'une part, de maintenir une revanche de 30 cm par rapport au niveau de l'eau dans chaque passe pour 2Xmodule ; et, d'autre part, assurant le fait que le ruisseau du Trévezel (556.11 m) ne déborde pas dans la passe pour 2Xmodule. Sur le plan de l'esthétique il conviendra de préciser si cet "ouvrage mur" est horizontal, ou avec des redans correspondant à chaque bassin.

Esthétique des parties visibles de l'ouvrage :

Deux options techniques seront prévues à la consultation des entreprises :

-option n°01 : traitement en béton banché "brut" (éventuellement coloré).

-option n°02 : maçonneries en béton armé avec pierres du pays en façade.

Sécurité des personnes :

Il a été revu de couvrir l'ouvrage d'un caillebotis en acier galvanisé, empêchant tout risque de chute ou d'entrée volontaire de personnes dans l'ouvrage. Ce dispositif sera conçu de telle manière qu'il "s'emboîte" dans des échancrures réalisées dans l'ouvrage passe à poissons.

Pré-barrage (petit seuil) :

Une implantation en rive droite a été proposée (même rive que la passe principale), mais ne paraît pas optimale, compte tenu de la présence d'un dépôt d'alluvions présent à l'amont du seuil en rive droite, ce qui amoindrit la profondeur (~ -60cm par rapport au chenal d'écoulement d'étiage).

L'implantation du pré-barrage en rive gauche sera étudiée par le Bureau d'Etudes, car la Commune est également propriétaire de la berge au droit de l'ouvrage à créer. Nous retiendrons la présence toutefois d'un ruisseau au droit de ce futur pré-barrage.

Une étude hydraulique sera menée pour la définition géométrique des échancrures d'alimentation du pré-barrage. Ces dernières venant en "remplacement" des échancrures existantes du seuil permettant le niveau du plan d'eau.

Délais :

La prochaine réunion de travail est programmée **vendredi 8 mars à 10h00 à la mairie de Trèves** pour une présentation du projet, avant Dossier de Consultation des Entreprises.

Les compléments et reprises précités seront réalisés avant la réunion du 8 mars prochain, pour permettre une validation technique des ouvrages avant lancement de la Consultation des Entreprises. Ces compléments seront communiqués fin février à l'ensemble des intervenants.

Le Dossier de Déclaration Loi sur l'Eau sera réalisé pendant la Consultation des Entreprises en mars 2013, pour instruction en avril.

Les Dossiers de Demande de Subvention seront également réalisés pendant la Consultation des Entreprises en mars 2013.

La Consultation des Entreprises sera donc lancée à la mi-mars 2013, avec réponse des candidats fin avril.

L'analyse des offres sera réalisée dernière première quinzaine de mai 2013.

Le Dossier de Marché sera constitué seconde quinzaine de mai 2013.

Après une période de préparation de un mois en juin, (éventuellement réduite par l'entreprise), les travaux seront programmés sur la période estivale de juillet à mi-octobre 2013. La durée des travaux, sans les congés de l'entreprise, est estimée à 3 mois.

COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Conseil Syndical - SMBV Dourbie

Date : 28 mars 2013

Lieu : Nant

Participants :

Elus :

Jean-Pierre Jaoul (Président du SMBV Dourbie, délégué de Nant), **Paul Dumousseau, Thierry Terral, Michel Cluzel (délégués de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses), Madeleine Macq, André Boudes, Yvette Bertrand, Jacques Balzan** (délégués de la Communauté de communes Causses, Aigoual, Cévennes -Terre solidaires), **Henri Regord** (délégué de la Communauté de communes Larzac Templiers Causses et vallées).

Personnel administratif - Partenaires :

Georges Porchis (Trésorerie de Nant) , **Pascale Pirkins** (SMBV Dourbie - secrétariat), **Jean-Jacques Charles** (Communauté de communes de Millau Grands Causses), **Anne Poulain** (Conseil général de l'Aveyron – cellule Rivières), **Thibaut Dorado** (Agence de l'Eau Adour-Garonne), **Pascal Pialot** (Conseil Général du Gard / Syndicat Mixte Départemental), **Daniel Gasquet** (AAPPMA La Dourbie) **Céline Delagnes** (Parc naturel régional des Grands Causses – assistant technique SMBV Dourbie).

Objectif de la réunion

Conseil syndical :

- 1 – Compte administratif 2012
- 2 – Budget 2013
- 3 – Demande aide financière au poste de technicienne de rivière au SMD 30
- 4 – Point sur l'étude la restauration de la chaussée de Trèves
- 5 – Rapport d'activité 2012
- 6 – Rapport d'activité 2013
- 7 – Adhésion de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes à la place de la Communauté de communes de l'Aigoual
- 8 – Modification des statuts
- 9 – Questions diverses

1 – Compte administratif 2012

Présentation du compte-administratif par Monsieur Porchis, trésorier.
Voté à l'unanimité.

2 – Budget 2013

Monsieur Porchis fait part des difficultés qu'il a eu sur le montage du budget. Il est proposé des ajustements à la version présentée en réunion.

Les membres du conseil syndical approuvent ses modifications et votent « pour » à l'unanimité.

Une délibération est prise pour l'affectation de résultats. Cf. annexe

3 – Demande aide financière au poste de technicienne de rivière au SMD 30

Le syndicat peut bénéficier d'une aide du Syndicat Mixte Départemental du Gard pour le financement de poste de technicien rivière. Comme en 2012, il est décidé de solliciter cette aide, pour le financement de l'assistance technique amené par la chargée de mission Rivière du Parc naturel régional des Grands Causses auprès du SMBV Dourbie.

Cette aide viendra en déduction de la contribution pour le fonctionnement, demandée à la communauté de communes de Causses, Aigoual, Cévennes Terres solidaires.

4 – Point sur l'étude la restauration de la chaussée de Trèves

Céline Delagnes fait part de l'achèvement de l'étude de restauration de la chaussée de Trèves et de la mise en place de dispositif de franchissement piscicole.

CF. présentation en annexe

Une évaluation des travaux et des coûts a été produite par le bureau d'étude Gravellier-Fourcadier, en charge de cette affaire. Elle est présentée aux membres du Conseil Syndical. Un plan de financement est proposé pour la réalisation des travaux. Il est possible de mobiliser 80% de financement public (Agence de l'Eau Adour Garonne et SMD Gard) et 10% des acteurs de la pêche et de la protection du milieu aquatique sur la partie dispositifs de franchissement piscicole (AAPPMA Dourbie et Fédération de Pêche du Gard). Ce plan de financement est le plus optimal possible.

Il est proposé de délibérer sur la réalisation des travaux, la mise en place de la procédure Loi sur l'eau, la sollicitation des aides financières, et toutes autres opérations nécessaires à la mise en œuvre des travaux.

Monsieur Dumousseau fait part de son désaccord sur le projet, en particulier, concernant le coût de cette opération.

Voté à la majorité.

5 – Rapport d'activité 2012

CF. présentation en annexe

6 – Rapport d'activité 2013

CF. présentation en annexe

7 – Adhésion de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes, Terres solidaires à la place de la Communauté de communes de l'Aigoual

Le conseil syndical est informé que la communauté de communes de l'Aigoual a fusionné avec la Communauté de communes de la Vallée Borgne, étendue aux communes de Lasalle

et Soudorgues. La nouvelle communauté de communes intitulée « Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes, Terres solidaires » se substitue à la Communauté de communes de l'Aigoual pour son adhésion au SMBVD.

8 – Modification des statuts

Le secrétariat doit se charger de faire le point sur la procédure à mettre en place pour la modification des statuts, pour intégrer la nouvelle communauté de communes (point 7).

9 – Questions diverses

Aucune question.

*Rédaction : Céline Delagnes
Validé le 22/05/2013 par le Président,
Monsieur Jean-Pierre Jaoul*

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA DOURBIE

Mairie Nant – 12230

DELIBERATION Délibération n° 2013-01



L'an deux mille treize, le vingt huit mars, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville de Nant sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre JAOUL.

Présents : MM. J.P JAOUL, C. JULIAN, H. REGORD, T. TERRAL, M. CLUZEL, P. DUMOUSSEAU, A. BOUDES, J. BALSAN MMES M. MACQ, Y. BERTRAND.

Absents excusés : M. R. LAPEYRE a donné procuration à M. TERRAL
M. C. ALIBERT a donné procuration à M. CLUZEL
M. M. GARCIA a donné procuration à P. DUMOUSSEAU

Monsieur Christian JULIAN a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Répartition de l'excédent budgétaire du compte administratif 2012

Conformément à la délibération du 06 juin 2012, l'excédent de fonctionnement est réparti de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement 2012 : 24 644 €

15% de l'excédent budgétaire pour actions globales (actions transversales, de communication, études... et de travaux en cas d'imprévus) soit : 3 696 €

85 % de l'excédent budgétaire pour des actions sur les structures adhérentes au prorata des participations engagées soit : 20 947 €

Répartis de la façon suivante :

Cté de Communes de Aigoual Causses et Cévennes –Terres Solidaires -	3,75 %	785 €
Cté de Communes Larzac Templiers Causes et Vallées	2,75 %	576 €
Commune de Nant	3,5 %	733 €
Cté de Communes de Millau Grands Causses	90 %	18 852 €

Au vu des actions 2013, il est décidé à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter la totalité de la part de la Communauté de Communes de Aigoual Causses et Cévennes – Terres Solidaires – en déduction de la contribution demandée pour l'étude de la chaussée de TREVES 2013.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,



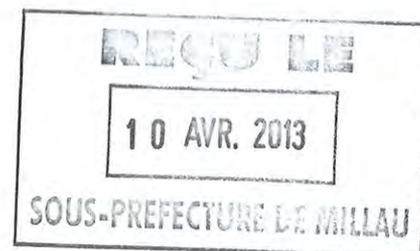
Jean-Pierre JAOU

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en S/Préfecture

Le : 03.04.2013

Et publication ou notification du : 03.04.2013



Conseil syndical du SMBV Dourbie

28/03/2013

Aide financière pour le poste de technicien rivière (partie Gard)

Rappel du contexte de la mission :

⇒ Convention 2013-2018
(PPG 2014-2018 avec une année de finalisation en 2013)

Plan de financement :

Financiers	Base financière éligible	Taux d'aide	Montant TTC
Agence de l'Eau Adour Garonne	12 400 €	60 % sur TTC	7 440,00 €
Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard	4 463,20 €	40 % sur TTC	1 785,28€
Autofinancement SMBV Dourbie	12 400 €	env. 25,60% sur TTC	3 174,72€
Montant TOTAL			12400,00 €

Chaussée de Trèves

Travaux : 226 103,80 €
Maîtrise d'œuvre : 16 495,97 €
Frais marchés publics : 500,00 €

Soit 243 100 €
Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financiers	Base financière éligible	%	Montant TTC
Agence de l'Eau Adour Garonne (Frais MAPA, partie installation du chantier et dispositif de franchissement-MO et Travaux)	216 408,06 €	30 % sur TTC	64 922 €
Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard (particulièrement - MO et Travaux)	26 691,31€	80% sur TTC	21 353 €
Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard (Frais MAPA, partie installation du chantier et dispositif de franchissement-MO et Travaux)	216 408,06 €	50 % du TTC	108 205€
Autofinancement		20 % du TTC	48 620 €
Montant TOTAL			243 099,38€

Bilan activités 2012 Perspectives 2013

Information sur l'adhésion de la Communauté de communes Causses, Aigoual, Cévennes « Terres solidaires »

La communauté de communes de l'Aigoual a fusionné avec la
Communauté de communes de la Vallée Borgne, étendue aux communes
de Lasalle et Soudorgues.



Délégués : MACQ Monique, BERTRAND Yves, BALSAN Jacques, BRIGNIET
Bernard, BOUDES André et DELORD Martin

Suppléants : CASTELLUCCI Claude, TEISSIER Monique, ANDREO Ericque,
CAPMAS Michel, SAQUET Christian et FIVESQUE Christian

Information sur les statuts

Rappel de l'article 1 des statuts :

(visé par sous-préfecture le 9 décembre 2002)

Article 1 : En application de l'article L 5721-2 du Code Général des
Collectivités Territoriales, un Syndicat Mixte est créé entre les collectivités
territoriales ci-après énumérées :

- ⇒ Département de l'Aveyron ;
- ✓ Les Communes de St Jean du Bruel, Nant, la Communauté de Communes
de Millau Grands Causses.
- ⇒ Département du Gard ;
- ✓ La Communauté de communes de l'Aigoual.

Modification des statuts : Arrêté inter préfectoral du 9 mars 2005

La communauté de communes Larzac Templiers Causses et Vallées
se substitue à la commune de St Jean du Bruel

➔ **A prévoir prochainement :** Modification pour la Communauté de
communes Causses, Aigoual, Cévennes « Terres solidaires » et
nouvelle organisation sur l'Aveyron

Travaux de réfection de la chaussée de Trèves et dispositif de franchissement piscicole

ESTIMATION FINANCIERE ET PLAN DE FINANCEMENT

Estimation financière :

Frais marchés publics :

<i>Désignation</i>	<i>Coût en € HT</i>	<i>Coût en € TTC</i>
Frais MAPA	402,00	500,00

Travaux :

<i>Désignation</i>	<i>Coût en € HT</i>	<i>Coût en € TTC</i>	<i>Pourcentage</i>
1 / Installation du chantier	27 700,00	33 129,20	14,65 %
2/ Création passe à poissons à bassin successifs, équipant la chaussée	123 300,00	147 466,80	65,22 %
3/ Création d'un pré-barrage	17 250,00	20 631,00	9,13 %
4/ Réhabilitation de la chaussée	20 800,00	24 876,80	11,00%
TOTAL	189 050,00	226 103,80	100,00%

Tranche conditionnelle de maîtrise d'œuvre :

<i>Désignation</i>	<i>Coût en € HT</i>	<i>Coût en € TTC</i>
6,10% du montant des travaux HT	13 792,28	16 495,97

Soit au prorata :

Partie installation du chantier : 2 416,60 € TTC

Partie dispositif de franchissement : 12 264,46 € TTC

Partie seuil : 1 814,51 € TTC

Travaux de réfection de la chaussée de Trèves et dispositif de franchissement piscicole

Plan de financement prévisionnel

<i>Financeurs</i>		<i>Base financière éligible</i>	<i>%</i>	<i>Montant TTC</i>
Agence de l'Eau Adour Garonne (Frais MAPA, partie installation du chantier et dispositif de franchissement- MO et Travaux)		216 408,06 €	30 % sur TTC	64 922,42 €
Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard – (partie seuil – MO et Travaux)		26 691,31€	80% sur TTC	21 353,05 €
Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et Milieux Aquatiques du Gard – (Frais MAPA, partie installation du chantier et dispositif de franchissement- MO et Travaux)		216 408,06 €	50 % du TTC	108 204,03€
Autofinancement	AAPPMA La Dourbie (dispositif de franchissement- MO et Travaux)	180 362,26 €	5% sur TTC	9018,11 €
	Fédération de Pêche 30 (dispositif de franchissement- MO et Travaux)	180 362,26 €	5% sur TTC	9018,11 €
	SMBV Dourbie	243 099,38 €	12.58 % sur TTC	30 583,66€
Montant TOTAL				243 099,38€

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	29	Report cartographique de l'état des lieux avec réalisation d'un atlas cartographique Préparation de l'état des lieux des petits affluents gardois Réalisation du diagnostic thématique Préparation des réunions pour la révision du PPG.  <i>Exemple de carte réalisée</i>
	Surveillance continue de points singuliers	1	Amont des villages et des ponts, en particulier après les crues.
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier	6	Etude de la réfection de la chaussée de Trèves et de la mise en place d'un dispositif de franchissement piscicole.  <i>Scénario retenu pour le projet de passes à poissons de Trèves</i> Conseils auprès de particuliers, de la commune de Nant, interventions urgentes sur arbres tombés à Millau, Saint-Jean-du-Bruel.
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	7	Collecte des éléments nécessaires au futur PPG, Préparation des réunions de conseils syndicaux.
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...	2	Suivi des travaux de la communauté de communes de l'Aigoual (travaux rivière et projet de restauration d'une zone humide)

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés		P.M. Action en cours par le PNRGC avec inventaire des zones humides du territoire en 2012 et 2013
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...		
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires		
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales		
Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)		
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains		
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles		
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements		
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	2	Comités syndicaux, visite de terrain avec étudiants
	Participation du technicien rivière à des formations	2	Journées techniques (Journée technique Rivières organisée par le CG12, Colloque Eau et Territoires, Formations Evaluation des PPG, MAPA, SIG, ces journées sont réparties avec les autres syndicats)
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	5	Contacts avec le Président, le secrétariat, l'AEAG, Cellule Rivière des Conseils Généraux 12 et 30, ONEMA 12 et 30, SAGE et Contrat de rivière Tarn Amont, FDAAPPMA, DDT12, DDTM30, AAPPMA locales...
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1	

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions prévisionnelles
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	13	Choix des objectifs et des actions en concertation avec les usagers, riverains... Elaboration du calendrier d'action et de son évaluation. Préparation de la 1 ^{ère} tranche de gestion des cours d'eau
	Surveillance continue de points singuliers	2	Amont des villages, des ponts, en particulier après des crues
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier	2	Diagnostic et propositions suite de crues, de tempêtes, demande communale.
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	10	Rédaction du dossier définitif du PPG Rédaction du dossier de demande de Déclaration d'intérêt Général Comptes-rendus des réunions
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...	2	Accompagnement de la commune de Trèves sur les travaux de la réfection du seuil et la conception du dispositif de franchissement piscicole.
Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés		
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...		
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires	4	Sensibilisation des usagers au travers les réunions de concertation du futur PPG
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales	3	

Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)		
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains	3	Sensibilisation des usagers au travers les réunions de concertation du futur PPG
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles		
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements		
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	3	Comités syndicaux, Réunions de concertation dans le cadre du futur PPG
	Participation du technicien rivière à des formations	2	Journées techniques technicien rivière
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	5.5	Contacts réguliers avec le Président, le secrétariat, l'AEAG, Cellule Rivière des Conseils Généraux 12 et 30, ONEMA 12 et 30, SAGE et Contrat de rivière Tarn Amont, FDAAPPMA, DDT12, DDTM30, AAPPMA locales...
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	0.5	

COMPTE-RENDU

Objet : Réunion pour le renouvellement du Programme Pluriannuel de Gestion de la Dourbie et ses affluents – Restitution de la phase de concertation et choix des grands objectifs

Date : 6 juin 2013

Lieu : Nant – Salle du Petit Hall

Participants :

Elus :

Jacques Balzan, Maire de Dourbies, délégué de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires,

Yvette Bertrand, déléguée de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires,

Jean-Pierre Jaoul - Président du SMBV Dourbie, délégué de Nant,

Madeleine Macq, déléguée de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres solidaires,

Henri Regord, Maire de Saint-Jean-du-Bruel et délégué de la Communauté de communes Larzac Templiers Causses et vallées,

Thierry Terral (délégué de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses),

Partenaires :

Alain Agnel, Association des Riverains du Tarn et de la Dourbie

Jean-Claude Cazor, Association Rouergate des Amis des Moulins

Jean-Jacques Charles, Communauté de communes de Millau Grands Causses,

Gil Cloix, Office National des Forêts - Aveyron – Secteur de Tournemire

Pascal Dance, Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Gard

Céline Delagnes, Assistante technique du SMBV Dourbie - Parc naturel régional des Grands Causses,

Thibaut Dorado, Agence de l'Eau Adour-Garonne,

Florian Fergeault, Communauté de communes Millau Grands Causses

Alain Frugère, Direction Départementale des Territoires – Police de l'Eau

Daniel Gasquet, Président de l'AAPPMA La Dourbie

Jean-Pierre Gaven, Fédération pour la vie et la sauvegarde des Grands Causses

Anne Gély, Syndicat Mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses – SAGE Tarn Amont

Hugues Jourdan, Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Aveyron

Corinne Labit, Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Claude Laurens, Président de l'AAPPMA de Nant, Saint-Jean-du-Bruel, Sauclières,

Irène Lebeau, Office National des Forêts - Gard

Didier Martinez, Président de l'Association des Riverains du Tarn et de la Dourbie

Gérard Massacrier, Association Rouergate des Amis des Moulins

Ghislain Merviel, prestataire activité de pleine nature – Roc et Canyon

Pascal Pialot, Conseil Général du Gard – Syndicat Mixte du Gard,

Deny Plancke, Association des Riverains du Tarn et de la Dourbie

Jacques Ricard, Groupe d'Étude et de Réflexion sur les Inondations

Matthieu Roques, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques – Service départemental 12

Franck Saigne, Office national des Forêts – Aveyron – Secteur de Millau

Patrick Salson, Président d'Halieutarn

Bernard Saquet, Maire de Nant

Daniel Sciume, Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Nant, Saint-Jean-du-Bruel, Sauclières, et Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

Stéphane Sol, Conseil général de l'Aveyron – cellule Rivières,

Excusés :

Claude Alibert, délégué de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses,

Philippe Bailly, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques – Service départemental 30

André Boudes, Maire de Saint-Sauveur Camprieu et délégué de la communauté de communes de l'Aigoual,

Michel Cluzel, délégué de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses,

Gilbert Doumergue, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage - Gard

Robert Lapeyre (délégué de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses),

Claude Laurens, Président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Nant, Saint Jean du Bruel, Sauclières

Yannick Manche, Parc national des Cévennes

Charlotte Parent, Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Gard

Raphaël Storbecher, Prestataire Activités de Plein Nature – Esprit Nature

Objectif de la réunion

Informer et de restituer aux élus et les acteurs du territoire et plus particulièrement les acteurs de l'eau, les éléments recueillis lors de la phase de concertation, de croiser l'état des lieux, le diagnostic et les visions de chacun, pour obtenir la validation des objectifs pour le prochain Programme Pluriannuel de Gestion de la Dourbie et ses affluents.

Déroulement de la réunion

Introduction par Monsieur Jean-Pierre Jaoul, Président du SMBV Dourbie.

Présentation par Céline Delagnes du Parc naturel régional des Grands Causses, assistant technique du SMBV Dourbie :

1. Rappel de la démarche
2. Synthèse de la phase de concertation
 - perception générale
 - perceptions thématiques
3. Validation des grands objectifs
4. Calendrier

Cf. Présentation en annexe

Remarques diverses :

Irène Lebeau explique qu'il ne faut pas négliger la biodiversité des ripisylves et explique l'étude en cours mené par l'ONF sur les forêts domaniales de la Haute Dourbie. Pascal Pialot indique qu'il serait intéressant d'intégrer cette étude au PPG.

Hugues Jourdan rappelle qu'il est important de mieux déterminer les zones à enjeux pour intervenir de façon cohérente et efficace.

Pascal Pialot indique qu'il serait intéressant de proposer un inventaire des zones humides afin de définir une stratégie d'intervention. Il informe que ces actions sont poussées par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur les autres territoires gardois.

Anne Gely, rappelle le rôle du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et du Contrat de rivière Tarn Amont, et les difficultés concernant la structure porteuse de ces outils. En effet, cette structure ne couvre pas la totalité du périmètre de ces outils de gestion intégrée de l'eau. Anne Gély et Céline Delagnes réexpliquent les liens entre la démarche du PPG qui s'intègre aux mesures du SAGE et aux actions du Contrat de rivière.

Les fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique proposent d'améliorer, et surtout de partager la connaissance sur le fonctionnement du milieu, en mettant en commun les données, en particulier sur la thermie, en étudiant les possibilités au travers du réseau de collecte de l'Agence de l'eau.

Des compléments d'informations sont à rechercher sur les dispositions relatives à l'acquisition du foncier (préemption, Espaces Naturels Sensibles...).

Validation des objectifs et calendrier :

Les grands objectifs sont validés par les participants, en complément par les remarques ci-dessus.

Le calendrier de travail est donné aux participants. (cf. annexe)

Rappel : Consultation des documents

L'atlas cartographique, les cartes thématiques (version de travail) et les présentations et comptes-rendus des réunions ont été déposés sur le site FTP du Parc naturel régional des Grands Causses.

Procédure d'accès :

Dans votre navigateur Internet ou à partir d'un logiciel de type FileZilla, taper d'adresse de connexion :

adresse de connexion : <ftp://pnrgc.dyndns.org>

identifiant : trutta

mot de passe : salmo

N.B. : Le téléchargement de ces documents est long.

L'atlas cartographique est également consultable au siège du Parc (avec prise de RDV) et à la mairie de Nant.

Des extraits communaux « papier » ont également été envoyés aux collectivités adhérentes au SMBV Dourbie.

*Rédacteur : Céline Delagnes –PNRGC,
assistant technique de SMBV Dourbie
Validé le 22/07/ 2013 par le Président,
Monsieur Jean-Pierre Jaoul*

Annexes :

- *Présentation*

- *Liste des personnes invitées*

Renouvellement du Programme Pluriannuel de Gestion de la Dourbie et ses affluents

Réunion de restitution de la phase de concertation et de validation des grands objectifs

Jeudi 6 juin 2013

Partenaires techniques et financiers



Déroulement de la réunion

Déroulement de la réunion

1. Rappel de la démarche
2. Synthèse de la phase de concertation
 - perception générale
 - perceptions thématiques
3. Validation des grands objectifs
4. Calendrier

Programme pluriannuel de Gestion du bassin de la Dourbie

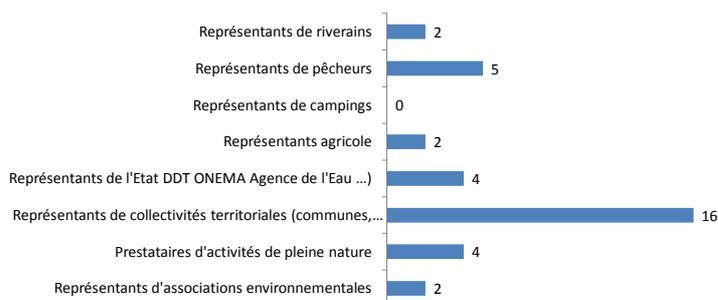
- L'objectif commun est d'assurer une gestion cohérente de nos cours d'eau,
- Programme pour la période 2014-2018 : outil de programmation technique et financier,
- Fondé sur un état des lieux exhaustif des cours d'eau principaux du bassin de la Dourbie, présenté en septembre 2012,
- Etabli avec les usagers et acteurs du territoire,
- Les actions doivent être justifiées par une Déclaration d'Intérêt Général.

Phase de concertation : méthode

- Recueil les avis de chacun par un questionnaire individuel,
- Echange lors de cinq réunions en groupes thématiques avec les représentants d'usagers et partenaires.

Phase de concertation : représentativité

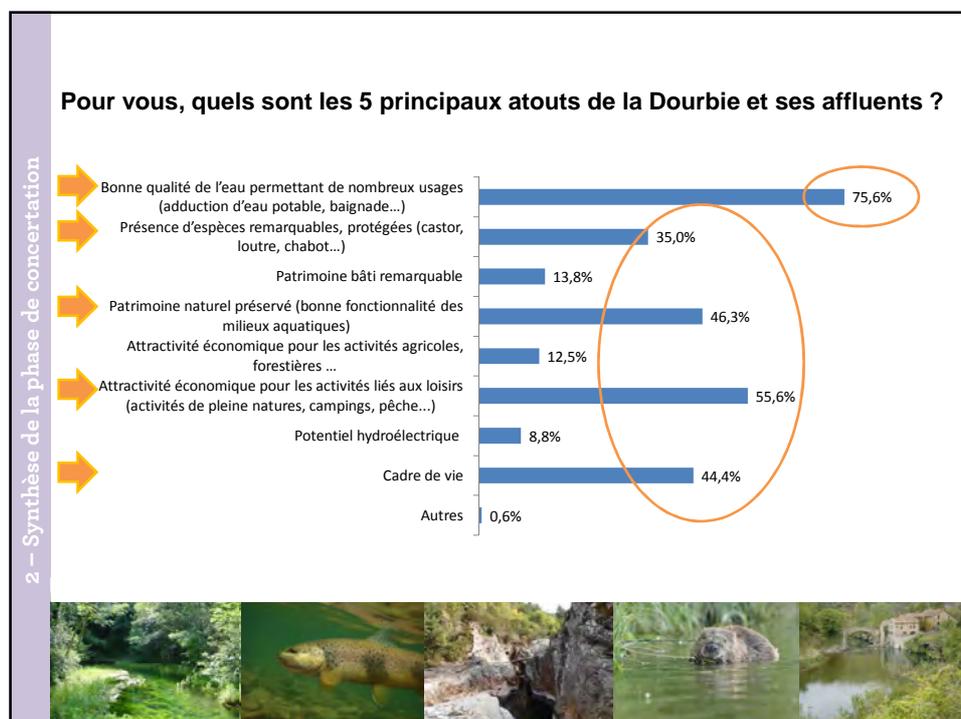
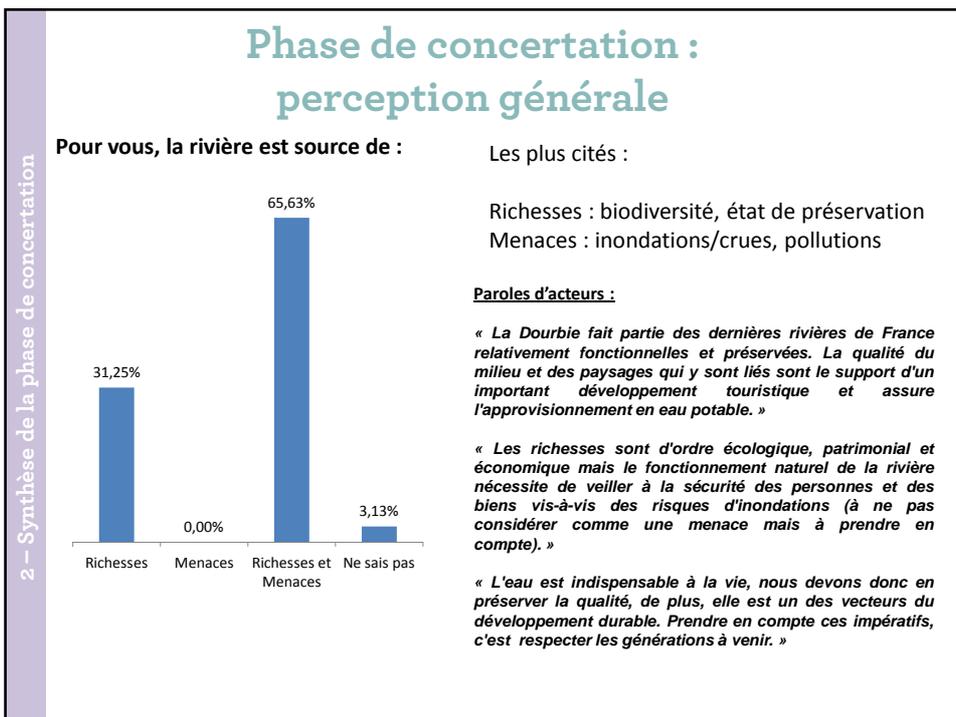
- 49 questionnaires envoyés -> 31 questionnaires retournés

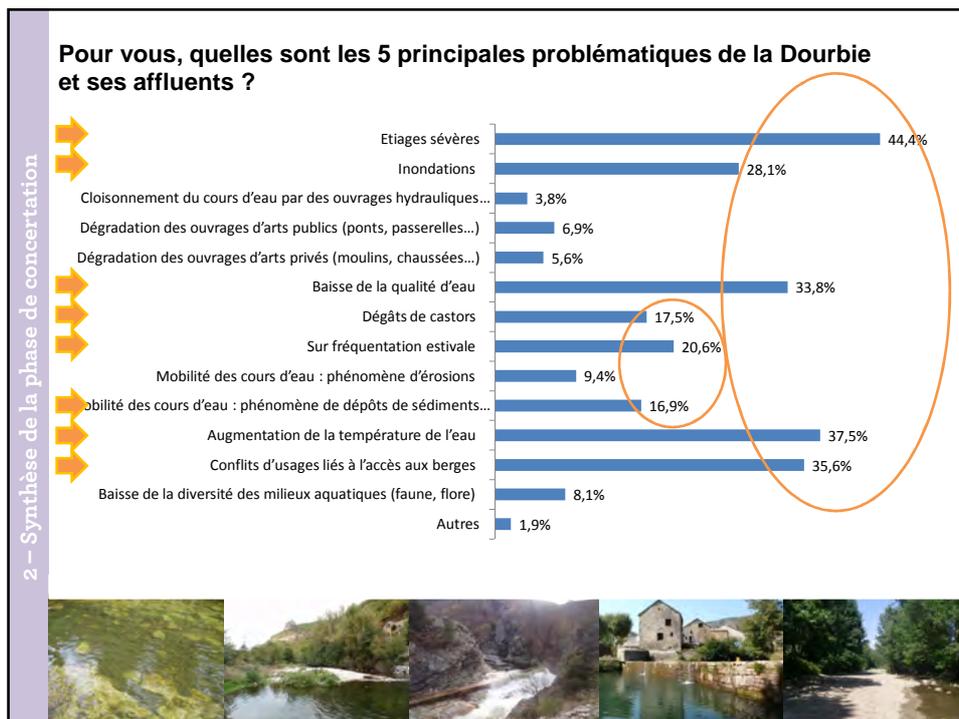


N.B. : Deux personnes ont répondu à plusieurs titres.

5 réunions organisées :

- groupe « prestataires activités de pleine nature » : 0 personne
- groupe « riverains » : 1 association représentée (4 personnes) + 1 association excusée
- groupe « pêche et protection des milieux aquatiques » : 6 structures représentées
- groupe « service techniques des collectivités et organismes de l'Etat » : 5 organismes représentés + 4 organismes excusés
- groupe « communes et collectivités » : 8 communes représentées (dont les deux communautés de communes adhérentes au SMBVD).





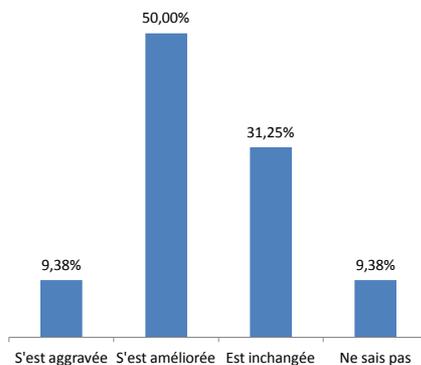
**Phase de concertation :
Fonctionnalité des milieux**

2 – Synthèse de la phase de concertation

Etat des lieux	Diagnostic
Ripisylve en bon état général	Bord de rivière peu anthropisé, difficultés d'accès
Divagation de la Dourbie sur la partie aval (péri-urbain Millau)	Reconquête naturelle (recherche d'équilibre)d'un espace de mobilité,
Présence d'espèces et de milieux emblématiques, protégés	Présence d'espèce protégées : le castor, le chabot Diversité sur les têtes de BV : ZH
Morphologie "perburée" sur le Durzon	Peu d'habitats, perte de diversité
Présence d'espèces invasives	Présence d'écrevisses américaines, et quelques plantes envahissantes pouvant perturber le milieu
Transport solide (possible ensablement)	Perturbation des milieux ?
Présence de seuils transversaux	Obstacle à la continuité écologique
Problème de quantité/thermie en période estivale entre la sortie des Gorges et la confluence du Durzon	Perturbation des milieux

Phase de concertation : Protection des biens et des personnes

Depuis les 15 dernières années, pensez-vous que la situation vis-à-vis des inondations :

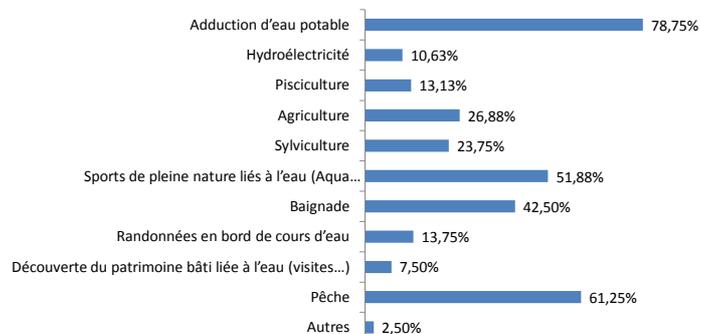


Phase de concertation : Protection des biens et des personnes

Etat des lieux	Diagnostic
Crues cévenoles, certaines infrastructures dans le lit mineur/majeur	Dégradation des infrastructures (pont, routes, chemin rural, campings, zone urbanisées...)
Présence des castors	Arbres rongés présentant des dangers
Fréquentation dans le cadre de pratiques de loisirs	Arbres présentant des dangers pour les activités (canoë en particulier sur la partie aval)

Phase de concertation : Activités

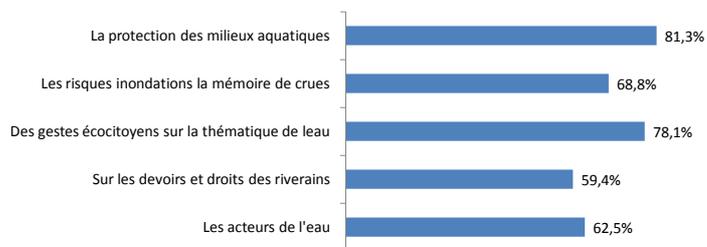
Pour vous, quel sont les 5 usages les plus représentatifs sur le bassin versant de la Dourbie ?



Phase de concertation : Activités

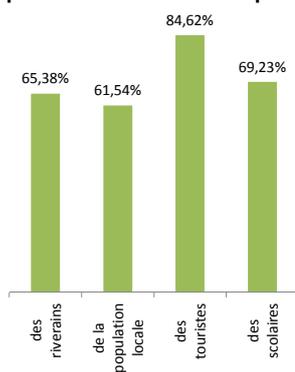
Etat des lieux	Diagnostic
Fréquentation de la Dourbie par le grand public	Impact économique positif sur le BV
	Dégradation ponctuelle (déchets, piétinement, accès "sauvage" à la rivière avec passage sur la propriété privée)
	Multiplication des pêches privées
Point noirs "assainissements"	Dégradation de la qualité de l'eau
Pratiques agricoles	Petite pression agricole sur les berges (divagation du bétail)
	Pressions des parcs à moutons (Gard)
Ancienne usine de Villemagne	Dégradation de la qualité de l'eau?
Peuplements forestiers	Enrésinement
	Gestion des coupes
Présence de patrimoine bâti	Patrimoine bâti de caractère (moulins-ponts) ponts dégradés sur l'amont du BV

Pensez-vous qu'une communication plus importante doit être réalisée sur :

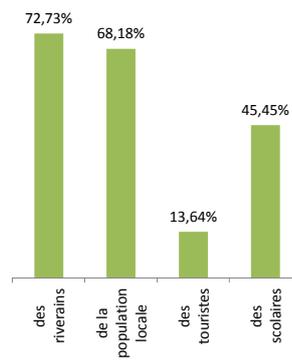


A destination de qui?

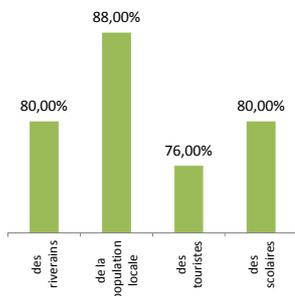
La protection des milieux aquatiques



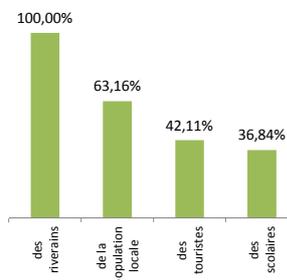
Les risques inondations la mémoire de crues



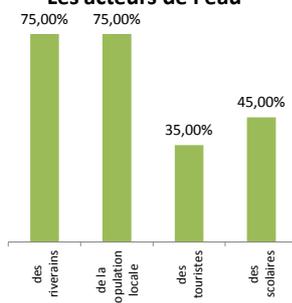
Des gestes écocitoyens sur la thématique de l'eau



Sur les devoirs et droits des riverains

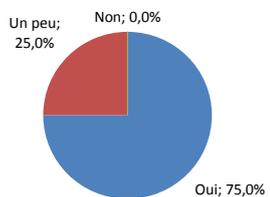


Les acteurs de l'eau

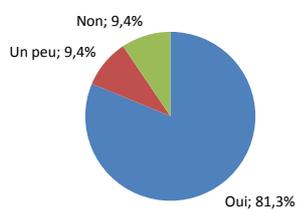


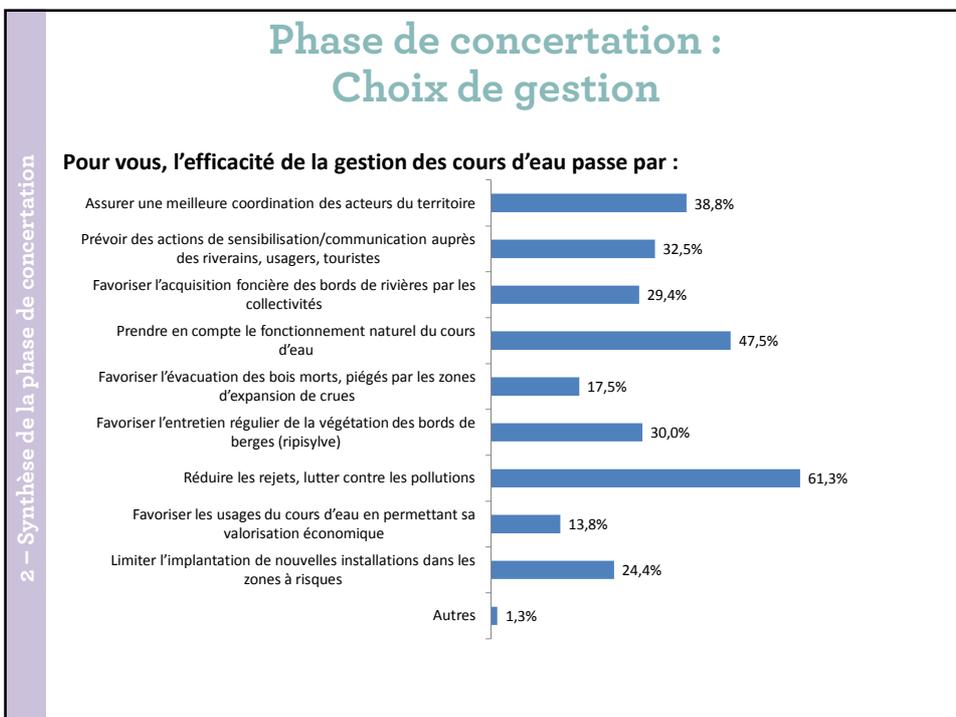
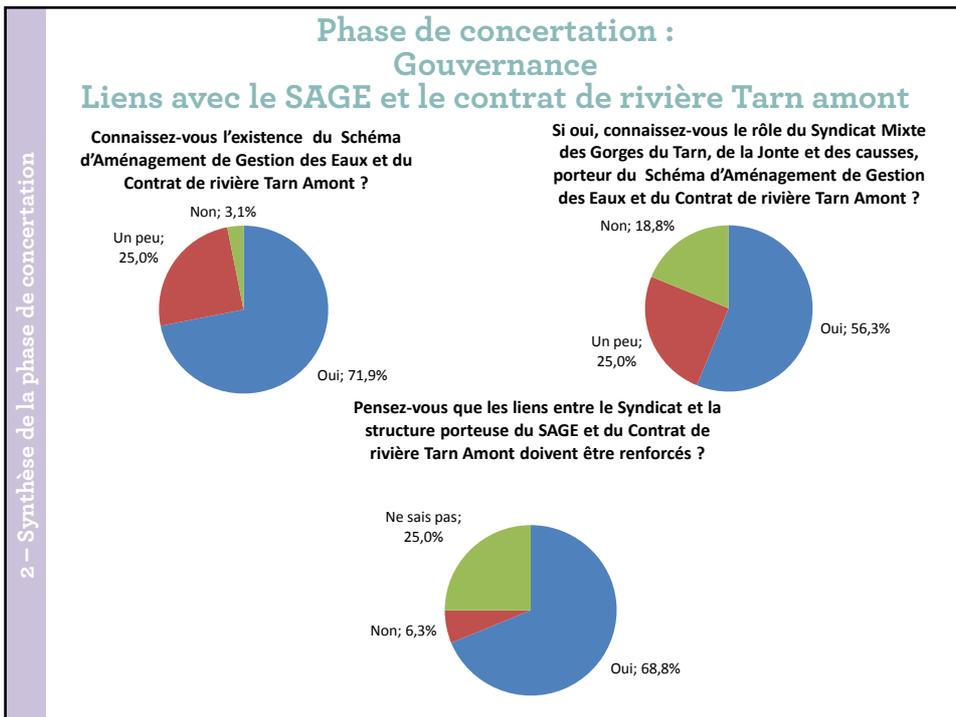
**Phase de concertation :
Gouvernance
Le Syndicat Mixte du bassin versant de la Dourbie**

Connaissez-vous le Syndicat Mixte du Bassin versant de la Dourbie



Connaissez-vous le rôle du Syndicat Mixte du Bassin versant de la Dourbie





Les grands objectifs

Calendrier prévisionnel

...les dernières étapes :

Juin à octobre 2013 : programmation des actions

Novembre 2013 : validation du programme

Fin d'année 2013 : dépôt du dossier de Déclaration d'Intérêt Général

Merci pour votre attention

Listing des invités

Collectivités - Organismes	Nom-Prénom	Fonction
Elus		
Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes "Terres solidaires"	DELORD Martin	Président
Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes "Terres solidaires"	BERTRAND Yvette	Déléguée titulaire
Communauté de communes de Millau Grands Causse	DURAND Guy	Président et Maire
Communauté de communes de Millau Grands Causse (La Roque Sainte Marguerite)	GARCIA Miguel	Délégué titulaire
Communauté de communes de Millau Grands Causse (Millau)	ALIBERT Claude	Délégué titulaire
Communauté de communes de Millau Grands Causse (Millau)	CLUZEL Michel	Délégué titulaire
Communauté de communes de Millau Grands Causse (Saint-André-de-Vezines)	TERRAL Thierry	Délégué titulaire
Communauté de communes Larzac Templiers Causse et Vallées	GENIEZ Jean	Président
Communauté de communes Larzac-Templiers Causse et vallées (Saint-Jean-du-Bruel)	FABRE René	Délégué titulaire
Communauté de communes Larzac-Templiers Causse et vallées (Saint-Jean-du-Bruel)	JULIEN Franck	Délégué titulaire
Commune de Nant	JAOL Jean-Pierre	Président du SMBV Dourbie et Délégué titulaire
Commune de Nant	JULIAN Christian	Délégué titulaire
Mairie de Causse Bégon	BROUILLET Bernard	Maire et délégué titulaire Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes "Terres solidaires"
Mairie de Dourbies	BALSAN Jacques	Maire et délégué titulaire de la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes "Terres solidaires"
Mairie de La Roque Ste-Marguerite	DUMOUSSEAU Paul	Maire et délégué titulaire de la Communauté de communes de Millau Grands Causse
Mairie de Lanuéjols	DELORD Martin	Maire et délégué titulaire de la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes "Terres solidaires"
Mairie de Nant	SAQUET Bernard	Maire
Mairie de Revens	MACQ Madeline	Maire et déléguée titulaire de la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes "Terres solidaires"
Mairie de St André-de-Vezines	LAPEYRE Robert	Maire et délégué titulaire de la Communauté de communes de Millau Grands Causse
Mairie de St Sauveur Camprieu	BOUDES André	Maire et délégué titulaire de la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes "Terres solidaires"
Mairie de St-Jean du-Bruel	REGORD Henri	Maire et délégué suppléant de la Communauté de communes Larzac Templiers Causse et Vallées
Mairie de Trèves	CASTEILTORT Claude (Mme)	Maire et déléguée suppléant de la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes "Terres solidaires"
Partenaires		
AAPPMA de la Gaule Millavoise	COULON Jérôme	Président
AAPPMA La Dourbie	GASQUET Daniel	Président
AAPPMA Nant, Saint-Jean-du-Bruel, Saucières	LAURENS Claude	Président
Agence de l'Eau Adour Garonne Délégation de Rodez	DORADO Thibaut	Assistant d'Intervention-Espace rural
Antipodes		Prestataire Activités de Pleine Nature
Association des riverains du Tarn et de la Dourbie	MARTINEZ Didier	Président
Association Rouergate des Amis des Moulins	ZEER Jean-Louis	Président
Chambre d'agriculture de l'Aveyron	LEMOUX Patrice	Chef du service environnement
Chambre d'agriculture du Gard	PICOT Xavier	Chef du service Aménagement et environnement
Conseil Général de l'Aveyron - Direction de l'Environnement	POULAIN Anne, SOL Stéphane	Cellule Rivière
Conseil Général du Gard - Direction eau, environnement et aménagement rural	PIALOT Pascal	DEEAR - Eau et rivières
DDT Aveyron - Service eau et biodiversité	RECH Renaud	Chef de service
DDTM Gard - Service eau et milieu aquatique	PARENT Charlotte	Unité Gestion concertée et milieux aquatiques
Esprit Nature		Prestataire Activités de Pleine Nature
Fédération Aveyronnaise d'Hotellerie de plein Air		Président
Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	COUDERC Jean	Président
Fédération du Gard pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	MEJAN Yves	Président
Fédération des Grands Causse		Président
HalieutiTarn	SALSON Patrick	Président
Horizon		Prestataire Activités de Pleine Nature
Les Arts du Vide	Géraud FANGUIN	Prestataire Activités de Pleine Nature
ONCFS Service Départemental de l'Aveyron	Monsieur le Chef de Brigade	
ONCFS Service Départemental du Gard	Monsieur le Chef de Brigade	
ONEMA Service Départemental de l'Aveyron	LAURES Jean-Luc	Chef du service départemental
ONEMA Service départemental du Gard	DELVALLEE Joseph	Chef du service départemental
ONF - Site de Rodez	Monsieur le Directeur	
ONF - Unité territoriale Aigoual	MILHAU Francis	Agent patrimonial
Parc national des Cévennes	MERLIN Jacques	Directeur
Parc naturel régional des Grands Causse	NEGRE Frédérique	Directrice
Roc et Canyon		Prestataire Activités de Pleine Nature
Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn de la Jonte et des Causse	BRAUD Stéphanie	Animatrice du Contrat de Rivière Tarn Amont
Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn de la Jonte et des Causse	GELY Anne	Animatrice du SAGE Tarn Amont

COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Conseil Syndical - SMBV Dourbie

Date : 11 décembre 2013

Lieu : Nant

Participants :

Elus :

Jean-Pierre Jaoul (Président du SMBV Dourbie, délégué de Nant), **Christian Julian** (commune de Nant), **Madeleine Macq**, **André Boudes**, **Yvette Bertrand** (délégués de la Communauté de communes Causses, Aigoual, Cévennes -Terre solidaires), **Bertrand Armand**, **Henri Regord** (délégué de la Communauté de communes Larzac Templiers Causses et vallées).

Personnel administratif - Partenaires :

Georges Porchis (Trésorerie de Nant), **Pascale Pirkins** (SMBV Dourbie - secrétariat), **Thibaut Dorado** (Agence de l'Eau Adour-Garonne), **Pascal Pilot** (Conseil Général du Gard / Syndicat Mixte Départemental), **Hugues Jourdan** (Fédération de Pêche de l'Aveyron), **Céline Delagnes** (Parc naturel régional des Grands Causses – assistant technique SMBV Dourbie).

Excusés : **Claude Alibert** (délégué de la Communauté de communes de Millau Grands Causses), **Jean-Jacques Charles** (service Environnement, Communauté de communes de Millau Grands Causses), **Cécile Merlet** (Direction de l'Environnement, Conseil Général de l'Aveyron).

Objectif de la réunion

Conseil syndical :

- 1 – Renouvellement de la convention d'assistance technique avec le Parc naturel régional des Grands Causses
- 2 – Débat d'Orientation Budgétaire
- 3 – Questions diverses

1 – Renouvellement de la convention d'assistance technique avec le Parc naturel régional des Grands Causses

Il est rappelé que conformément à la décision de principe du conseil syndical du 21 décembre 2012, une convention pluriannuelle de partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses a été signée pour la période 2013-2018, couvrant l'élaboration et la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin de la Dourbie.

Il a été proposé pour 2014, une assistance technique pour 55 journées, avec un financement du Syndicat de 40% soit 5456 €. Les 60 % restant sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. La participation des collectivités est répartie suivant la clé de répartition votée, basée sur 40 % du linéaire, 30% de la superficie du bassin et 30 % de la population.

Une aide sera également demandée, comme les années précédentes, au Syndicat Mixte du Gard pour le financement du poste.

Les missions 2014 seront essentiellement consacrées à la validation du Programme Pluriannuel de Gestion des bassins, et la démarche de Déclaration d'Intérêt Général, puis à la mise en œuvre de la 1^{ère} tranche de gestion des berges, et au lancement de l'étude sur les activités de loisirs et leurs

impacts sur les cours d'eau du bassin de la Dourbie (Maîtrise d'ouvrage : PNRGC, avec temps passé de la chargée de mission Rivière au profit du Syndicat).

Céline Delagnes fait également part de son absence de mars à octobre 2014 (congé maternité). Afin de poursuivre au mieux les missions prévues en 2014 pour les trois syndicats bénéficiant de l'assistance technique du Parc, un remplacement est envisagé par la Direction du Parc naturel régional pendant cette durée.

2 – Débat d'Orientation Budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire se tient. Cf. Document en annexe.

3 – Questions diverses

Aucune question.

*Rédaction : Céline Delagnes
Validé le 04/02/2014 par le Président,
Monsieur Jean-Pierre Jaoul*

Débat d'orientation budgétaire 2014

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Le débat est a lieu sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, et L 5211-26 du Code général des collectivités territoriales).

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Contexte :

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie (SMBV de la Dourbie) est composé de la Communauté de communes de l'Aigoual qui regroupe les communes de Dourbies, Trèves, Revens, Causse Bégon, Lanuéjols et Saint-Sauveur-Camprieu, des communes de Saint-Jean-du-Bruel et Nant et de la Communauté de communes de Millau Grands Causses qui regroupe les communes de La Roque-Sainte-Marguerite, Saint-André-de-Vézines et Millau.

Le SMBV de la Dourbie a été créé par arrêté inter préfectoral le 27 juin 1997.

Rappel des grandes décisions budgétaires de l'année 2012 et 2013 :

Délibération du 6 juin 2012 :

Suite à la demande de la communauté de communes de Millau Grands Causses, il a été délibéré, qu'aucune cotisation pour le fonctionnement ne soit demandée en 2012 aux structures membres du syndicat. Cependant, une majorité des délégués a souhaité que la nouvelle clé de répartition régissant les participations au fonctionnement des structures membres soit appliquée dès 2013.

Délibération du 6 juin 2012 :

Suite aux demandes de la communauté de communes de Millau Grands Causses, le conseil syndical a adopté une affectation de l'excédent budgétaire de fonctionnement en prenant en compte de résultats 2012 dans un compte de provisions pour l'exercice 2013 :

- 15 % de l'excédent budgétaire pour actions globales (actions transversales, de communication, études... et de travaux en cas d'imprévus),
- 85 % de l'excédent budgétaire pour des actions sur les structures adhérentes au prorata des participations engagées

Répartis de la façon suivante :

Communauté de communes de l'Aigoual :	3.75 %
Communauté de communes Larzac Templiers Causses et vallées :	2.75 %
Commune de Nant :	3,5 %
Communauté de communes Millau Grands Causses :	90 %

Vote du DOB 2013 et budget 2013

La clé de répartition pour le fonctionnement a été mise en place en 2013, et les différentes participations annuelles des collectivités membres ont été appelées en octobre 2013.

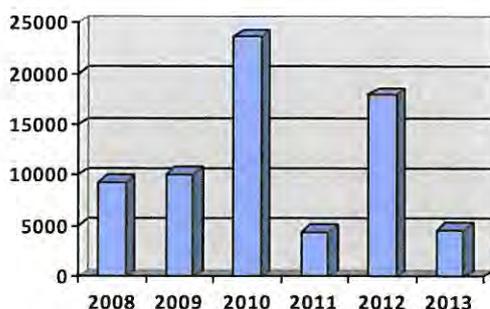
Orientations 2014 :

A noter, depuis le 01/01/2013, la Communauté de communes de l'Aigoual a fusionnée avec d'autres collectivités, la communauté de communes formée est la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes « Terres solidaires ». A partir du 01/01/2013, la compétence rivière ne sera plus assurée par la Communauté de communes Larzac Templiers Causses et vallées, la compétence revient donc à la commune de Saint-Jean-du-Bruel. Compte-tenu de ces éléments, une modification statutaire devra avoir lieu.

Préambule :

Historique :

Dépenses de fonctionnement depuis 2008



Les dépenses 2013 sont comptabilisées au 09/12/2013

N.B. Le détail des dépenses est disponible au SMBV Dourbie

1 / Fonctionnement :

1/ Dépenses de fonctionnement 2014 :

Application de la décision votée sur l'application de la clé de répartition.

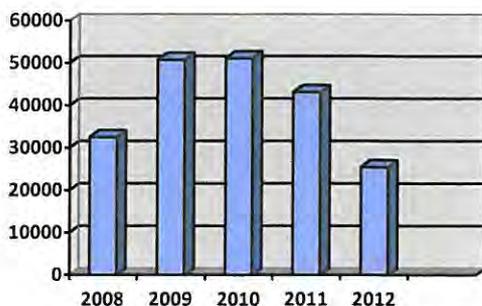
CF. annexe Clé de répartition votée le 17 septembre 2010.

La nature des dépenses de fonctionnement devraient être semblables aux années précédentes.

Les chiffres des populations seront ajustés en début d'année lorsque les données INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2014, seront connues.

2 / Excédent budgétaire :

L'excédent budgétaire 2013 sera connu en fin d'exercice.



N.B. Le détail de l'excédent budgétaire est disponible au SMBV Dourbie jusqu'à la fin de l'année 2012.

3/ Etat du compte de provisions fin 2013 :

Compte de provisions : 24 649 € issus de excédent de fonctionnement du compte administratif 2012 (25 455 €). Conformément à la délibération du 28 mars 2013, la répartition est faite suivant le principe voté le 6 juin 2012 (Cf. Contexte). La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes a utilisé sa provision en 2013 (soit 811

Conseil syndical du 11/12/2013

€) dans le cadre du solde de l'étude de la restauration de la chaussée de Trèves et de la mise en place de dispositif piscicole.

4/ Poursuite du partenariat d'assistance technique avec le Parc naturel régional des Grands Causses

Le SMBVD n'ayant les moyens humains pour assurer la mission technique, le Syndicat fait appel au Parc naturel régional pour une assistance technique depuis 2005.

A partir de 2013, le PNRGC a proposé à l'ensemble des structures de gestion des cours d'eau, une convention pluriannuelle liée à leur Programme Pluriannuel de Gestion.

Fin 2012, le SMBV Dourbie a adopté une convention pluriannuelle couvrant la période 2013-2018.

Une annexe financière basée sur le plan de financement inscrit dans la convention est proposée annuellement, en novembre de l'année N-1.

Rappel du plan de financement adopté dans la convention :

Agence de l'Eau Adour Garonne : 60%.

SMBVD : 40%

Rappel financier sur les trois dernières années :

	Nombre de journées	Coût total	Taux de participation du Syndicat	Participation du Syndicat
2011	83	18 592 €	25 %	4 648 €
2012	55	12 980 €	40 %	5 192 €
2013	50	12 400 €	40%	4 960 €

Proposition 2014 :

	Nombre de journée	Coût total	Taux de participation du Syndicat	Participation du Syndicat
2014	55	13 640€	40 %	5 456 €

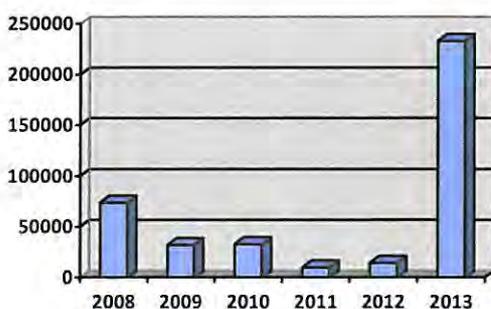
Les frais concernant l'assistance technique sont inclus au frais de fonctionnement, et répartis en fonction de la clé de répartition. A noter, comme les années précédentes, une aide sur le poste est apportée par le SMB 30, elle sera déduite de la contribution de la Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes

II/ Investissement :

Préambule :

Historique :

Dépenses d'investissement depuis 2008



Les dépenses 2013 sont comptabilisées au 09/12/2013

N.B. Le détail des dépenses est disponible au SMBV Dourbie

L'augmentation de l'investissement en 2013 est affectée aux travaux de la chaussée de Trèves.

1 / Restauration et de conception d'un dispositif de franchissement piscicole sur la chaussée de Trèves

Les travaux ont été effectués en entre juillet et novembre 2013. Le solde de ce dossier devrait intervenir en début d'année 2014.

Un prêt relais a été contracté pour cette opération, il sera remboursé après le versement de la totalité des subventions et participations.

2/Validation du Programme Pluriannuel de Gestion de la Dourbie et ses affluents principaux et procédure de DIG

Les dépenses 2014 concerneront les frais liés à la procédure de DIG. (Estimation sommaire : 8 000 € en dépenses d'investissement). (Frais prévus en 2013, mais non exécutés).

Ces frais seront répartis en fonction de la clé de répartition mis en place pour le fonctionnement. Cf. Clé de répartition en annexe, les chiffres des populations seront cependant ajustés en début d'année lorsque les données INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2014, seront connues.

Plan de financement envisagé :

AEAG	60%	4 800,00 €
SMD 30	20% (partie Gard)	510,10 €
CG12	10 % (partie Aveyron)	544,95 €
Région M-P	10% (Partie Aveyron)	544,95 €
SMBVD	20%	1 600,00 €

Répartition de l'autofinancement :

Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes "Terres solidaires"	510,10 €
Commune de Saint-Jean-du-Bruel	103,41 €
Commune de Nant	275,35 €
Communauté de communes de Millau Grands Causses	711,14 €
	1 600,00 €

3/Première tranche de gestion du PPG 2014-2018

La première tranche de gestion sera être proposée en janvier pour 2014, afin de prendre rang auprès des différents financeurs.

Cette tranche doit être discuté et validé avant le vote du budget.

Cependant, dans le cadre du DOB, une pré-estimation de ces travaux a été faite :

Travaux de gestion des bois morts sur les champs d'expansion de crues :

Collectivités adhérentes	Communes	Secteurs	N 1
Nant	Nant	Moulin de Cantobre	15000 €
	Nant	Amont du pont de Gardies (rive gauche)	6000 €
CCMGC	Saint-André-de-Vezines	Aval du Moulin de Corp (rive droite)	4500 €
	La-Sainte-Marguerite	Amont de Lesperelle (rive gauche)	9000 €
		Cout estimatif	34 500 €

Plan de financement envisagé :

Agence de l'Eau Adour Garonne : 60%

Conseil Général de l'Aveyron : 10%

Conseil Régional Midi-Pyrénées : 10%

SMBVD : 20%

ANNEXE :Clé de répartition

SMBV Dourbie - PNRGC COR

Clé de répartition des frais de fonctionnement SMBV Dourbie

(ajustement de la population en vigueur au 01/01/2013 et de superficie comprise dans le bassin en fonction des superficies totales des communes)

15/03/2013

Collectivités adhérentes au SMBV Dourbie	Communes	Linéaire de berges	Coefficient en %	Superficie de la commune comprise dans le BV (en Km ²) (ajustement par commune)	Coefficient en %	Population totale INSEE en vigueur au 01/01/13 (populations légales 2010)	Coefficient en %	Coefficient en %	Coefficient en %	Clé de répartition en %		
										40% Linéaire de berges	30% Superficie BV	30% Population
Communauté de communes Causse	St. Sauveur Camp	22 932	10,92	31,74	6,18	269	1,05			6,54		
	Dourbie	36 960	17,60	59,05	11,51	192	0,75			10,71		
	Lanuéjols	9 580	4,56	61,77	12,04	361	1,40			5,86		
	Trèves	19 480	9,27	27,22	5,30	114	0,44			5,43		
	Causse Bégon	4 590	2,19	7,64	1,49	13	0,05			1,34		
Aiguéal Cèvennes "Terres solidaires"	Revens	6 110	2,91	13,85	2,70	28	0,11	3,80		2,01		31,88
Communauté de communes L'UCV	St. Jean du Bruel	18 280		37,23		691						
Communauté de communes de Nant	Nant	52 200	8,70	105,58	7,25	941	2,69	2,69		6,46		6,46
	La Roque St. M.	17 780	24,85	49,40	20,57	205	3,66	3,66		17,21		17,21
Communes de Millau Grand Causse	St. André de Véz.	960	0,46	38,97	7,59	129	0,80			2,61		
	Millau	21 180	10,08	80,79	15,74	22 775	88,56	89,86		35,32		44,45
		210 052	100	513	100,00	25 718	100	100,00		100		100,00

SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE
DES BASSINS DU CERNON ET DU
SOULZON

III.2 SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS DU CERNON ET DU SOULZON

Président : Monsieur Daniel SEGUIER

Siège social : Mairie – Avenue de la Liberté

12490 SAINT-ROME-DE-CERNON

Communes et communauté de communes adhérentes :

- Communauté de communes Larzac-Templier Causses et Vallées pour les communes de Sainte-Eulalie-de-Cernon, Lapanouse-de-Cernon et la Bastide-Pradines.
- Communauté de communes Millau Grands Causses pour la commune de Saint-Georges-de-Luzençon.
- Saint-Rome-de-Cernon, Roquefort et Tournemire.

Contexte :

Créé le 25 août 1994 sous le nom du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Soulzon, il se transforme en Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Soulzon. Sous la présidence de Monsieur Daniel SEGUIER, adjoint au maire de la commune de Saint-Rome-de-Cernon, depuis 2008, ce syndicat est composé de sept communes.

Ce syndicat a consenti de gros efforts financiers pour mettre en place ses tranches d'entretien. Trois tranches d'entretien ont été réalisées de 1999 à 2003 pour un montant global de 91 469,41 €.

En 2003 la 4^{ème} tranche d'entretien a été réalisée pour un montant de 15 244,90 € et la 5^{ème} tranche a été réalisée en 2004 (15 244,90 €).

Une 5^{ème} tranche de restauration a été réalisée en 2006 pour un montant de 13 000 €. Ces travaux ont consisté à la réfection d'une berge du Cernon par technique végétale (fascinage) sur la commune de Saint-Rome-de-Cernon.

En 2007, une 6^{ème} et une 7^{ème} tranche de travaux de restauration ont été faites sur la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, avec la réfection d'un enrochement sur la zone d'activité de Vergonhac et la réalisation d'un enrochement sur le Lavencou sous le lieu dit « le Séral ».

Au cours de l'année 2006, une démarche a été menée pour la mise en place d'un programme pluriannuel de gestion sur le territoire du syndicat. En 2007, le Syndicat a engagé une large concertation avec les riverains et partenaires pour définir un

Programme Pluriannuel de Gestion pour une période de cinq ans de 2008-2012. Il a été validé en Conseil Syndical avec la mise en place d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général. L'enquête publique a eu lieu en décembre 2007. L'arrêté départemental de DIG a été pris le 03 avril 2008. Le PPG a pris fin au 31/12/2012.

Suite à l'achèvement de ce précédent programme en 2012, une révision a été souhaité pour établir une nouvelle programmation pour la période 2015-2019.

Ce syndicat est inclus dans le SAGE Tarn Amont.

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	44	Réalisation de l'état des lieux du Cernon, du Souzlon, et des affluents principaux (parcours terrain, description détaillée) Début de la représentation cartographique sous Système d'Information Géographique. Collecte des éléments de connaissance sur le bassin versant
	Surveillance continue de points singuliers	0,5	Amont des villages, des ponts
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier		
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	3	Suivi financier de la fin de 5 ^e tranche de gestion Révision des statuts
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...		
Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés	4	Dans le cadre de la révision du Programme Pluriannuel de Gestion
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...		
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires		
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales		

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)	3	Dans le cadre de la révision du Programme Pluriannuel de Gestion
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains		
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles		
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements		
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	1	
	Participation du technicien rivière à des formations	2	Journées techniques technicien rivière (Journées techniques « continuité écologique », Formation « Zones humides », journée technique du CG 12)
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	2	Comités syndicaux, contact régulier avec le Président et secrétariat du Syndicat Contacts avec l'AEAG, Cellule Rivière du Conseil Général, ONEMA, SAGE et Contrat de rivière Tarn Amont, FDAAPPMA, AAPPMA locales.
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	0,5	

ANNEE 2013

COMPTES-RENDUS

COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Conseil Syndical du SMAH des bassins du Cernon et du Souzlon

Date : 15 avril 2013

Lieu : Saint-Rome-de-Cernon

Participants : **Daniel SEGUIER** (Président du SMAH, délégué de la commune de Saint-Rome-de-Cernon), **Lionel MAFFRE** (délégué de la commune de Saint-Rome-de-Cernon), **Jackie ROMERO** (délégué de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses), **Alain BOUDES**, **Claude BOISSIN**, **Catherine JOUBERT**, **Jean GENIEZ**, **Yves MALRIC**, **Annie BRAIDOTTI**, (délégués de la Communauté de Communes Larzac Templier Causses et Vallées),

Thibaut DORADO (Agence de l'Eau Adour-Garonne), **Stéphane SOL** (Conseil général de l'Aveyron - cellule Rivières), **Jean-Jacques CHARLES** (ingénieur environnement à la Communauté de communes Millau Grands Causses), **Hugues DELMAS**, (trésorerie de Saint-Affrique), **Dominique SANCHEZ** (secrétariat du SMAH), **Céline DELAGNES** (chargée de mission Rivières au Parc naturel régional des Grands Causses- assistant technique SMAH des bassins du Cernon et du Souzlon).

Excusés : **Gérard PRETRE**, (délégué de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses), **BOULET Franck** (Roquefort/Souzlon).

Objectif de la réunion

Conseil syndical :

- 1/Compte administratif 2012
- 2/Compte de gestion 2012
- 3/ Budget primitif 2013
- 4/ Rapport d'activité 2012 - Perspectives 2013
- 5/Présentation de la démarche pour la révision du Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau des bassins du Cernon et du Souzlon
- 6/Questions diverses

1/Compte administratif 2012

Présentation par Monsieur Delmas, trésorier
Document remis en séance
Voté à l'unanimité.

2/Compte de gestion 2012

Présentation par Monsieur Delmas, trésorier

Voté à l'unanimité.

3/ Budget primitif 2013

Présentation par Monsieur Delmas, trésorier.
Document remis en séance
Cf. Annexes : présentation simplifiée
Il est précisé qu'il n'y aura pas de dépenses de travaux en 2013 sauf imprévus, en raison du renouvellement du Programme Pluriannuel de Gestion des bassins du Cernon et du Souzlon.

Voté à l'unanimité.

4/ Rapport d'activité 2012 - Perspectives 2013

Présentation par Céline Delagnes, assistant technique du Syndicat.
Cf. Annexes

5/Présentation de la démarche pour la révision du Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau des bassins du Cernon et du Souzlon

Présentation par Céline Delagnes, assistant technique du Syndicat.
Cf. Annexes

Il est rappelé la démarche générale d'élaboration des P.P.G. Celle-ci est constituée de trois phases essentielles :

- Connaissance de l'état et du fonctionnement des cours d'eau
- Définition des enjeux, partage du diagnostic
- Elaboration du programme comprenant la définition des actions, le phasage, le chiffrage et le suivi-évaluation.

La méthodologie de l'état des lieux est expliquée, et se base sur un outil développé par le Conseil Général de l'Aveyron MicroRiv. Quelques exemples de la méthode sont montrés à partir du travail réalisé sur le bassin voisin de la Dourbie.

Le parcours terrain sera réalisé durant l'été 2013 avec l'appui d'un étudiant, recruté pour un stage de 5 mois.

Il est également indiqué que la méthode implique l'utilisation d'un topofil. En conséquence, un fil blanc de coton, biodégradable, pourra être laissé sur place, le long ou à l'intérieur du cours d'eau.

Une question est posée sur la possibilité d'utiliser le GPS pour ce travail, au lieu du topofil. Cet outil est intéressant mais présente des limites pour l'application de la méthode :

- difficultés à décrire plusieurs fuseaux linéaires en même temps,
- difficultés de couverture par les satellites dans certaines zones (gorges par exemple).

Une présentation du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau a été demandée à Thibaut Dorado, afin de préciser ces nouvelles orientations et dispositions pour 2013-2019. Cf. présentation en annexe.

6/Questions diverses

Monsieur Boudes fait part de son observation concernant le développement d'algues sur le Cernon.

Monsieur Geniez fait part de l'importance de la gestion des espaces vis-à-vis des pratiques de loisirs de nature que l'on souhaite y développer.

Monsieur Malric fait part de son observation concernant la localisation du ruisseau de Saute-Bouc qui est inscrit dans du projet de classement des cours d'eau (évoqué lors du Conseil syndical du 21/12/2012).

Rédacteur : Céline Delagnes -
PNRGC
Validé le 29/04/2013
Par le Président
Monsieur Daniel SEGUIER

SMAH BUDGET PRIMITIF 2013

Solde gestion des berges 4^{ème} tranche

Recettes

C/7472 (Région) :	571, 94
C/7473 (Département) :	1 175, 00

Dépenses fonctionnement

C/6064 (Fournitures bureau) :	3 500, 00
C/6156 (Maintenance) :	2 431, 43
C/6225 (Indemnité comptable) :	2 600, 95
C/6261 (Affranchissement) :	2 655, 00
C/6558 (Autres contributions) :	5 952, 00 (COR) + 4 000, 00 (secrétariat) = 9 952, 00

Recettes fonctionnement

C/7473 (Département) :	356, 35
C/74741 (Communes) :	1 877, 00 soit 1,00 €/Hab + 2 931, 56(COR) = 4 808, 56
C/74751 (Communauté Communes) :	2 118, 00 soit 1,00 €/Hab + 2 664, 09(COR) = 4 782,09
C/002 (Résultat reporté) :	4 563, 40

Gestion des berges 5^{ème} tranche

Recettes

C/7472 (Région) :	796, 80
C/7473 (Département) :	1 167, 00
C/7478 (Agence Eau) :	2 918, 24

Calvin

SMAH des bassins du Cernon et du Souizon - Participations pour l'assistance technique de la Cellule Opérationnelle Rivière du Parc naturel régional des Grands Causses

Méthode de la clé de répartition

Structures adhérentes	COMMUNES	Nombre Habitants*	Coefficient	Longueur de rivière	Coefficient	Potentiel Fiscal 4 Taxes (en milliers de) ^{**}	Coefficient	Clé de répartition	
								75% Linéaire	10% Population
CC Larzac Templiers Causses et vallées	Sainte Eulalie de Cernon	265	6,63%	5927,395	15,09%	102	2,47%	12,35%	8,02%
	Lapanouse de Cernon	121	3,03%	3912,696	9,96%	68	1,64%	7,03%	26,88%
	La Bastide Pradines	113	2,83%	3420,03	8,71%	60	1,45%	20,30%	17,13%
Saint Rome de Cernon	Saint Rome de Cernon	782	19,57%	12411,152	31,60%	357	8,64%	8,21%	100,00%
	Saint Georges de Luzençon	1619	40,53%	6662,128	16,96%	972	23,51%		
CC Millau Grands Causses	Roquefort sur Souizon	690	17,27%	3672,008	9,35%	2312	55,93%		
	Tourneville	405	10,14%	3267,826	8,32%	263	6,36%		
TOTAL	TOTAL	3995	100,00%	39273,235	100,00%	4134	100,00%		

*Populations légales 2010 (population totale) entrées en vigueur le 1er janvier 2013 (source INSEE)

** Données 2010 (source Ministère du Budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat)

Année 2013

Montant de la proposition pour la prestation de la Cellule Opérationnelle Rivière du Parc naturel régional des Grands Causses

Aide CG12 : tr.5

5 952,00 €
356,35 €
Reste 5 595,65 €

Structures adhérentes	COMMUNES	Pourcentage Clé de répartition	Participation aux frais de prestation de la COR du PNRGC pour 2013
CC Larzac Templiers Causses et vallées	Sainte Eulalie de Cernon	12,30%	688,27 €
	Lapanouse de Cernon	8,01%	448,21 €
	La Bastide Pradines	7,93%	393,37 €
Saint Rome de Cernon	Saint Rome de Cernon	26,88%	1 504,11 €
	Saint Georges de Luzençon	20,27%	1 134,24 €
CC Millau Grands Causses	Roquefort sur Souizon	17,33%	969,73 €
	Tourneville	8,18%	457,72 €
TOTAL	TOTAL	100,00%	5 595,65 €

SMAH des bassins du Cernon et du Soulzon - Année 2012

Intitulé des missions	Nombre de jours	Missions réalisées
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	8	<p>Repérage avant-chantier de 5e tranche de gestion 2011 Bilan chiffré et cartographique du PPG 2008-2012</p>  <p><i>Exemple de carte bilan par commune</i></p>
Surveillance continue de points singuliers Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier	1	Surveillance post-crues
Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	11	<p>Elaboration des conventions de travaux personnalisés comprenant le relevé cadastral, l'élaboration de la liste des propriétaires par secteurs de travaux, le publipostage pour la 5^e tranche de gestion. Déclaration de travaux auprès du service Police de l'Eau Suivi financier des 4^e et 5^e tranches de gestion (tableaux de décomptes) Dossier de réception des travaux des 4^e et 5^e tranches de gestion</p>
Accompagnement des travaux annuels	10	<p>Marquage et encadrement de la 5e tranche de gestion 2012 (4 chantiers d'entretien de la végétation) et fin de la 4^e tranche de gestion 2011 (1 chantier d'entretien et 2 sites de bouturage/plantations) Informations et relances des propriétaires concernés par les travaux</p>  <p><i>Déchets évacués dans le cadre de la 4^e tranche de gestion</i></p>

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/localitaires concernés		P.M. Action en cours par le PNRGC avec inventaire des zones humides du territoire en 2012 et 2013
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...		
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires		
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales		
Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)		
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains		
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles		
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements		
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	3	Contact auprès des propriétaires riverains dans le cadre des travaux, Comités syndicaux. Organisation d'une rencontre de terrain avec des étudiants de la maison familiale de Saint-Sernin-sur-Rance
	Participation du technicien rivière à des formations	3	Journées techniques (Journée technique Rivières organisée par le CG12, Colloque Eau et Territoires, Formations Evaluation des PPG, MAPA, SIG, ces journées sont réparties avec les autres syndicats)
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	3	Contacts avec l'AEAG, Cellule Rivière du Conseil Général, ONEMA, SAGE et Contrat de rivière Tarn Amont, DDT12, FDAAPPMA, AAPPMA locales.
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1	

SMAH des bassins du Cernon et du Souzlon - Perspectives - Année 2013

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions prévisionnelles
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	40	Réalisation de l'état des lieux du Cernon, du Souzlon, et des affluents principaux (parcours terrain, description détaillée) Début de la représentation cartographique sous Système d'Information Géographique. Collecte des éléments de connaissance sur le bassin versant
	Surveillance continue de points singuliers	2	Amont des villages, des ponts
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier	2	A la suite de crues, de tempêtes, demande communale
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	2	Suivi financier de la fin de 5 ^e tranche de gestion.
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...		
Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés	3	Dans le cadre de la révision du Programme Pluriannuel de Gestion
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...	2	Dans le cadre de la révision du Programme Pluriannuel de Gestion
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires		
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales		

Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)	3	Dans le cadre de la révision du Programme Pluriannuel de Gestion
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains		
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles		
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements		
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	1	
	Participation du technicien rivière à des formations	1	Journée technique technicien rivière
	Contacts avec le Syndicat et les partenaires	3-5	Comités syndicaux, contact régulier avec le Président et secrétariat du Syndicat Contacts avec l'AEAG, Cellule Rivière du Conseil Général, ONEMA, SAGE et Contrat de rivière Tarn Amont, FDAAPPMA, AAPPMA locales.
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	0,5	

CONSEIL SYNDICAL DU SMAH DES BASSINS DU CERNON ET DU SOULZON

15/04/2013

Présentation de la démarche pour la révision du Programme Pluriannuel de Gestion des bassins du Cernon et du Souzlon

LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU

La démarche générale d'élaboration des P.P.G. est
constituée de trois phases :

- Connaissance de l'état et du fonctionnement
des cours d'eau
- Définition des enjeux, partage du diagnostic
- Elaboration du programme comprenant la
définition des actions, le phasage, le chiffrage
et le suivi-évaluation

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- o Associer tous les acteurs
- o Comprendre le milieu
- o Fixer des objectifs
- o Étudier les solutions alternatives
- o Lancer des actions



L'ÉTAT DES LIEUX

- o Actualisation et collecte des données générales sur
l'eau sur le bassin
- o Connaissance du fonctionnement des cours d'eau :
2 phases :

- Relevé de terrain
- Représentation cartographique



MÉTHODOLOGIE ENVISAGÉE

Relevé de terrain :

Méthode MicroRiv, développée par le Conseil Général de
l'Aveyron

A partir d'un topofil et d'une feuille de terrain



Présentation du 10^{ème} programme de
l'Agence de l'Eau Adour Garonne
VOLET MILIEUX AQUATIQUES



10^{ème} PROGRAMME 2013-2018

Quels enjeux pour le 10^{ème} programme ?



Un outil pour atteindre les objectifs du SDAGE et du PDM en 2015 (et 2021)

- 60% de masses d'eau en bon état écologique en 2015

Une réponse au contexte propre à notre bassin

- Bassin à dominante rurale (faible densité de population, habitat diffus, ...) et à forte vocation agricole
- Rareté de l'eau en été
- Zones littorale (650 kms) et de montagne (30 %)
- Des changements profonds en perspective : climat, démographie, agriculture, énergie,...

Quels enjeux pour le 10^{ème} programme ?

Les enjeux

- Atteindre le bon état des eaux,
- Sécuriser l'alimentation en eau potable,
- Lutter contre la pollution,
- Garder assez d'eau dans les rivières pour satisfaire la vie aquatique et les usages,
- Renforcer la solidarité urbain rural

3 grandes priorités

- Réduire les pollutions diffuses, notamment agricoles,
- Restaurer les fonctionnalités des milieux,
- Gérer l'eau de façon rationnelle et prospective

Quelles marges de manœuvre pour le 10^{ème} programme ?

Poursuivre le virage vers plus d'interventions ciblées et priorisées

→ résolument vers le bon état

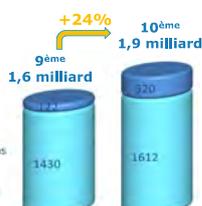
Sans rupture brutale avec la politique d'intervention menée jusqu'ici

Quels moyens pour le 10^{ème} programme ?

Pas d'augmentation de la pression fiscale sur les usagers

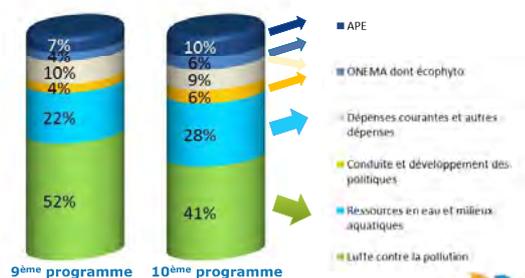
actualisation limitée à l'inflation

Des moyens d'intervention supplémentaires et une part plus significative des avances



Quels moyens pour le 10^{ème} programme ?

Un rééquilibrage dans les domaines d'intervention et les priorités



La territorialisation, un outil essentiel pour le 10^{ème} programme

Contractualiser plus systématiquement avec les territoires pour

- renforcer nos partenariats
- donner de la lisibilité à nos partenaires locaux
- créer une synergie d'acteurs
- améliorer la gouvernance territoriale
- lier eau et aménagement du territoire
- négocier du « gagnant-gagnant »

La **contractualisation** prioritairement au service des problématiques multithématiques et complexes

- Pour l'atteinte des objectifs du SDAGE et du PDM

Etudes, Recherche, Innovation et Connaissances environnementales

Etudes générales, recherche et innovation

- **anticiper les évolutions** relatives au domaine de l'eau
- **accroître les connaissances et leur utilisation** pour de nouvelles applications
- **cerner les questions et enjeux prioritaires**
- **adapter les interventions** en conséquence
 - jusqu'à 50% de subvention pour les études et les programmes de recherche
 - 20% de subvention et 30% Av Trans pour l'innovation (enjeux spécifiques bassin)

Réseaux et données environnementales

- **renforcer les connaissances sur les milieux, au service des actions territoriales**
 - réseaux de surveillance littoral: 80%
 - réseaux de suivi des rivières, lacs et eaux souterraines : 60% (70 % si SAGE ou contrats de rivière)



Gestion des milieux aquatiques et des inondations

Contexte et stratégie

- **Gestion des cours d'eau et inondations en vue du bon état écologique** (Directive inondation : opportunité d'une logique gagnant/gagnant dans les plans pluriannuels de gestion)
- **Restauration de la continuité écologique** (classement des cours d'eau), **réduction de l'impact des ouvrages**
- **Relèvement des débits réservés** pour améliorer l'hydrologie
- **Préserver les zones humides (ZH)**
- **Préserver la biodiversité liée aux milieux aquatiques**, dont programmes de gestion/restauration des migrateurs (Adhésion à la stratégie biodiversité)



Gestion des milieux aquatiques et des inondations

Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau

- Dans la continuité du 9^{ème} programme le taux de financement est bonifié si les programmes sont ambitieux (30-60%)
- Prise en compte des actions nécessaires au maintien ou à l'amélioration des masses d'eau (DCE)
- Un état des lieux partagé
- Une implication plus forte des élus dans la construction de ces programmes
- Mise en œuvre d'un suivi et de l'évaluation du programme

Gestion des milieux aquatiques et des inondations

Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau

Actions	Taux (max)- modalités	Modalités particulières
Etudes générales	50%	
Missions techniciens rivière	60%	échelle d'intervention cohérente
Intervention sur la végétation des berges : Gestion (rpi, embâcles, déchets, lâses de crues) Restauration (rpi, plantations, régulation des espèces indésirables)	30% Ou 60%	Vmr : 2 euros HT/ ml de berge 12 euros HT/ ml de berge
Protection de la ripisylve Remontée des points d'abreuvement		Vmr : Favoriser les dispositifs rustiques Faire participer les agriculteurs
Aménagement lit mineur, lit majeur Diversification des faciès, restauration d'annexes fluviales, suppression d'aménagements, champs d'évacuation de crues		Associer l'ensemble des partenaires à la réflexion sur ces nouvelles opérations
Communication	50 %	

Gestion des milieux aquatiques et des inondations

La préservation des zones humides

Actions	Taux (max)- modalités	Modalités particulières
Etudes générales	50%	
Etudes d'inventaires de ZH	80%	Respect éléments techniques de cadrage des inventaires BAG
Plan de gestion d'une ZH (définition du plan et mise en œuvre 5 ans)	60%	Vmr : 8000 euros HT/ ha restauration 200 euros HT/ha.an gestion de la végétation
Missions d'animation territoriale et de conseils techniques aux gestionnaires	60%	Vmr : 80000 euros /ETP et 1 ETP/an
Acquisitions et veille foncière	80%	Coût acquisition sur la base de l'estimation Domaines et/ou SAFER
Programme territorial ZH	Possibilités de contrats agricoles	Modalités conformes au PDRH
Communication	50 %	

Gestion des milieux aquatiques et des inondations

La Continuité écologique

Actions	Taux (max)- modalités	Modalités particulières
Etudes générales	50%	
Effacement ou arasement d'ouvrages transversaux	80%	Si une chute résiduelle persiste, elle doit être franchissable
Franchissement piscicole	Taux de base 30%	Ne sont pas éligibles les travaux sur des ouvrages: - lors d'une augmentation de puissance > à 20% - en application d'une nouvelle autorisation pour des ouvrages n'ayant pas produit durant le 9 ^{ème} programme
Transport solide	40% pour les ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2	
Ouvrages permettant la restitution des débits réservés, Réduction d'impact des étangs	60% pour les actions coordonnées	
Animation spécifique pour la mise en œuvre d'opérations coordonnées	70%	Restauration de la continuité sur un axe ou une portion de cours d'eau significatif
Équipement de collectes des déchets flottants	30%	Dans le cadre d'un schéma directeur de gestion des déchets flottants à l'échelle d'un bv
Communication	50 %	

Gestion des milieux aquatiques et des inondations

La biodiversité

Actions	Taux (max)- modalités	Modalités particulières
Soutien d'une population en vue de sa restauration et investissements liés à ces populations	Taux de base 30%	Le taux est bonifié pour les espèces prioritaires (PNA)
Communication	50 %	

Luttes contre les pollutions agricoles et assimilées

- **Actions de base sur l'ensemble du bassin Adour Garonne**
 - taux de base augmenté (30%)
- **Appui aux démarches non territorialisées permettant de pérenniser les bonnes pratiques dans les zones à enjeux**
 - appui aux opérations structurantes à l'échelle des filières
- **Démarches territorialisées sur les zones à enjeux** aides renforcées dans le cadre d'une contractualisation (PAT)
 - conversion à l'agriculture biologique
 - simplification des aides aux équipements, aides aux équipements collectifs

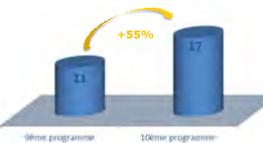


Evolution de la politique agricole commune (PAC) et nouveau PDRH attendu en cours de programme

Gestion collective et territoriale, gouvernance

- **Augmentation et harmonisation de l'accompagnement financier sur les animations territoriales : 70%**
 - SAGE, contrat territorial, PGE, PAPI
- **Possibilité de financer plusieurs animateurs pour un même outil de gestion territoriale**
- **Financement des études « Eau » dans le cadre des SCoT ou des PLU intercommunaux à hauteur de 50% (plus de régime dérogatoire)**

Dotations d'engagement en M€
Gestion collective et gouvernance



Merci de votre attention



PRESENTATION DE L'ETAT DES LIEUX ET DU DIAGNOSTIC

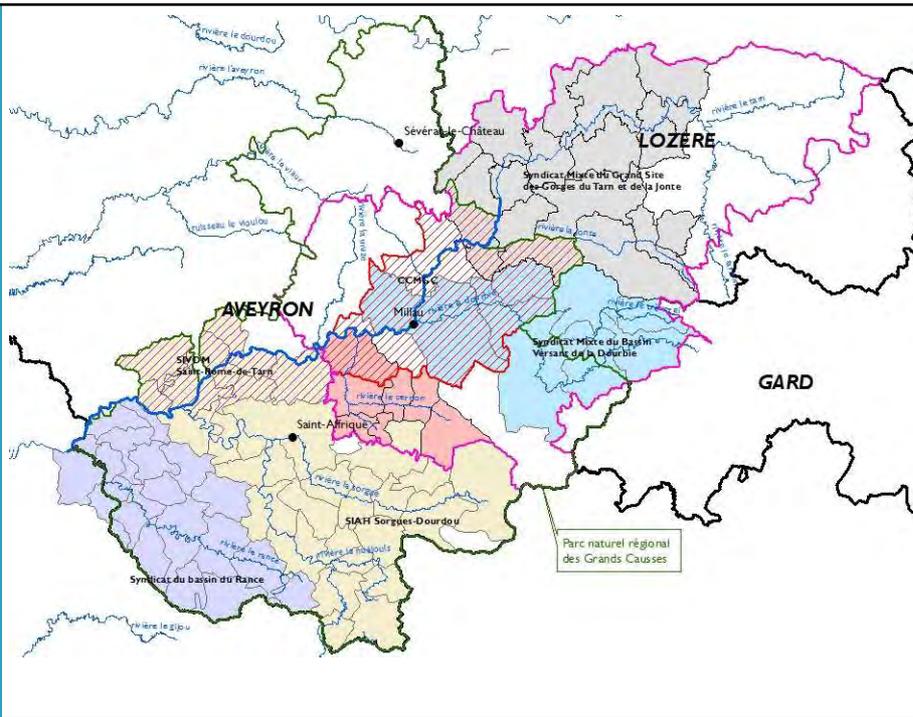
PPG 2015-2019 DES BASSINS DU CERNON ET DU SOULZON

Le 19 septembre 2013



Déroulement de la réunion

1. Le syndicat mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Souzlon
2. Le territoire
3. Le Programme Pluriannuel de Gestion des rivières
4. L'état des lieux du Cernon et ses affluents principaux
5. L'état des lieux des petits affluents
6. Quelques enjeux et mesures envisagées
7. A venir



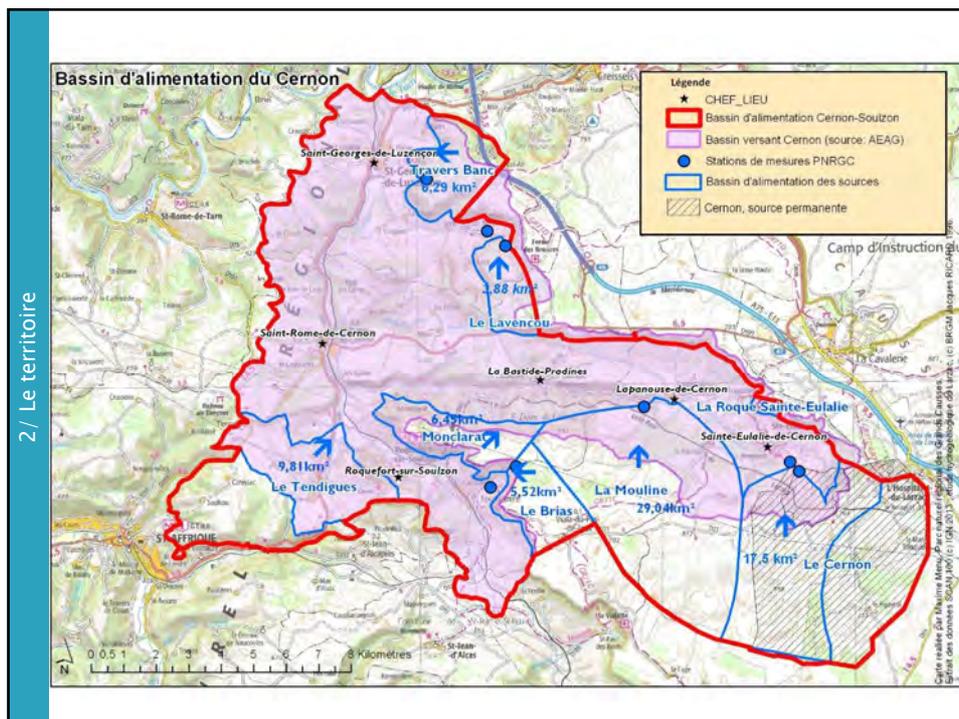
Le bassin d'alimentation du Cernon

Le bassin d'alimentation du Cernon (260,4 km²) intègre son bassin versant de 138km² ainsi que les bassins d'alimentation :

- de sa source pérenne en amont de Sainte-Eulalie-de-Cernon.
- les différents bassins des sources alimentant le Cernon ou ses affluents (Souzou, Lavencou, Brias...).

La prise en compte du bassin d'alimentation est primordiale dans l'aménagement du territoire.





Les cours d'eau du bassin versant

Nom de la masse d'eau	Code hydrologique	Longueur en km	Pente en %	Débit moyen journalier	Communes traversées	Superficie du bassin versant en km ²
Le Cernon	O34-0400	31	0,015	1,54 m ³ /s de 2008 à mai 2013 (Source -Ste Eulalie)	Sainte-Eulalie-de-Cernon, Lapanouse-de-Cernon, La-Bastide-Pradines, Saint-Rome-de-Cernon, Saint-Georges-de-Luzençon	138
Le Lavencou	O3420590	8	4,3	69 L/s de 1999 à 2002 (St Geniez de Bertrand)	Saint-Georges-de-Luzençon (dont village de Saint-Geniez-de-Bertrand)	70,6
Le Soulzon	O3410640	10,3	1,6	NC	Tournemire, Roquefort-sur-Soulzon, Saint-Rome-de-Cernon	38,9
Le ravin du Brias	O3410690	2,1	5,1	15 L/s de 1999 à juillet 2013 (amont Tournemire)	Tournemire	7,4
Le ravin des Pradelles	O3411180	3,5	2,7	29 L/s de octobre 2007 à 2013 (Lauras)	Roquefort-sur-Soulzon (dont village de Lauras)	NC

Le Programme Pluriannuel de Gestion des rivières

La démarche générale d'élaboration des P.P.G. est constituée de trois phases :

- 1- Connaissance de l'état et du fonctionnement des cours d'eau
- 2 - Définition des enjeux, partage du diagnostic
- 3 - Élaboration du programme comprenant la définition des actions, le phasage, le chiffrage et le suivi évaluation

Objectifs généraux

- ▶ Associer tous les acteurs
- ▶ Comprendre le milieu
- ▶ Fixer des objectifs
- ▶ Étudier les solutions alternatives
- ▶ Lancer des actions

Etat des lieux du Cernon et des affluents principaux à partir de la méthode Microriv

- ▶ 55 km de cours d'eau parcourus directement dans le lit ou depuis la berge lorsque le couvert végétal était trop dense,
- ▶ 20 journées de terrain (été 2013),
- ▶ Observations du lit mineur, du lit majeur et des berges, à partir d'un topofil, d'une feuille de terrain à remplir à l'aide d'une grille de code,
- ▶ Saisie des données sur l'interface Extranet du Conseil Général,
- ▶ Représentation cartographique sous Système d'Information Géographique.

Contenu du descriptif

4 fuseaux de description linéaire :

Faciès /Granulométrie

Ripisylve /Berges :

- La typologie de végétation
- L'épaisseur de végétation
- La continuité
- La pente des berges

Le lit majeur :

- Occupation du sol

Les profils :

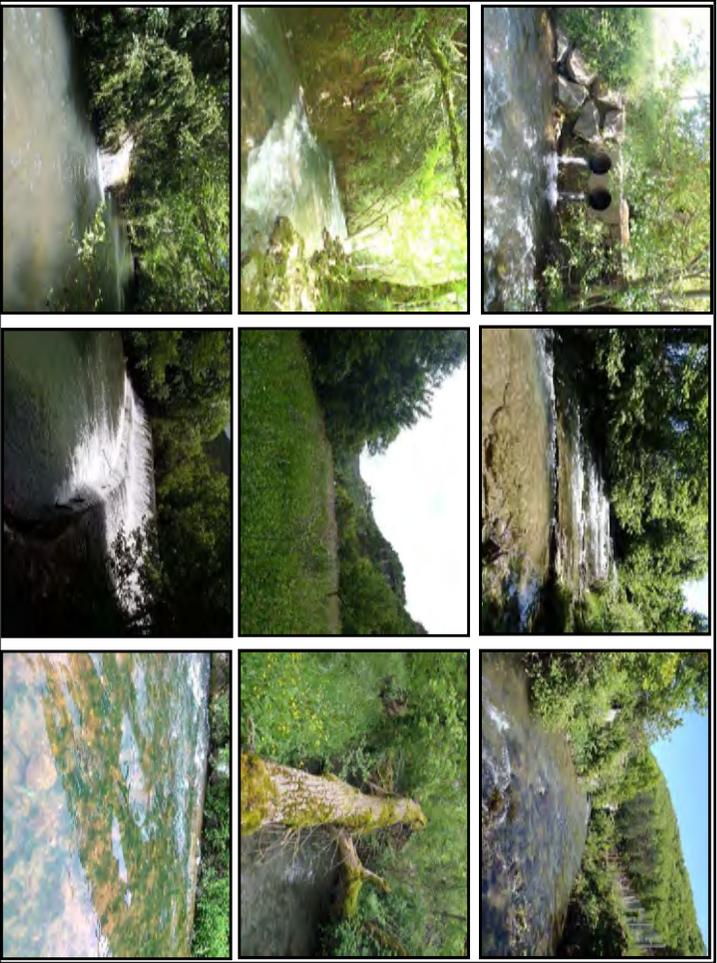
- En travers
- En long
- En plan

1 fuseau de description ponctuelle :

- L'état des berges
Ex : Érosion, glissement, éboulis...
- L'état de la végétation
Ex : laisses de crues, embâcles, arbres instables...
- L'état du lit
Ex: Nature des atterrissement,
- Antrophisme en lit mineur et majeur
Ex : Pont, passerelle, ouvrages de génie civil ou végétal, camping, station dépuraton, rejets, pompages...
- La faune et habitats
-Ex : présence de certaines espèces, zone de reproduction

4/ L'état des lieux du Cernon et ses affluents principaux

Extrait cartographique au 1 / 5000e





4/ L'état des lieux du Cernon et ses affluents principaux

LE LAVENCOU



Secteur couvert de
chênes



Partie aval : léger colmatage
issu des parcelles agricoles

LE BRIAS



Partie amont, secteur
préservé



Partie aval, secteur
dégradé

LE TENDIGUES (ravin des Pradelles)

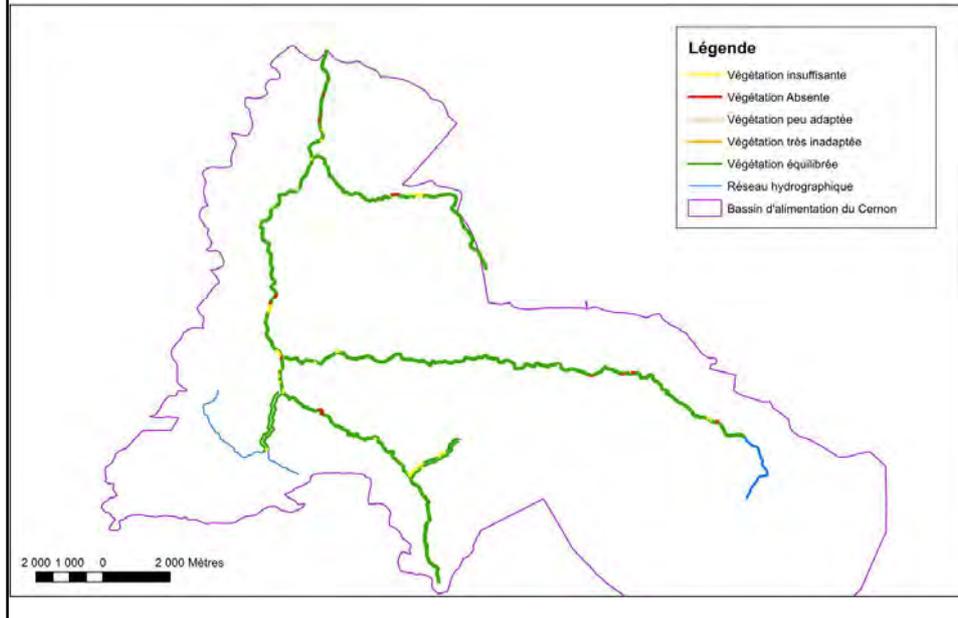


Pressions urbaines...

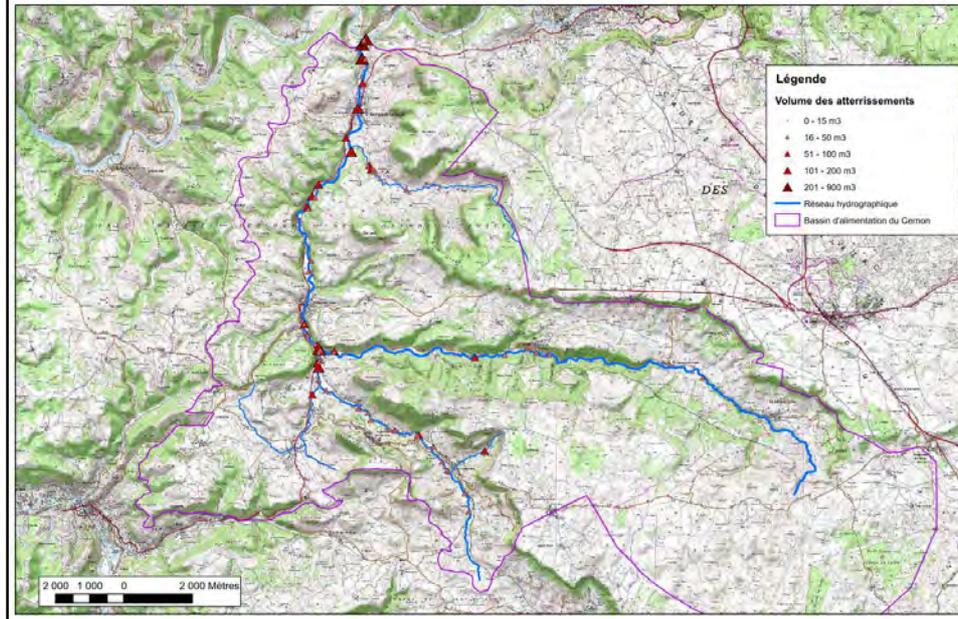


et pressions agricoles

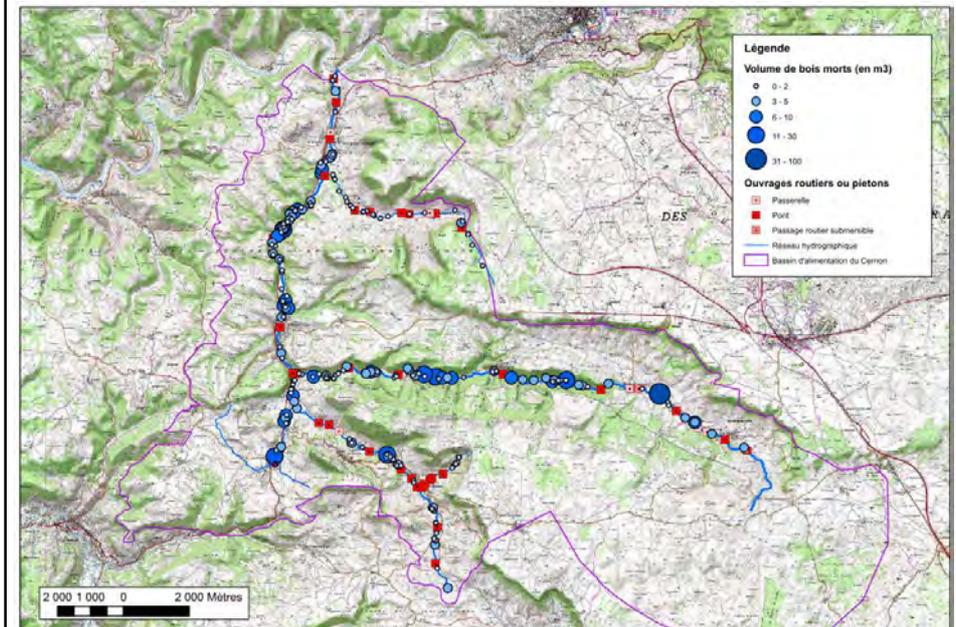
Représentation thématique : l'état de la ripisylve



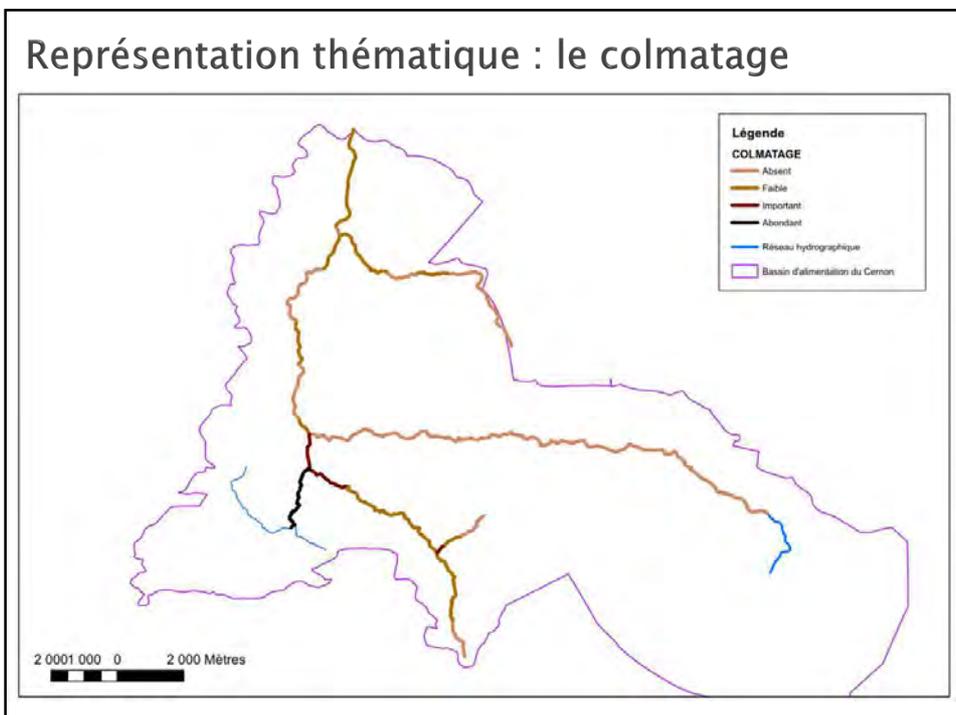
Représentation thématique : les dépôts d'alluvions



Représentation thématique : les bois morts, embâcles



Représentation thématique : le colmatage



**Etat des lieux du Cernon
et des affluents principaux**
à partir de la comparaison de photographies
entre 2006 et 2013

**Chaussée en aval de
Raspailiac en 2006**



**Chaussée en aval de
Raspailiac en 2013**



4/ L'état des lieux du Cernon et ses affluents principaux

Erosion en aval de Saint-Pierre en rive gauche, 2006



Erosion en aval de Saint-Pierre en rive gauche, 2013



4/ L'état des lieux du Cernon et ses affluents principaux

Erosion en aval de Nouzet, rive gauche, 2006



Erosion en aval de Nouzet, rive gauche, 2013



4/ L'état des lieux du Cernon et ses affluents principaux

Rive gauche en aval de la confluence du Lavencou, 2006



Glissement de berge, 2013



4/ L'état des lieux du Cernon et ses affluents principaux

Aval de la Prade, rive droite avant travaux, 2006



Aval de la Prade, rive droite après travaux, 2013



Rive droite du Soulzon, berge érodée, 2006



Rive droite du Soulzon, avec caisson végétalisé, 2013



Etat des lieux des petits affluents

- Localisation sur carte IGN de points singuliers sur les petits bassins versants,
- Repérage sur le terrain,
- Description visuelle et rédaction d'une fiche état des lieux.

5/ L'état des lieux des petits affluents



Colmatage sur le Théron



Le Coufours après la confluence du Saute-Bouc

5/ L'état des lieux des petits affluents



Confluence du ruisseau de Lessure et du Cernon



Fruits de l'urbanisation sur le ruisseau de Fourniou

Enjeux prioritaires et mesures

Entretien du lit et
des berges,
mitigation du
risque inondation



Préserver la
qualité de l'eau



Limiter le
colmatage



Entretien du lit et des berges

- ▶ Privilégier la non-intervention
- ▶ Retrait d'embâcles et autres bois morts dans les zones à enjeux
- ▶ Restauration de la ripisylve
- ▶ Protection de berges instables en cas de danger pour la population

Limiter l'apport de matière organique



Déchets verts en milieu urbain, tas de fumier bordant le cours d'eau, rejets divers ...

Le colmatage, perturbation des milieux aquatiques



Limiter la mise en culture sur les secteurs à forte pente

Encourager le maintien d'un couvert enherbé

A venir

- Finalisation de l'atlas cartographique et du rendu sur l'état des lieux et son diagnostic (automne - hiver 2013)
- Présentation du travail d'élaboration du PPG 2014-2019 à la nouvelle équipe du SMAH après les élections
- Travail sur les enjeux et actions (printemps -été 2014)
Réunion(s) de travail des élus du Syndicat

Entretiens individuels ou petit groupe avec les représentants d'utilisateurs, partenaires techniques...
- Réunion de restitution (automne 2014)
- Approbation du PPG (4^e trimestre 2014)
- Procédure de Déclaration d'Intérêt Général (4^e trimestre 2014)

7 / A venir

Merci de votre attention



Fiche de présence

SMAH des bassins du Cernon et du Souzou-
Réunion de restitution de l'état des lieux dans le cadre de la révision du PPG Cernon
A Saint-Rome-de-Cernon – jeudi 19 septembre 2013

NOM - Prénom	Organisme	Téléphone	Adresse mail	Envoi Compte-rendu par mail		Signature
				oui	non	
SEGUIER Daniel	Président SMAH	05 65 62 33 06		X		
MARIE VIRE	CELTEV	05 65 58 79 28				
BARADOLI Annie	Mairie de la commune de la Grosse de Badon	05 65 62 74 19				
JOUBERT Catherine	Mairie Ste Eulalie de Cernon.	05.65.69.72.99	steulaliedecernon@gmail.com.	X		
FAUGERE Alain	DDT12-Police de l'Eau	05 65 75 49 42	alain.faugere@veyron-gouv.fr	X		
LAURES Jean-Luc	ONETIN SD 12	05 65 68 75 57	jean-luc.laures@onema.fr	X		
BRAUD Stephanie	Syndicat mixte du Grand site des gorges de Tarn de la Source d'Ordo Dousses	04 66 48 47 95	sean.hat-hara-arnon@orange.fr	X		
Tinbaut Dorado	AEG			X		
Stéphane SOL	CG 12 - Cellule Rivières			X		
Céline Delagnes	PNRGC			X		

Maxime HENU

PNRGC - Spagnacaise

COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Conseil Syndical du SMAH des bassins du Cernon et du Soulzon

Date : 20 décembre 2013

Lieu : Saint-Rome-de-Cernon

Participants :

SEGUIER Daniel (St Rome de Cernon), HERAN Sébastien (Tournemire), VESY Corinne (Roquefort/Soulzon), ROMERO Jackie (Communauté de Communes de Millau Grands Causses), PRETRE Gérard (Communauté de Communes de Millau Grands Causses), JOUBERT Catherine (Communauté de Communes Larzac Templier Causses et Vallées), GENIEZ Jean (Communauté de Communes de Larzac Templier Causses et Vallées), BRAIDOTTI Annie (Communauté de Communes de Larzac Templier Causses et Vallées),

Thibaut DORADO (Agence de l'Eau), CHARLES Jean-Jacques (Communauté de communes Millau Grands Causses), Céline DELAGNES, assistant technique du Syndicat, Parc naturel régional des Grands Causses.

Procurations : MALRIC Yves (procuration à BRAIDOTTI Annie)

Absents excusé: BOULET Franck (Roquefort/Soulzon), Stéphane SOL (Conseil Général de l'Aveyron)

Objectif de la réunion

Conseil syndical :

- 1/Modification des statuts
- 2/Point d'information sur le renouvellement de l'assistance technique du PNRGC auprès du Syndicat pour 2014
- 3/Questions diverses

1/Modification des statuts

Monsieur le Président du Syndicat Mixte expose à l'assemblée qu'il convient de modifier les statuts du syndicat en tenant compte du retrait de la compétence rivières qui est transférée aux communes membres de la communauté de communes de Larzac Templier Causses et Vallées soit les communes de Sainte Eulalie de Cernon, La Bastide Pradines et Lapanouse de Cernon.

Il propose également :

- d'ajouter des délégués suppléants à la composition du conseil syndical,
- de modifier la désignation du syndicat mixte, d'ajuster son objet pour répondre aux missions actuelles.

Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- Le syndicat prend le nom de « Syndicat Mixte des Bassins du Cernon et du Soulzon »
- Les communes de Sainte Eulalie de Cernon, La Bastide Pradines et Lapanouse de Cernon se substituent à la communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallées pour la compétence Rivières,
- Deux délégués suppléants par commune doivent être nommés en plus des deux délégués titulaires.
- La désignation et l'objet du syndicat sont modifiés pour tenir compte des nouvelles missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- Adopte les statuts ainsi modifiés et annexés à la présente délibération.

2/Point d'information sur le renouvellement de l'assistance technique du PNRGC auprès du Syndicat pour 2014

Il est rappelé que conformément à la décision de principe du conseil syndical du 21 décembre 2012, une convention pluriannuelle de partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses a été signée pour la période 2013-2019, couvrant l'élaboration et la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des bassins du Cernon et du Soulzon.

Il a été proposé pour 2014, une assistance technique pour 50 journées, avec un financement du Syndicat de 40% soit 4 960 €. Les 60 % restants sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. La participation des collectivités est répartie suivant la clé de répartition votée, basée sur 75 % du linéaire, 10% de la population et 15 % du potentiel fiscal.

Les missions 2014 seront essentiellement consacrées à l'élaboration du futur Programme Pluriannuel de Gestion des bassins du Cernon et du Soulzon, et en particulier à la phase de concertation, définition des enjeux, objectifs de gestion et des actions.

Céline Delagnes fait également part de son absence de mars à octobre 2014 (congé maternité). Afin de poursuivre au mieux les missions prévues en 2014 pour les trois syndicats bénéficiant de l'assistance technique du Parc, un remplacement est envisagé par la Direction du Parc naturel régional pendant cette durée.

3/Questions diverses

Aucune question

Rédacteurs : Dominique Sanchez
SMAH des bassins du Cernon et
du Soulzon
Céline Delagnes -PNRGC
Validé le 03/02/2014
Par le Président
Monsieur Daniel SEGUIER

**SMAH des bassins du Cernon et du Souzlon - Participations pour l'assistance technique
de la Cellule Opérationnelle Rivière du Parc naturel régional des Grands Causses**

Méthode de la clé de répartition

Structures adhérentes	COMMUNES	Nombre Habitants*	Coefficient	Longueur de rivière	Coefficient	Potentiel Fiscal 4 Taxes (en milliers d'e)**	Coefficient	Clé de répartition	
								75% Linéaire	
								10% Population	
								15% potentiel fiscal	
Sainte Eulalie de Cernon	Sainte Eulalie de Cernon	269	6,84%	5927,395	15,09%	102	2,47%	12,37%	
Lapanouse de Cernon	Lapanouse de Cernon	125	3,18%	3912,696	9,96%	68	1,64%	8,04%	
La Bastide Pradines	La Bastide Pradines	112	2,85%	3420,03	8,71%	60	1,45%	7,03%	
Saint Rome de Cernon	Saint Rome de Cernon	798	20,28%	12411,152	31,60%	357	8,64%	26,88%	
CC Millau Grands Causses	Saint Georges de Luzençon	1564	39,76%	6662,128	16,96%	972	23,51%	20,23%	
Roquefort sur Souzlon	Roquefort sur Souzlon	666	16,93%	3672,008	9,35%	2312	55,93%	17,09%	
Tournemire	Tournemire	400	10,17%	3267,826	8,32%	263	6,36%	8,21%	
	TOTAL	3934	100,00%	39273,235	100,00%	4134	100,00%	100,00%	

*Populations légales 2011 (population totale) entrées en vigueur le 1er janvier 2014 (source INSEE)

** Données 2010 (source Ministère du Budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat)

Année 2014

Montant de la proposition pour la prestation de la Cellule Opérationnelle Rivière du Parc naturel régional des Grands Causses

4 960,00 €

Structures adhérentes	COMMUNES	Pourcentage Clé de répartition	Participation aux frais de prestation de la COR du PNRGC pour 2014
Sainte Eulalie de Cernon	Sainte Eulalie de Cernon	12,30%	610,08 €
Lapanouse de Cernon	Lapanouse de Cernon	8,01%	397,30 €
La Bastide Pradines	La Bastide Pradines	7,03%	348,68 €
Saint Rome de Cernon	Saint Rome de Cernon	26,88%	1 333,25 €
CC Millau Grands Causses	Saint Georges de Luzençon	20,27%	1 005,39 €
Roquefort sur Souzlon	Roquefort sur Souzlon	17,33%	859,57 €
Tournemire	Tournemire	8,18%	405,73 €
	TOTAL	100,00%	4 960,00 €

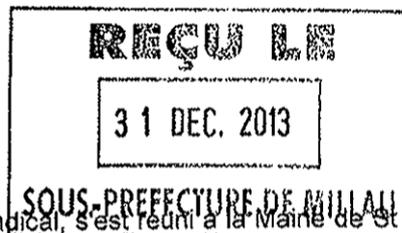
2013 01 Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES
BASSINS DU CERNON ET DU SOULZON

Nombre de Conseillers : 14
En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 9

Date de convocation: 10/12/2013
Date d'affichage: 10/12/2013

Séance du 20 décembre 2013



L'an deux mil treize et le vingt décembre à onze heures, le Conseil Syndical, s'est réuni à la Mairie de St Rome de Cernon, siège du syndicat, sous la présidence de **Monsieur SEGUIER Daniel**.

Présents : SEGUIER Daniel (St Rome de Cernon), HERAN Sébastien (Tournemire), VESY Corinne (Roquefort/Soulzon), ROMERO Jackie (Communauté de Communes de Millau Grands Causses), PRETRE Gérard (Communauté de Communes de Millau Grands Causses), JOUBERT Catherine (Communauté de Communes Larzac Templier Causses et Vallées), GENIEZ Jean (Communauté de Communes de Larzac Templier Causses et Vallées), BRAIDOTTI Annie (Communauté de Communes de Larzac Templier Causses et Vallées),

Procurations : MALRIC Yves (procuration à BRAIDOTTI Annie)

Absents : BOULET Franck (Roquefort/Soulzon), RAMEAU Patrick (Tournemire), BOUDES Alain (Communauté de Communes Larzac Templier Causses et Vallées), BOISSIN Claude (Communauté de Communes de Larzac Templier Causses et Vallées), MAFFRE Lionel (St Rome de Cernon),

Madame JOUBERT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : modification des statuts du syndicat

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2003 autorisant la création du SMAH des Bassins du Cernon et du Soulzon,

Vu les arrêtés successifs portant modifications des statuts du syndicat,

Vu les délibérations des communes de Sainte Eulalie de Cernon, La Bastide Pradines et Lapanouse de Cernon acceptant les nouveaux statuts de la communauté de communes de Larzac Templier Causses et Vallées,

Vu l'arrêté préfectoral n° 20132-3190003 du 15 novembre 2013 autorisant le retrait de la compétence Rivières à la communauté de communes de Larzac Templier Causses et Vallées,

Monsieur le Président du Syndicat Mixte expose à l'assemblée qu'il convient de modifier les statuts du syndicat en tenant compte du retrait de la compétence rivières qui est transférée aux communes membres de la communauté de communes de Larzac Templier Causses et Vallées soit les communes de Sainte Eulalie de Cernon, La Bastide Pradines et Lapanouse de Cernon.

Il propose également :

- d'ajouter des délégués suppléants à la composition du conseil syndical,
- de modifier la désignation du syndicat mixte, d'ajuster son objet pour répondre aux missions actuelles.

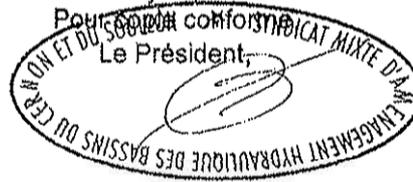
Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2014 :

- Le syndicat prend le nom de « Syndicat Mixte des Bassins du Cernon et du Souzou »
- Les communes de Sainte Eulalie de Cernon, La Bastide Pradines et Lapanouse de Cernon se substituent à la communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallées pour la compétence Rivières,
- Deux délégués suppléants par commune doivent être nommés en plus des deux délégués titulaires.
- La désignation et l'objet du syndicat sont modifiés pour tenir compte des nouvelles missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité :

- Adopte les statuts ainsi modifiés et annexés à la présente délibération.

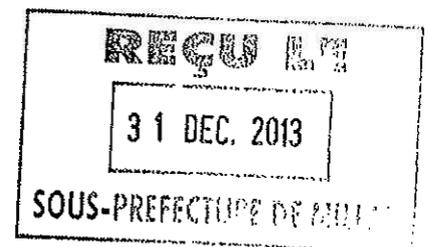
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 31 décembre 2013

publication ou notification le 31 décembre 2013



STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS DU CERNON ET DU SOULZON

Annexés à la délibération de modification statutaire

Article 1^{er} : Les textes suivants concernent la modification des statuts du syndicat qui regroupe les communes de Saint-Rome-de-Cernon, Sainte-Eulalie-de-Cernon, La-Bastide-Pradines, Roquefort-sur-Soulzon, Tournemire, Lapanouse-de-Cernon et la communauté de communes de Millau Grands Causses (pour Saint-Georges-de-Luzençon).

Article 2 : Dénomination, siège et durée

Le Syndicat prend le nom de « SYNDICAT MIXTE DES BASSINS DU CERNON ET DU SOULZON ».

Le siège est fixé à la mairie de Saint-Rome-de-Cernon, avenue de la Liberté 12490 Saint-Rome-de-Cernon.

La durée est illimitée.

Article 3 : Objet du syndicat

Le syndicat a pour objet l'aménagement des bassins du Cernon et du Soulzon. Le syndicat fera procéder à l'élaboration de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau pour assurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques et dégager des moyens de lutte contre les crues. Après approbation, le syndicat fera procéder à l'exécution des travaux par tranches successives et suivant le financement qui pourra être obtenu. Le syndicat pourra faire procéder à l'étude et l'exécution d'actions et travaux concernant les points suivants :

- Restauration hydromorphologique des cours d'eau,
- Lutte contre l'érosion dans l'ensemble du bassin,
- Aménagement des cours d'eau à des fins touristiques,
- Mesures et dispositions pour lutter contre les pollutions diffuses,
- Aménagements piscicoles,
- Sensibilisation des riverains, des scolaires, du grand public et des élus.

Article 4 : Administration du syndicat

Le syndicat est administré par un comité composé de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de chaque structure élus par les conseils municipaux et communautaires.

Le comité est composé de 14 délégués titulaires et 14 délégués suppléants élus pour la durée du mandat municipal. Ils sont rééligibles et demeurent en fonction jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Le bureau élu par les membres du syndicat est composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un trésorier. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres du comité.

Pour l'exécution de ses décisions et pour ester en justice, le comité est représenté par son Président.

Article 5 : Trésorier du syndicat

Les fonctions du trésorier du syndicat sont exercées par le trésorier de St Affrique.

Article 6 : Dépenses

Le syndicat pourvoira sur son budget à toutes les dépenses nécessaires à son fonctionnement, à la réalisation des travaux et à leur entretien ultérieur.

Article 7 : Recettes

Les recettes comprendront :

- les participations des communes et de la communauté de communes de Millau Grands Causses, comme dit à l'article 8,
- les subventions de l'Europe, de l'Etat, du Département, de la Région et autres collectivités ou établissements publics,
- le produit des taxes, redevances, participations et contributions correspondant aux services assurés,
- le produit des emprunts,
- les dons et legs.

Article 8 : répartition des dépenses

Les dépenses non couvertes par les subventions ainsi que les charges afférentes aux travaux seront réparties entre les collectivités, les établissements publics adhérents, les usagers et les propriétaires en fonction des intérêts que présentent pour chacun d'eux les opérations effectuées par le syndicat.

Article 9 : Dispositions générales

Outre les présents statuts, les conditions de fonctionnement du syndicat seront réglées par les lois et règlements intérieurs en vigueur, visés par l'arrêté préfectoral d'autorisation.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE
DE LA HAUTE VALLEE DE L'AVEYRON

III.3 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA HAUTE VALLEE DE L'AVEYRON

Président : Monsieur Michel MERCADIER

Siège social : Communauté de communes

12310 LAISSAC

Communes adhérentes :

Sévérac-le-Château, Lapanouse-de-Sévérac, Buzeins, Recoules-Prévinquières, Gaillac-d'Aveyron, Palmas, Laissac, Bertholène, Montrozier, La Loubière, Agen-d'Aveyron, Campagnac, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Martin-de-Lenne, Pierrefiche-d'Olt, Coussergues, Vimenet et Lavernhe-de-Sévérac.

Contexte :

Créé le 30 janvier 1973, il est composé de 18 communes et présidé par Monsieur Michel MERCADIER, maire de Gaillac-d'Aveyron, depuis 2008. Il étend sa compétence depuis la source de l'Aveyron à Sévérac-le-Château jusqu'aux portes de Rodez. Les affluents majeurs de l'Aveyron concernés par le syndicat sont la Serre, l'Olip, le Verlenque et le Cuge.

De nombreux travaux ont été réalisés entre les années 1973 et 2001, sous maîtrise d'œuvre du cabinet Gombert.

Le premier Plan Simple de Gestion réalisé par la CATER a défini les orientations des tranches d'entretien pour une période de 5 ans (2001-2006).

En 2007, un diagnostic des rivières principales a été réalisé pour l'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion 2009-2013, qui été reconnu d'Intérêt général, le 11 février 2010 par arrêté préfectoral.

Le programme est en cours de mise en œuvre.

Le territoire du SIAH est inclus dans la démarche de projet d'un contrat de rivière Aveyron Amont.

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	12	Réalisation de l'APD de la 5e tranche de gestion 2013 (exécution en 2014)
	Surveillance continue de points singuliers	1	Amont des villages, des ponts.
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier		
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	20	Suivi financier de la fin de 3e tranche de gestion et de la 4 ^e tranche de gestion Déclaration de travaux auprès du service Police de l'Eau de la 4e tranche de gestion Réalisation du dossier de consultation des entreprises de la 5 ^e tranche de gestion Accompagnement du Syndicat dans la régularisation du dossier du Trou du Souci.(phase d'enquête publique) Mise en place d'un chantier pilote de diversification des écoulements sur la Serre avec la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...	29	Elaboration des conventions de travaux personnalisés comprenant le relevé cadastral, l'élaboration de la liste des propriétaires par secteurs de travaux, le publipostage pour la 4 ^e tranche de gestion Marquage et encadrement de la fin 3e tranche de gestion (Travaux de plantations et de mise en défens des berges), de la 4 ^e tranche de gestion (Travaux d'entretien), et du chantier pilote sur la Serre. 
Gestion des zones humides	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés		

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...		
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires		
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales		
Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)		
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains		
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles		
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements	10	Mise en place de clôtures pour la protection des plantations, d'aménagements de points d'abreuvements du bétail 
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	3	Contact les propriétaires riverains
	Participation du technicien rivière à des formations	2	Journée technique technicien rivière (Journées techniques « continuité écologique », Formation « Zones humides », journée technique du CG 12)
	Projet Contrat de rivière	5	Recueil de données pour le montage dossier sommaire, Conseil d'administration, Assemblée générale, relecture de la lettre d'information
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	5	Comités syndicaux, contact régulier avec le Président et secrétariat du Syndicat. Contacts avec l'AEAG, Cellule Rivière du Conseil Général, ONEMA, FDAAPPMA, AAPPMA locales
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1	

ANNEE 2013

COMPTES-RENDUS

COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Conseil Syndical du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron

Date : 9 avril 2013

Lieu : Laissac

Participants :

Daniel BERGOUNHON – Commune de Gaillac d'Aveyron
Antonin BOSCH - Commune de Bertholène
Jean-François CAZES – Commune de Coussergues
Jacques CHALIEZ – Commune de Lapanouse-de-Sévérac
Roger COSTES – Commune de Sévérac-le-Château
Céline DELAGNES - Parc naturel régional des Grands Causses, assistant technique du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron
Thibaut DORADO – Agence de l'Eau Adour Garonne
Alain DUFIEU – Commune de La Loubière
Christiane FALGUIERES – Commune de Laissac
Françoise FOUET – SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron
Jean-Paul GARDES – Commune de Laissac
Daniel GUIRAL- Commune de Palmas
Anaïs Hidalgo – Association de Préfiguration du Contrat de rivière Aveyron amont (APCRAA)
Roger LACAN – Commune de Vimenet
Vincent LAVERGNE – Association de Préfiguration du Contrat de rivière Aveyron amont (APCRAA)
Marc MAJOREL – Commune de Campagnac
Michel MERCADIER – Président du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron
Cécile MERLET – Conseil Général de l'Aveyron, Direction de l'Environnement
Gilbert PASSAGA – Commune de Bertholène
Michèle PHILIPPS – Commune d'Agén d'Aveyron
Michel PRAT – Commune d'Agén-d'Aveyron
Emile RATIER - Commune de Coussergues
Nathalie RICARD – Commune de Vimenet
Bernard TESTOR – Commune de Palmas
Mathilde VIGOUROUX – Commune de Pierrefiche d'Olt

Excusé : Maurice IMBERT – Commune de Saint-Saturnin-de-Lenne

Objet de la réunion :

Conseil Syndical :

1 / Compte administratif 2012

2/ Budget 2013

3/ Information sur le renouvellement de la convention d'assistance technique avec le Parc naturel régional des Grands Causses

4/ Etat d'avancement de la procédure d'autorisation du dossier de régularisation des ouvrages de répartition des eaux (débits) entre la Serre et la Ribeyrette (site du Trou du Souci)

5/ Etat d'avancement des travaux de gestion de l'Aveyron et de ses affluents

6/ Information sur la mise en place de l'Association de Préfiguration du Contrat de Rivière Aveyron Amont

7 /Questions diverses

Déroulement de la réunion : Cf. diaporama en annexe

1/ Compte administratif 2012

Cf. annexes : présentation simplifiée

Voté à l'unanimité

2/ Budget 2013

Cf. annexes : présentation simplifiée

Voté à l'unanimité

3/ Information sur le renouvellement de la convention d'assistance technique avec le Parc naturel régional des Grands Causses

Conformément à la décision de principe du conseil syndical du 20 septembre 2012, Monsieur le Président a signé la convention pluriannuelle de partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses pour la période 2013-2014 couvrant la fin du programme pluriannuel de gestion de l'Aveyron et ses affluents. L'annexe financière est signée annuellement.

Les éléments financiers sont présentés dans le diaporama en annexe.

4/ Etat d'avancement de la procédure d'autorisation du dossier de régularisation des ouvrages de répartition des eaux (débits) entre la Serre et la Ribeyrette (site du Trou du Souci)

L'enquête publique a lieu du 13 mars au 12 avril 2013.

Monsieur Lacan fait part de ses observations concernant les droits d'eau des moulins.

Monsieur le Président propose une répartition des frais liés à ce dossier entre les communes, après déductions des aides :

Travaux antérieurs : Répartis entre les 4 communes de la Serre qui sont concernées (Saint-Martin-de-Lenne, Pierrefiche-d'Olt, Coussergues et Sainte-Eulalie-d'Olt)

Enquête + étude :

50% vallée de la Serre (ensemble des 7 communes : Campagnac, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Martin-de-Lenne, Pierrefiche-d'Olt, Coussergues, Palmas et Sainte-Eulalie-d'Olt)

50% sur les autres 12 communes.

5/ Etat d'avancement des travaux de gestion de l'Aveyron et de ses affluents

NB : Des erreurs se sont glissées dans la présentation des éléments financiers lors de la réunion, celles-ci ont été corrigées dans la version du diaporama en annexe.

SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron

2^e tranche de gestion des berges 2010 :

Tranche soldée. La cartographie détaillée est jointe en annexe.

3^e tranche de gestion des berges 2011 :

Tranche en cours :

Entretien, plantations et mise en défens réalisés en été 2012 et hiver 2012-2013

Travaux d'aménagement de point d'abreuvement : à venir

Quelques chiffres :

2656 ml de clôtures réalisés.

2517 arbres et arbustes plantés

350 m² de boutures

16 kms de rivière gérés

-> 2/3 environ du prévisionnel réalisé (1/3 non réalisé faute d'autorisation des propriétaires).

Une réception de travaux est organisée le jeudi 18 et vendredi 19 avril. L'information sera également transmise par mail à l'ensemble des communes.

Monsieur Lacan fait part de ses remarques sur les plantations réalisées par le SIAH, qui selon lui, ne sont pas adaptées aux bords des rivières. Des explications et retour d'expériences sont amenés par les différents techniciens présents.

4^e tranche de gestion des berges 2012 :

Le marché a été attribué à plusieurs entreprises par la commission d'attribution du 24 janvier 2013.

Les conventions avec les propriétaires seront établies à partir de mai 2013.

Un projet pilote de diversification des écoulements dans le lit de la Serre est en cours d'étude.

Un extrait du rapport d'activité 2012 et perspectives 2013 est également joint dans les documents de séances. (Cf. annexes)

6/ Information sur la mise en place de l'Association de Préfiguration du Contrat de Rivière Aveyron Amont

Vincent Lavergne, animateur en charge du projet de contrat de rivière et Anaïs Hidalgo, étudiante, en appui sur le montage du dossier sommaire, rappelle le contenu et les objectifs d'un contrat de rivière. Le périmètre et les acteurs du futur contrat sont également précisés.

7/Questions diverses

Afin que les informations liées aux activités du SIAH puissent être connues par les communes, Monsieur le Président précise que les délégués des communes au SIAH doivent être présents aux réunions.

*Rédacteur : Céline Delagnes PNRGC,
assistant technique du SIAH de la Haute
vallée de l'Aveyron
Validé le 16/05/2013 par le Président,
Monsieur Michel Mercadier*

Comité syndical du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron

Mardi 9 avril 2013

Compte-administratif 2012 Budget 2013

Information sur le renouvellement de la convention d'assistance technique avec le Parc naturel régional des Grands Causses

Convention d'assistance technique avec le PNRGC

Conformément à la décision de principe du Conseil syndical du 20 septembre 2012:

Le Parc naturel régional, en accord avec l'Agence de l'eau, a proposé une convention de partenariat basée sur le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau en cours.

=> **Convention 2013-2014**

(PPG 2009-2013 avec un décalage d'un an dans sa réalisation, fin prévu en 2014-début 2015) avec annexe annuelle pour l'affectation du nombre de journées/an.

Montant 2013 : 8928 € pour 90 jours (soit 248 €/jour)

Convention d'assistance technique avec le PNRGC

=> Plan de financement :

Agence de l'Eau Adour Garonne :	60%
SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron :	40 %

Après la déduction d'une aide du CG12 sur la maîtrise d'oeuvre des travaux de la 2^e tranche, il reste à la charge du SIAH : **7835 €**

Montant réparti en fonction de la clé de répartition suivante : (appliquée depuis le 1^{er} janvier 2012)

40 % surface bassin versant + 60 % population sur bassin versant

Etat d'avancement de la procédure d'autorisation du dossier de régularisation des ouvrages de répartition des eaux (débits) entre la Serre et la Ribeyrette (site du Trou du Souci)

Procédure d'enquête publique

Régularisation des ouvrages de répartition des eaux (débits) entre la Serre et la Ribeyrette, mise en place d'un règlement d'eau et restauration de la continuité écologique, commune de Saint-Martin-de-Lenne

Dossier d'enquête préalable à l'autorisation des travaux au titre des articles L. 214-1 à 4 et L.216-6 du Code de l'Environnement

=> Répartition proposée à l'enquête en accord avec les membres du Comité de Pilotage :

25% Ribeyrette / 75 % Serre jusqu'à capacité maximale d'entonnement du Trou du Souci (environ 50l/s)

=> Travaux d'aménagements à prévoir (2 volets : répartition et continuité écologique)



L'enquête publique se déroule pendant 31 jours consécutifs du **mercredi 13 mars 2013 au vendredi 12 avril 2013 inclus**, sur le territoire des communes de Saint-Martin-de-Lenne, Pierrefiche d'Olt, Sainte-Eulalie-d'Olt, Coussergues et Palmas dans le département de l'Aveyron.

TROU DU SOUCI - Coût des travaux et des enquêtes

Travaux CONTE + PARC sur le TROU DU SOUCI et 2ère enquête	14 977,85 €
Subvention REGION	2 197,31 €
Subvention DEPARTEMENT	2 648,00 €
Subvention AGENCE	2 317,00 €
Charges des communes (a)	7 815,54 €
Coût de l'Etude GREN SAS	5 186,63 €
Subvention AGENCE	1 299,16 €
Subvention DEPARTEMENT	1 086,00 €
Charges des communes (b)	2 811,46 €
Parution Journal AL	2 997,56 €
Rémunération CE (évaluation)	3 000,00 €
Coût total (c)	5 997,56 €
Subvention du DEPARTEMENT FDTF (d)	5 000,00 €
Charge globale des communes (a + b + c - d)	11 624,56 €

Travaux : Répartis entre les 4 communes de la Serre qui sont concernées (Saint-Martin-de-Lenne, Pierrefiche-d'Olt, Coussergues et Sainte-Eulalie-d'Olt)

Enquête + étude : 50% vallée de la Serre (ensemble des 7 communes : Campagnac, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Martin-de-Lenne, Pierrefiche-d'Olt, Coussergues, Palmas et Sainte-Eulalie-d'Olt)

50% sur les autres 12 communes

Etat d'avancement des travaux de gestion de l'Aveyron et de ses affluents

2^{ème} tranche de gestion des berges 2010 (réalisation 2011-2012) Soldée

• Chantiers d'entretien de la végétation, de plantations et de pose de clôtures, réalisés par l'entreprise Cabral José,

• 8 site d'interventions en 2012 (communes de Gaillac-d'Aveyron, Palmas/Laissac, Montrozier/La Loubière, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Martin-de-Lenne, Pierrefiche d'Olt, Lavernhe-de-Sévérac, Recoules-Prévinquières)

Version corrigée après séance

Montant total estimé	89 125 €
Montant après consultation	80 607 €
Montant engagé sur 2011 et 2012	68 327 €

• Financement : Agence de l'eau Adour-Garonne : 34 164,00€
Conseil régional Midi-Pyrénées : 6 833,00€
Conseil général de l'Aveyron : 13 665,00€
Propriétaires : 1 089,00€
SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron : 12 576,00€

3^{ème} tranche de gestion des berges 2011 (réalisation 2012- 2013) En cours

Réalisation des Travaux : Entreprise FORESTM (Maxime Pouget) - Pont de Salars

Travaux d'entretien réalisés entre juillet et septembre 2012

Travaux de plantations, mise en défens : hiver 2012-2013

Travaux points d'abreuvements : printemps-été 2013

Montant total estimé	117 368 €
Montant après consultation (entretien, plantations, mise en défens)	99 189 €
+10% imprévus (9918 €) + points abreuvements (13700 €)	Soit 122 809 €
Montant engagé (au 14/03/2013 : entretien, plantations, mise en défens, imprévus)	79 025 €

Réception des travaux d'entretien, plantations et mise en défens : jeudi 18 avril et vendredi 19 avril matin.



4^{ème} tranche de gestion des berges 2012 (réalisation 2013-début 2014) A venir

- Présentation et validation de la tranche en conseil syndical le 20 septembre 2012.
- MAPA du 19 novembre 2012 au 10 janvier 2013
- Commission d'attribution du 24 janvier 2013 :

Communes	Rivière	Secteur	COUT ESTIME en € TTC	Entreprises retenues	Cout en € TTC
Lapanouse-de-Sévérac	Aveyron	11	4 198 €	Lutran Loïc Blanc Jérémy	3661,97 €
Buzeins	Aveyron	14	2 939 €	Lutran Loïc Blanc Jérémy	2181,32 €
Gaillac-d'Aveyron	Aveyron	21	9 074 €	Lutran Loïc Blanc Jérémy	6343,34 €
Palmas	Aveyron	28	4 591 €	EURL Coup de main	4118,06 €
Bertholène	Aveyron	38	3 829 €	EURL Coup de main	2691,59 €
La Loubière	Aveyron	49	11 210 €	Cabral José	9999,09 €
Saint-Saturnin-de Lenne	Serre	5	3 862 €	Cabral José	3316,86 €
Recoules-Prévinquières	Olip	9	7 435 €	SNPCRR – Cédric Cauvet	6821,51 €

4^{ème} tranche de gestion des berges 2012 (réalisation 2013-début 2014) A venir

Accords obtenus pour les aides financières

Propriétaires concernés :

Environ 70 personnes (nombreuses indivisions)

-> Passage des conventions de passage et de travaux : mai 2013

-> Conditions, en accord avec les décisions prises dans le PPG et ses ajustements ultérieurs :

- entretien de la végétation : gratuit pour les propriétaires
- plantations : gratuit pour les propriétaires
- mise en défens (clôtures) : participation financière à hauteur de 20% des propriétaires

Travaux prévus :

- Entretien : été 2013
- Plantations, mise en défens : automne, hiver 2013



4^{ème} tranche de gestion des berges 2012 (réalisation 2013)

PROJET DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES sur la SERRE

Pré-projet présenté en conseil syndical le 20 septembre 2012

Visite des aménagements de diversification réalisés par le Syndicat du Viaur le 29 octobre 2012

Préparation du projet avec la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques :

- Repérage terrain (réalisé en début d'année)
- Etude des possibilités techniques
- Présentation aux riverains concernés
- Montage d'un cahier des charges
- Procédure réglementaire
- Consultation des entreprises
- Procédure de suivi
- Réalisation des travaux (envisagés à l'automne)



Information sur la mise en place de l'Association de Préfiguration du Contrat de Rivière Aveyron Amont

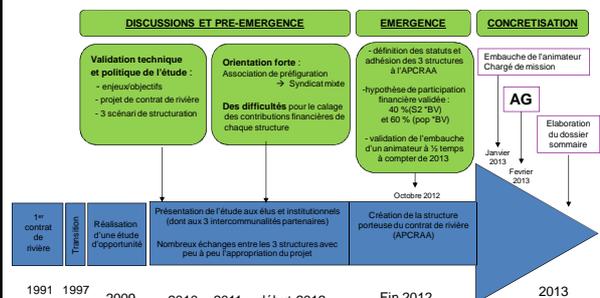
Présentation de la démarche d'élaboration du contrat de rivière Aveyron amont SIAH HVA – Laissac – 9 avril 2013



SIAH De la Haute vallée de l'Aveyron



Rappel de l'historique du projet de contrat de rivière Aveyron amont



CALENDRIER DU PROJET SUR 2013

► Mars à Septembre :

- Réalisation du dossier sommaire (version N°1)
- Réalisation et édition du bulletin de liaison N°1 du projet de contrat de rivière

► Octobre :

- Organisation et tenue d'une journée technique à destination des élus et partenaires associés
- Poursuite de la rédaction du dossier sommaire (versions intermédiaires)

► Novembre à Décembre :

- Finalisation de la version officielle du dossier sommaire (à présenter si possible en commission planification fin 2013 – tout début 2014)
- Préparation du futur comité de rivière
- Montage et vote du budget 2014 de l'APCRAA, et sollicitation des financements



Questions diverses

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 SIAH DE LA HAUTE VALLEE DE L'AVEYRON

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général 12 418.88 € Prime d'assurances 1 898.35 € Indemnité comptable régisseur 123.03 € Honoraires 1 200.00 € annonces insertions 0.00 € Fêtes cérémonies 229.50 € Prestation PARC 2012 8 968.00 € Autres services extérieurs 0.00 € 012 Charges de personnel 3 269.05 € URSSAF 153.00 € 6218 personnel extérieur 3 116.05 € 65 Autres charges de gestion courante 781.80 € 6531 Elus 781.80 € 66 Charges financières 1 879.12 € 66111 Intérêts de la dette 1 030.25 € 668 Intérêts ligne de trésorerie 848.87 € Total dépenses 2012 18 348.85 €	74 Dotations et participations 28 807.62 € 7474 Subvention des Communes 28 772.16 € 768 Produits financiers 35.46 € Total recettes 2012 28 807.62 € Report résultat 2011 0.00 € 28 807.62 € 10 458.77 €		
18 348.85 €	28 807.62 €	Résultat 2012	10 458.77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 Déficit d'investissement fin 2011 25 258.99 € 1641 Capital de la dette de la commune 8 780.22 € Total 16 charges en capital 2012 8 780.22 € 2031 Frais étude TROU DU SOUCI 5 196.62 € 2315 Travaux 88 289.26 € PPG 2ème tranche / 33 368.08€ PPG 3ème tranche / 54 921.18€ Total dépenses d'équipement 2012 93 485.88 €	1068 Part du résultat de fonctionnement 22 582.94 € 2011 utilisé en investissement 13 Subventions 63 131.76 € DEPARTEMENT 18 333.00 € Part des Communes 21 290.75 € AGENCE ADOUR-GARONNE 19 720.36 € Part particuliers pose clotures 1 072.47 € REGION 2 715.18 € 1641 : PRÊT RELAIS 20 000.00 €		
127 525.09 €	105 714.70 €	Résultat d'Inv 2012 (déficit)	-21 810.39 €
		Résultat global 2012 déficit	-11 351.62 €

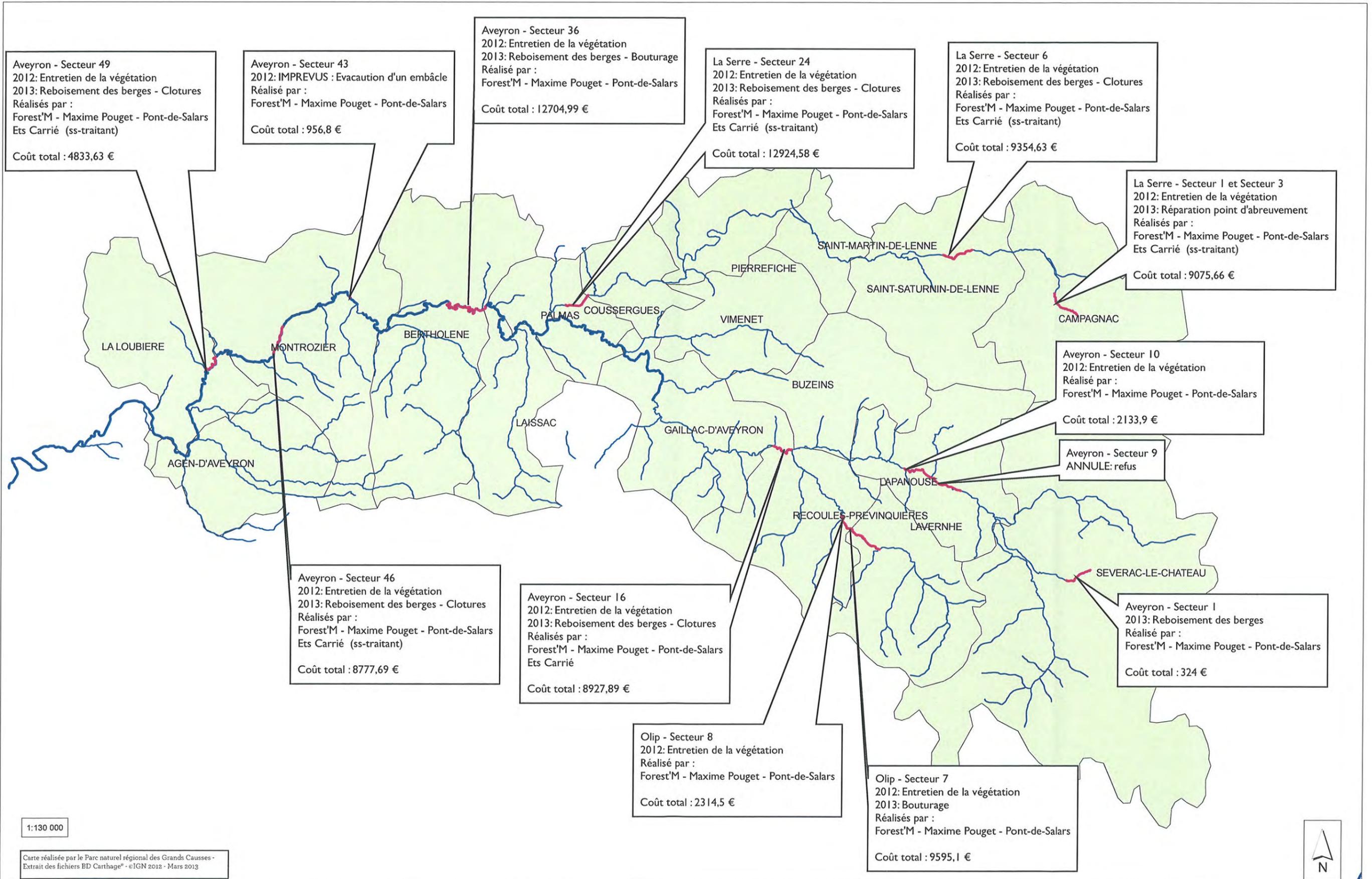
BUDGET PRIMITIF 2013 SIAH DE LA HAUTE VALLEE DE L'AVEYRON

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<p>011 Charges à caractère général 19 553.05 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Prime d'assurances 2 000.00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Indemnité comptable régisseur 300.00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Honoraires 3 000.00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Annonces insertions 3 000.00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Frais d'affranchissement 100.00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Autres services extérieurs (*) 11 153.05 €</p> <p style="padding-left: 20px;">* Prestation PARC + APCRAA (8968.00€ + 2185.05€)</p> <p>012 Charges de personnel 3 517.00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">URSSAF 200.00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Personnel extérieur (secrétariat) 3 317.00 €</p> <p>65 Autres charges de gestion courante 800.00 €</p> <p>6531 Elus 800.00 €</p> <p>66 Charges financières 1 950.00 €</p> <p>66111 Intérêts de la dette 1 200.00 €</p> <p>668 Intérêts LT 750.00 €</p> <p style="text-align: right;">Total dépenses 2013 25 820.05 €</p> <p>023 Excédent de fonctionnement prévisionnel 7 048.50 €</p> <p style="text-align: right;">32 868.55 €</p>	<p>74 Dotations et participations 32 868.55 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Part des communes</p> <p style="text-align: right;">Total recettes 2011 32 868.55 €</p> <p>002 Part du résultat de fonctionnement 0.00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">2012 utilisé en fonctionnement</p> <p style="text-align: right;">32 868.55 €</p>		

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<p>001 Déficit d'investissement fin 2012 21 810.39 €</p> <p>1641 Capital de la dette de la commune 29 200.00 €</p> <p style="text-align: right;">Total 16 charges en capital 2013 29 200.00 €</p> <p>2315 Travaux 131 309.27 €</p> <p style="padding-left: 20px;">PPG 3ème et 4ème tranche</p> <p style="text-align: right;">Total dépenses d'équipement 2012 131 309.27 €</p> <p style="text-align: right;">182 319.66 €</p>	<p>021 Excédent de fonctionnement 7 048.50 €</p> <p>1068 Part du résultat de fonctionnement 10 458.77 €</p> <p style="padding-left: 20px;">2012 utilisé en investissement</p> <p>13 Subventions 154 812.39 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Région 16 836.26 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Département 22 089.00 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Agence Adour Garonne 86 118.67 €</p> <p style="padding-left: 20px;">Communes 29 768.46 €</p> <p>1641 PRÊT RELAIS 10 000.00 €</p> <p style="text-align: right;">182 319.66 €</p>		



Etat d'avancement de la 3e tranche de gestion des cours d'eau au 28 février 2013
du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute vallée de l'Aveyron



1:130 000

Carte réalisée par le Parc naturel régional des Grands Causses -
Extrait des fichiers BD Carthage® - ©IGN 2012 - Mars 2013



SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron - Année 2012

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	15	Réalisation de l'APD de la 4 ^e tranche de gestion 2012 (exécution des travaux en 2013) Suivi de l'étude hydro morphologique de la Serre
	Surveillance continue de points singuliers	2	
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier	2	  <p><i>Travaux imprévus Avant/Après: Montrozier</i></p>
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	19	Elaboration des conventions de travaux personnalisés comprenant le relevé cadastral, l'élaboration de la liste des propriétaires par secteurs de travaux, le publipostage pour la 3 ^e tranche de gestion. Suivi financier de la fin de la 2 ^e tranche de gestion et de la 3 ^e tranche de gestion (Tableaux des décomptes, répartition des aides, de l'autofinancement des communes, des participations des riverains) Dossier de réception des travaux de 2 ^e tranche de gestion Réalisation du dossier de consultation des entreprises de la 4 ^e tranche de gestion Coordination de l'étude pour la demande d'autorisation du dossier de régularisation des ouvrages du chenal la Ribeyrette et de la Serre.
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...	24	Marquage et encadrement pour la fin de 2 ^e tranche de gestion (chantiers : entretien, plantations avec protection par clôtures), et du début de la 3 ^e tranche de gestion. Informations et relances des propriétaires concernés par les travaux.

SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron - Année 2012

	Intitulé des missions	Nombre de jours	Missions réalisées
<p>Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)</p>	<p>Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires</p>		<p>P.M. Action en cours par le PNRGC avec inventaire des zones humides du territoire en 2012 et 2013</p>
	<p>Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...</p>		
	<p>Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires</p>		
	<p>Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales</p>		
<p>Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)</p>	<p>Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)</p>		
	<p>Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains</p>		
	<p>Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles</p>		
	<p>Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements</p>	8	<p>Mise en place de clôtures pour la protection des plantations dans le cadre de la 2^e tranche de gestion, et préparation des chantiers de clôtures de la 3^e tranche. Concertation avec 5 propriétaires pour la mise en place de points d'abreuvements.</p>
<p>Contacts avec les partenaires - sensibilisation</p>	<p>Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières</p>	10	<p>Contact auprès des propriétaires riverains dans le cadre des travaux Comités syndicaux</p>
	<p>Participation du technicien rivière à des formations</p>	4	<p>Journées techniques (Journée technique Rivières organisée par le CG12, Colloque Eau et Territoires, Formations Evaluation des PPG, MAPA, SIG, ces journées sont réparties avec les autres syndicats)</p>
	<p>Projet Contrat de rivière</p>	4	<p>Participation à la création de l'association de préfiguration</p>
	<p>Contacts avec le Syndicats et les partenaires</p>	6	<p>Contacts avec l'AEAG, Cellule Rivière du Conseil Général, ONEMA, FDAAPPMA, AAPPMA locales, autres structures gestionnaires des cours d'eau du bassin de l'Aveyron.</p>
	<p>Elaboration et diffusion du rapport d'activité</p>	1	

SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron - Perspectives - Année 2013

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions prévisionnelles
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	16	Réalisation de l'APD de la 5e tranche de gestion 2013 (exécution en 2014) Suivi du projet de Contrat de rivière Aveyron amont.
	Surveillance continue de points singuliers	2	Amont des villages, des ponts.
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier	2	A la suite de crues, de tempêtes, demande communale.
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	15	Suivi financier de la fin de 3e tranche de gestion et de la 4 ^e tranche de gestion Déclaration de travaux auprès du service Police de l'Eau de la 4e tranche de gestion Réalisation du dossier de consultation des entreprises de la 5 ^e tranche de gestion Accompagnement du Syndicat dans la régularisation du dossier du Trou du Souci. Mise en place d'un chantier pilote de diversification des écoulements sur la Serre avec la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...	29	Elaboration des conventions de travaux personnalisés comprenant le relevé cadastral, l'élaboration de la liste des propriétaires par secteurs de travaux, le publipostage pour la 4 ^e tranche de gestion Marquage et encadrement de la fin 3e tranche de gestion (Travaux de plantations et de mise en défens des berges), de la 4 ^e tranche de gestion (8 chantiers : entretien, plantations avec protection par clôtures), et du chantier pilote sur la Serre.

Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation,		
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...		
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires		
Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales		
	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)		
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains	1	Mesures pour limiter le piétinement du bétail dans le lit du cours d'eau, recherche de financement possible.
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles	2	Mesures pour limiter le piétinement du bétail dans le lit du cours d'eau, recherche de financement possible.
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements	10	Mise en place de clôtures pour la protection des plantations
	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	3	Contact les propriétaires riverains.
	Participation du technicien rivière à des formations	1	Journée technique technicien rivière.
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	8	Comités syndicaux, contact régulier avec le Président et secrétariat du Syndicat. Contacts avec l'AEAG, Cellule Rivière du Conseil Général, ONEMA, FDAAPPMA, AAPPMA locales.
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1	

COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Conseil Syndical du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron

Date : 12 novembre 2013

Lieu : Laissac

Participants :

Daniel BERGOUNHON – Commune de Gaillac d'Aveyron
Jean-François CAZES – Commune de Coussergues
Jacques CHALIEZ – Commune de Lapanouse-de-Sévérac
Roselyne COMBY – Commune de Buzeins
Roger COSTES – Commune de Sévérac-le-Château
Céline DELAGNES - Parc naturel régional des Grands Causses, assistant technique du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron
Thibaut DORADO – Agence de l'Eau Adour Garonne
Alain DUFIEU – Commune de La Loubière
Christiane FALGUIERES – Commune de Laissac
Françoise FOUET – SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron
Jean-Paul GARDES – Commune de Laissac
Daniel GUIRAL- Commune de Palmas
Maurice IMBERT – Commune de Saint-Saturnin-de-Lenne
Roger LACAN – Commune de Vimenet
Michel MERCADIER – Président du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron
Michèle PHILIPPS – Commune d'Agén d'Aveyron
Michel PRAT – Commune d'Agén-d'Aveyron
Nathalie RICARD – Commune de Vimenet
Stéphane SOL – Cellule Rivière du Conseil Général de l'Aveyron
Mathilde VIGOUROUX – Commune de Pierrefiche d'Olt

Excusés : Antonin BOSCH - Commune de Bertholène
Jacques MAISONNABE – Commune de Bertholène
Emile RATIER - Commune de Coussergues

Objet de la réunion :

Conseil Syndical :

- 1 / Présentation et validation de la 5^e tranche de gestion des cours d'eau
- 2/ Prêt relais dans l'attente du versement des subventions
- 3/ Etat d'avancement des travaux 2013
- 4/ Etat d'avancement de la procédure de régulation des eaux (débits) entre la Serre et la Ribeyrette (Trou du Souci)
- 5/ Etat d'avancement et animation 2014 du contrat de rivière Aveyron Amont
- 6/ Renouvellement de l'assistance technique du Parc naturel régional pour 2014
- 7/ Questions diverses

Déroulement de la réunion : Cf. diaporama en annexe

1 / Présentation et validation de la 5^e tranche de gestion des cours d'eau

Un dossier complet présentant l'ensemble des travaux de cette tranche est remis aux participants. Un exemplaire sera envoyé aux communes non-représentées.

L'ensemble des travaux est présenté au travers du diaporama. Le coût estimatif et la part d'autofinancement sont indiqués pour chaque site, ainsi que le montant total des travaux (54 593 € dont 10% d'imprévus) et le plan de financement.

La réalisation de cette tranche de travaux est mise au vote. L'assemblée délibère favorablement, et autorise le Président a effectué les démarches nécessaires pour son bon déroulement.

2/ Prêt relais dans l'attente du versement des subventions

Afin de payer les factures des entreprises qui réalisent les travaux des 3^e et 4^e tranches de gestion, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un prêt relais a été contracté dans l'attente du versement des subventions.

3/ Etat d'avancement des travaux 2013

3^e tranche de gestion des berges 2011 (réalisation 2012) :

Les derniers travaux de la tranche qui concernaient l'aménagement de points d'abreuvements du bétail ont été réalisés en octobre et début novembre 2013. Ils n'avaient pas pu être réalisés en 2012, suite à des soucis d'organisation avec l'entreprise retenue et de mauvaises conditions climatiques.

Une visite de ces travaux a été organisée le jeudi 7 novembre dernier.

Cf. Photographies des ouvrages dans le diaporama.

4^e tranche de gestion des berges 2012 :

Il est rappelé que plusieurs entreprises avaient été retenues pour ce marché.

Les travaux d'entretien de la végétation ont débuté en août et ont été terminés fin octobre. Les travaux de plantations et de mise en défens des berges par des clôtures seront réalisés en décembre et janvier.

Cette tranche comprenait également un chantier pilote. Il concernait des travaux de diversification des écoulements de la Serre sur la commune de Pierrefiche d'Olt. Le chantier a été réalisé fin septembre et début octobre après négociation avec les cinq propriétaires riverains.

Ces aménagements ont fait suite à l'étude menée par la Fédération de Pêche de l'Aveyron, et dans un objectif commun de restauration des habitats piscicoles et des caractéristiques morphologiques de cette rivière recalibrée.

Une visite des travaux a été effectuée le 7 novembre dernier, malgré un niveau d'eau important, le principe des travaux a été expliqué aux élus et partenaires présents. Des photographies de ces travaux ont été incluses au diaporama.

4/ Etat d'avancement de la procédure de régulation des eaux (débits) entre la Serre et la Ribeyrette (Trou du Souci)

Monsieur Le Président rappelle les étapes de ce dossier. Cf. Diaporama.

Avant la parution de l'arrêté préfectoral, les services de l'Etat souhaitent organiser une dernière réunion de calage avec l'ensemble des communes concernées. Une date sera prochainement arrêtée.

5/ Etat d'avancement et animation 2014 du contrat de rivière Aveyron Amont

Un état est fait sur l'avancement de la rédaction du dossier sommaire.

L'assemblée est informée du choix de Vincent Lavergne, l'actuel animateur de cette démarche, de ne pas renouveler sa mise à disposition auprès de l'APCRAA au 01/01/2014. En conséquence, le conseil

d'administration a décidé de lancer une procédure de recrutement. Les auditions se sont déroulées ce 12 novembre.

N.B. : Depuis le 12 novembre, la décision a été prise. Désormais, c'est Marion Sudres qui occupera le poste de chargée de mission du Contrat de rivière Aveyron amont.

Le budget prévisionnel pour l'animation 2014 est présenté. Le détail de la participation de chaque commune est distribué. (Cf. Pièce jointe). Les élus adoptent cette répartition financière.

6/ Renouveaulement de l'assistance technique du Parc naturel régional pour 2014

Il est rappelé que conformément à la décision de principe du conseil syndical du 20 septembre 2012, une convention pluriannuelle de partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses a été signée pour la période 2013-2014, couvrant la fin du programme pluriannuel de gestion de l'Aveyron et ses affluents.

Il est proposé pour 2014, une assistance technique pour 95 journées, avec un financement du Syndicat de 40% soit 9 424 €. Les 60 % restant sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. La participation des communes sera réduite par une aide sur la maîtrise d'œuvre apportée par le Conseil Général dans le cadre des tranches n°3 et 4.

Céline Delagnes fait également part de son absence pendant plusieurs mois (mars à octobre). Afin de poursuivre au mieux les missions prévues en 2014 pour les trois syndicats bénéficiant de l'assistance technique du Parc, un remplacement est envisagé par la Direction du Parc naturel régional pendant cette durée.

Une assistance technique peut être également demandée au Conseil Général de l'Aveyron, en particulier pour assurer en binôme l'état des lieux de la rivière Aveyron, dans le cadre du renouvellement du Programme Pluriannuel de Gestion. En effet, la méthode utilisée pour cet état des lieux, nommée méthode MicroRiv a été développée par le Conseil Général, et celle-ci pourra être expliquée et mise en pratique avec la personne recrutée.

Stéphane Sol présente ce dispositif d'assistance technique. Il est réglementé par l'article 73 de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 31 décembre 2006 qui fixent des conditions spécifiques d'assistance technique des conseils généraux dans le domaine de l'eau, pour des communes ou regroupements de communes ne dépassant pas un certain nombre d'habitants et certaines dispositions financières. Cet appui ponctuel pour une vingtaine de journées est estimé à 1500 €.

Les élus présents souhaitent que les missions soient poursuivies en 2014, et souhaitent le remplacement de la chargée de mission pendant la période de son absence. Ils sont également favorables pour effectuer une demande d'assistance technique auprès du Conseil Général de l'Aveyron.

7/Questions diverses

Monsieur Mercadier fait part des soucis d'évacuation des embâcles au niveau des ponts. Il est rappelé qu'une enveloppe de 10% sur les tranches de travaux peut être mobilisée à cet effet.

*Rédacteur : Céline Delagnes PNRGC,
assistant technique du SIAH de la Haute
vallée de l'Aveyron
Validé le 28/11/13 par le Président,
Monsieur Michel Mercadier*



Comité syndical du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron

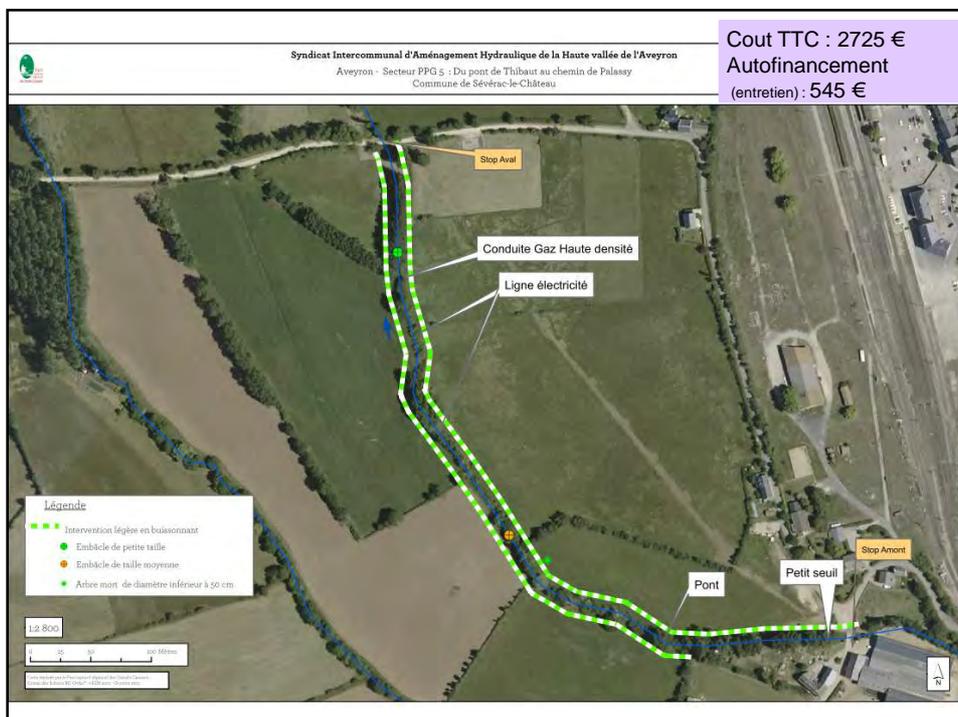
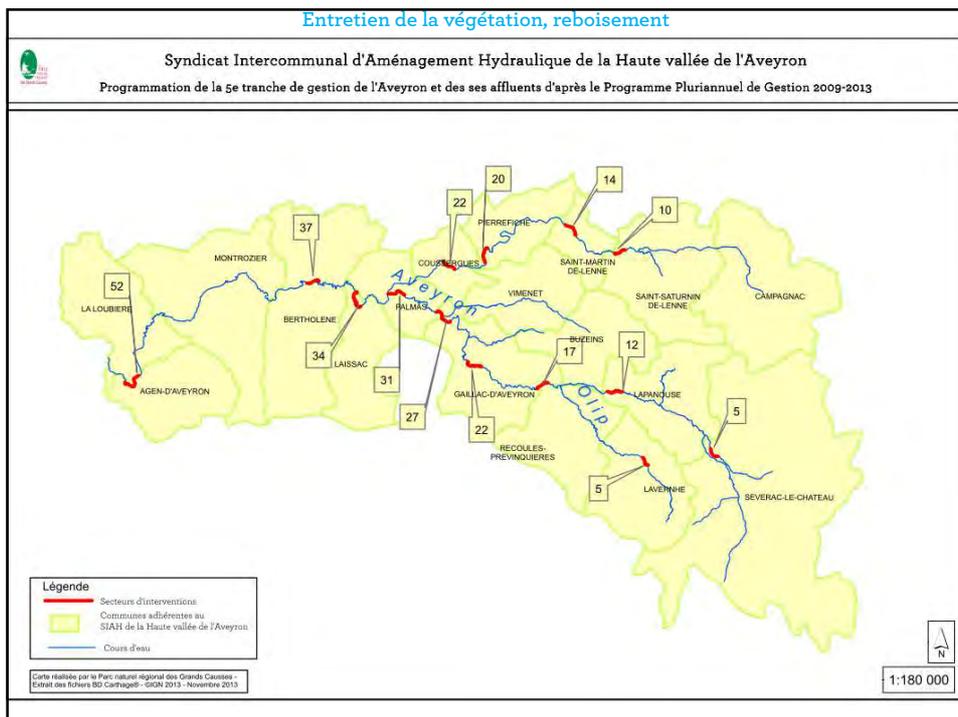
Mardi 12 novembre 2013

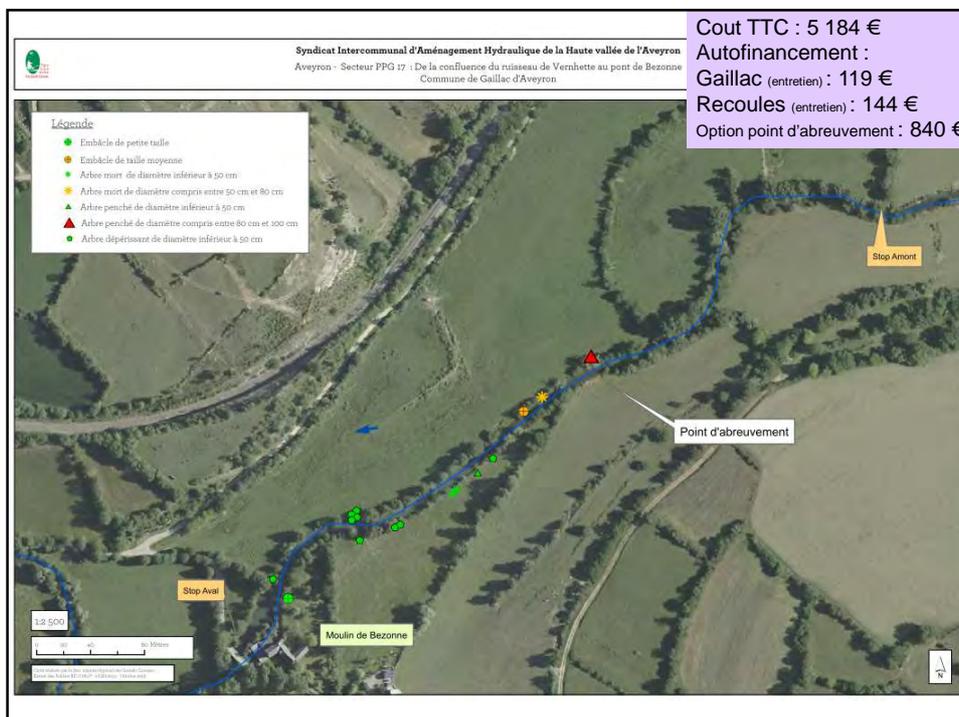
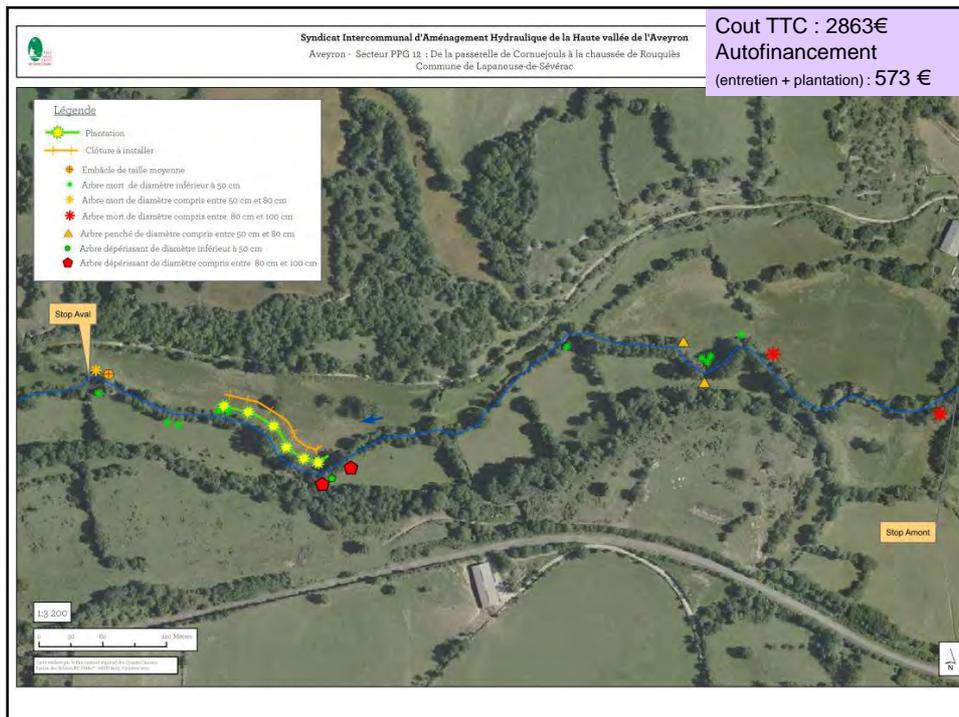


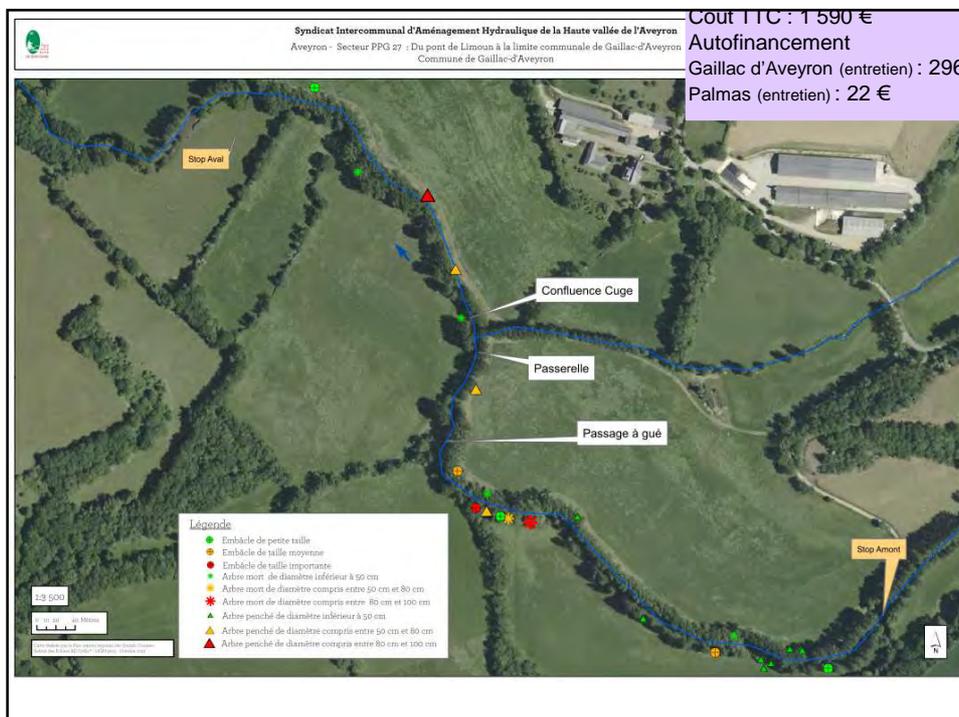
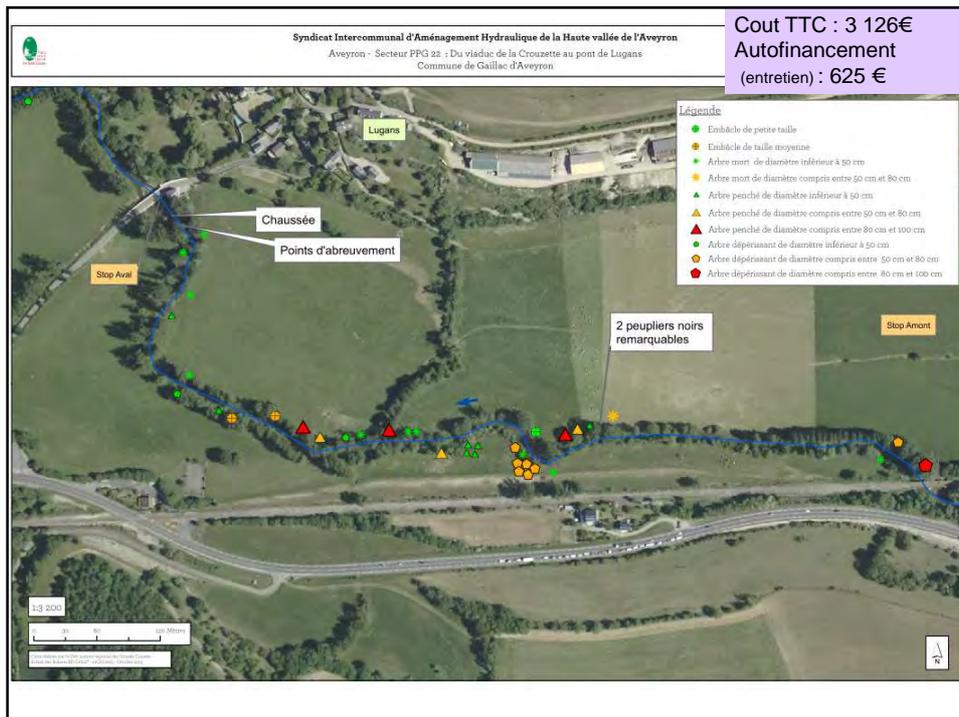
Présentation de la 5^e tranche de gestion des berges du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron

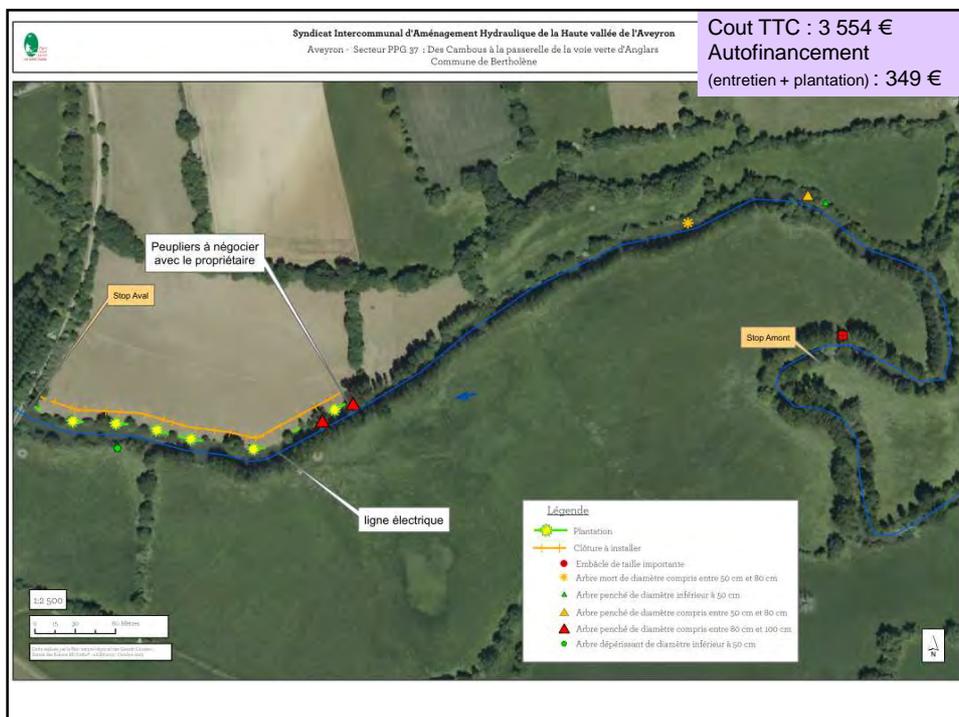
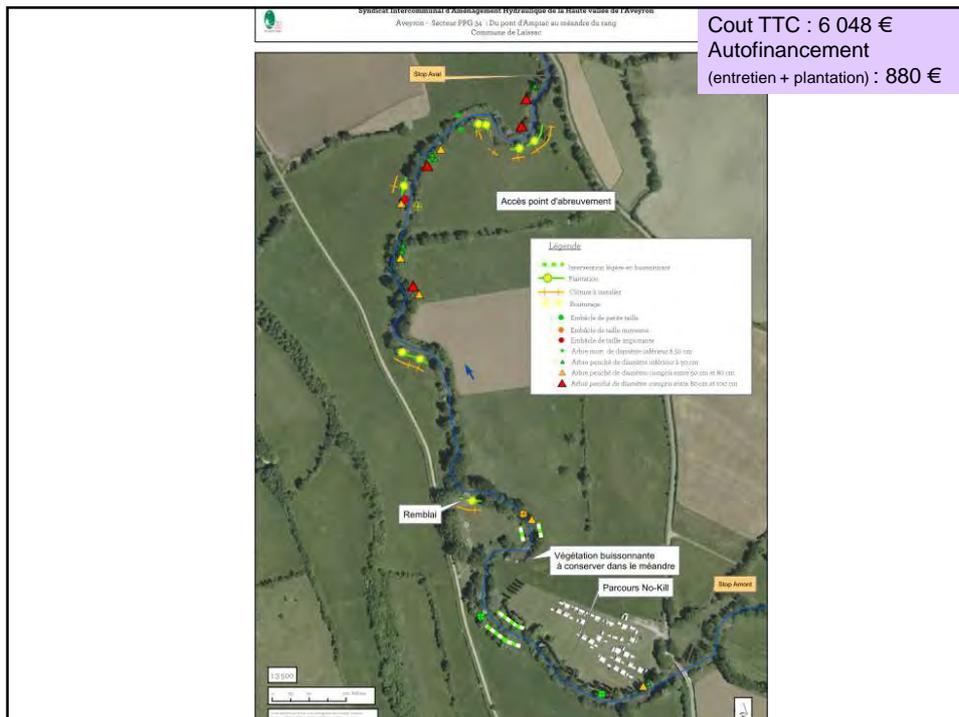
Programmation 2013 du PPG 2009-2013
pour réalisation en 2014

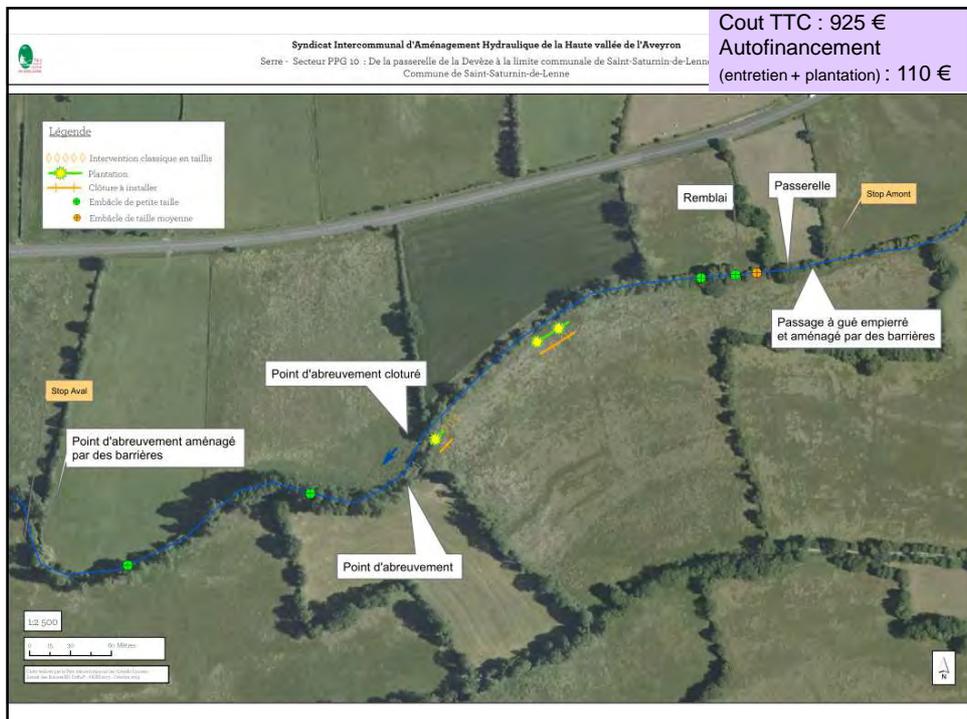
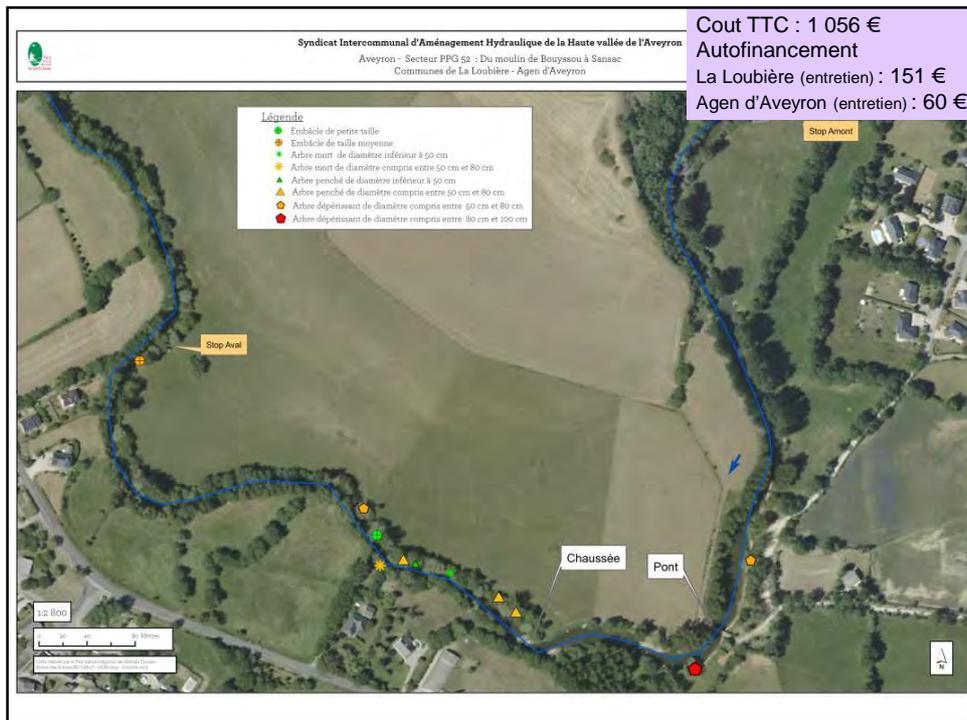
Entretien de la végétation, reboisement

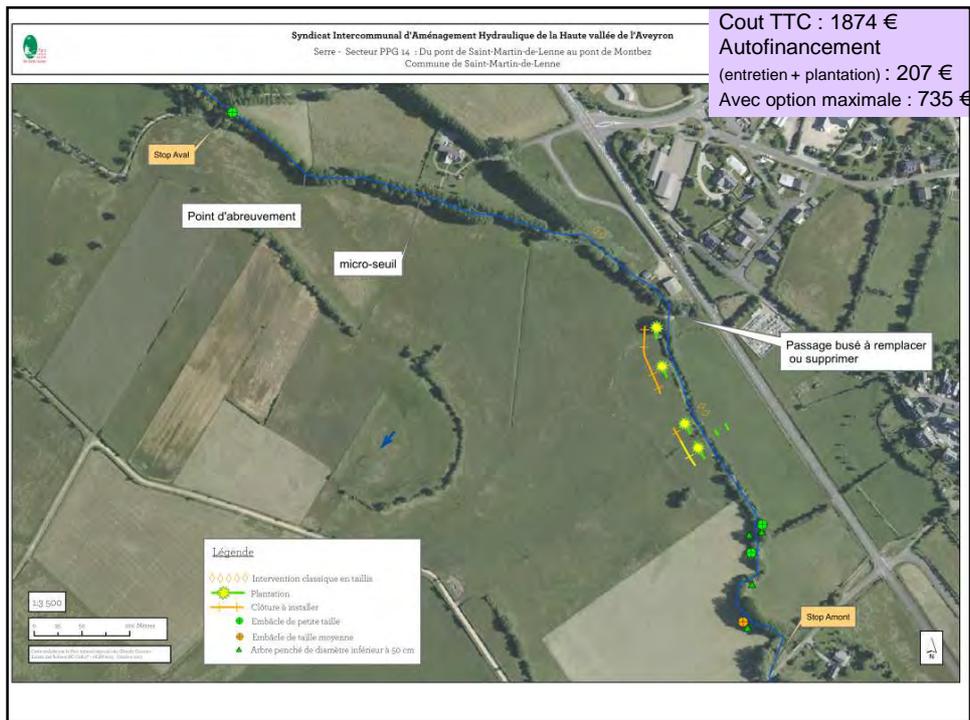


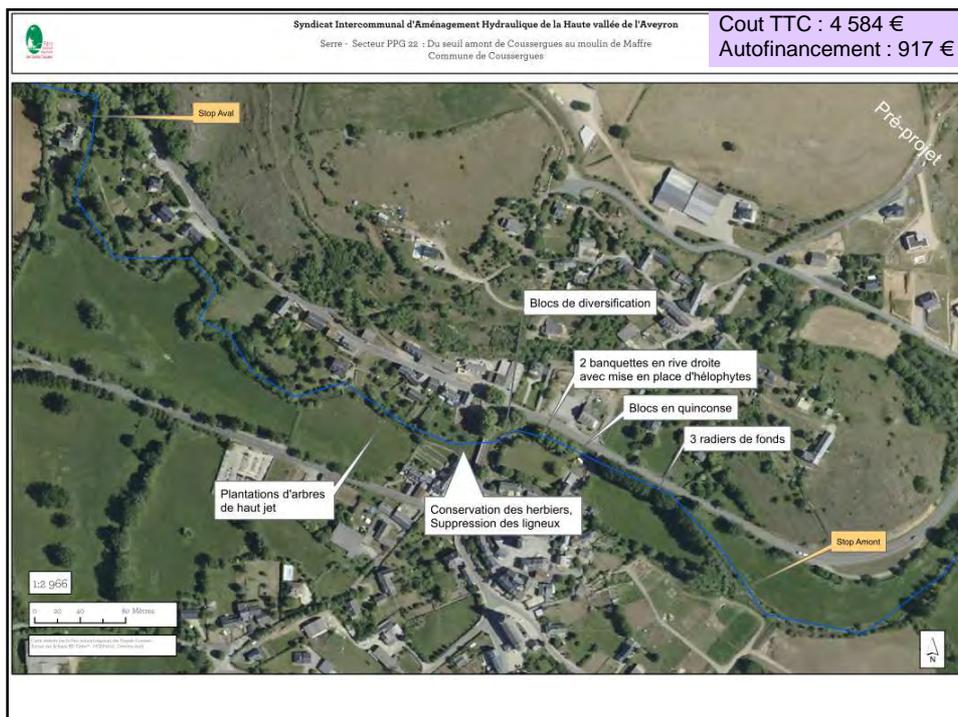












Récapitulatif de l'autofinancement

Communes	Rivière	Secteur	Autofinancement en € TTC		
			Participation aux clotures (propriétaires)	Participation à l'entretien et aux plantations (communes)	Participation au chantier pilote (Fédération de Pêche - HalieutiAveyronViar)
Sévérac-le-Château	Aveyron	5		545 €	
Lapanouse-de-Sévérac	Aveyron	12	185 €	573 €	
Gaillac-d'Aveyron	Aveyron	17		119 €	
Recoules-Prévinquières	Aveyron	17		918 €	
Gaillac-d'Aveyron	Aveyron	22		625 €	
Gaillac-d'Aveyron	Aveyron	27		296 €	
Palmas	Aveyron	27		22 €	
Palmas	Aveyron	31		7 €	
Laissac	Aveyron	34	329 €	880 €	
Bertholène	Aveyron	37	362 €	349 €	
La Loubière	Aveyron	52		151 €	
Agen d'Aveyron	Aveyron	52		60 €	
Saint-Saturnin-de-Lenne	Serre	10	75 €	110 €	
Saint-Martin-de-Lenne	Serre	14		735 €	
Pierrefiche-d'Olt	Serre	20		1 334 €	1 334 €
Coussergues	Serre	22		917 €	
Lavernhe-de-Sévérac	Olip	5			
SOUS-TOTAL			951,55 €	7 640,74 €	1 333,80 €
IMPREVUS (10%)			95,16 €	764,07 €	133,38 €
TOTAL avec IMPREVUS			1 046,71 €	8 404,81 €	1 467,18 €

Plan de financement prévisionnel

Sur la base de la programmation pré-établi, le montant de la tranche s'élève à

Montant des travaux		54 593,48 €
Frais de maîtrise d'œuvre	8%	4 367,48 €
TOTAL		58 960,96 €

Financiers	Montant prévisionnel retenu	Taux	Montant prévisionnel aides
Agence de l'eau Adour Garonne	54 593,48 €	60% du TTC	32 756,09 €
Conseil Général de l'Aveyron	58 960,96 €	10% du TTC	5 896,10 €
Région Midi-Pyrénées	54 593,48 €	10% du TTC	5 459,35 €
Autofinancement	58 960,96 €	25,19% du TTC	14 849,43 €
MONTANT TOTAL FINANCEMENTS TRANCHE n°5			58 960,96 €

Le Syndicat se réserve le choix de faire participer financièrement les propriétaires riverains pour la fourniture et/ou la mise en œuvre des clôtures (20%)

Prêt relais
dans l'attente du versement des
subventions
(travaux 2013)

Etat d'avancement des travaux 2013

Fin de la 3^{ème} tranche de gestion des berges 2011 (réalisation 2012)

Rappel : travaux d'entretien réalisés entre juillet et septembre 2012, travaux de plantations en hiver 2012- 2013

Réalisation des points d'abreuvements en octobre 2013 (Entreprise Serge Carrié, entreprise sous-traitante de l'entreprise Forest'M retenue pour ce marché)

Coût des travaux : environ 14 700 €

Chantiers visités avec les élus et partenaires présents le 7 novembre dernier,



Chantier à Gaillac d'Aveyron

Chantiers à Saint-Saturnin-de-Lenne et Coussergues



4^{ème} tranche de gestion des berges 2012 (réalisation 2013)

Communes	Rivière	Secteur	Entreprises retenues	Cout en € TTC	Etat de réalisation
Lapanouse-de-Sévérac	Aveyron	11	Lutran Loic Blanc Jérémy	3661,97 €	Entretien terminé Plantations / mise en défens à réaliser
Buzeins	Aveyron	14	Lutran Loic Blanc Jérémy	2181,32 €	Entretien terminé Plantations / mise en défens à réaliser
Gaillac-d'Aveyron	Aveyron	21	Lutran Loic Blanc Jérémy	6343,34 €	Entretien terminé Plantations / mise en défens à réaliser
Palmas	Aveyron	28	EURL Coup de main	4118,06 €	Entretien terminé Plantations / mise en défens à réaliser en décembre/janvier
Bertholène	Aveyron	38	EURL Coup de main	2691,59 €	Entretien terminé Plantations / mise en défens à réaliser en décembre/janvier
La Loubière	Aveyron	49	Cabral José	9999,09 €	Refus important - Uniquement une zone de plantation et mise en défens à réaliser en décembre/janvier
Saint-Saturnin-de-Lenne	Serre	5	Cabral José	3316,86 €	Plantation, mise en défens à réaliser en décembre/janvier
Recoules-Prévinquières	Olip	9	SNPCRR - Cédric Cauvet	6821,51 €	Terminé (entretien / plantations/ mise en défens)

4^{ème} tranche de gestion des berges 2012 (réalisation 2013)

Chantier pilote : travaux de diversification des écoulements sur la Serre
commune de Pierrefiche d'Olt

Entreprise retenue : Serge Bruel de Sébazac

Réalisation des aménagements fin septembre et début octobre 2013

Coût des travaux : 16 423 €

Dont mise en défens : 5390 €

aménagement de diversification : 11 033 €

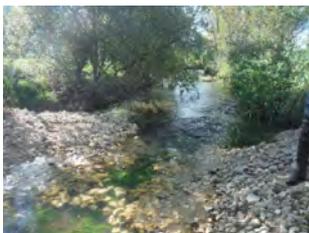
Chantier visité avec les élus et partenaires présents le 7 novembre dernier,



4^{ème} tranche de gestion des berges 2012 (réalisation 2013)



Blocs de diversification et banquettes



Radier



Epis de diversification



Banquette et diversification
par technique végétale



Mise en défens (clôtures)



Etat d'avancement de la procédure de régulation des eaux de la Serre et de la Ribeyrette (Trou du souci)

Mise en place d'un règlement d'eau
et restauration de la continuité écologique,
commune de Saint-Martin-de-Lenne



=> Répartition proposée à l'enquête en accord avec les membres
du Comité de Pilotage :
25% Ribeyrette - 75 % Serre jusqu'à capacité maximale d'entonnement
du Trou du Souci (environ 50l/s)

⇒ Travaux d'aménagements à prévoir (2 volets : répartition et continuité
écologique)

⇒ Suite à l'**enquête publique du mercredi 13 mars 2013 au vendredi 12
avril 2013,**

**et en réponse à la sollicitation du commissaire enquêteur, et après
concertation avec les communes concernées, les services de l'Etat, la
règle de répartition a été revue pour :**

1/3 Ribeyrette - 2/3 Serre jusqu'à capacité maximale d'entonnement
du Trou du Souci (environ 50l/s)

⇒ Passage du dossier en CODERST le 23 octobre dernier

⇒ Prise de l'arrêté préfectoral prochainement

Etat d'avancement et animation 2014 de la démarche du contrat de rivière Aveyron Amont

Elaboration du dossier sommaire

Au sein de l'Association de Préfiguration du Contrat de rivière Aveyron Amont (APCRAA)

Réalisation d'une mission de stage par Anaïs Hidalgo-Laurier, en appui à Vincent Lavergne pendant 6 mois (mars à août 2013),

Complément à apporter dans les semaines à venir

Schéma simplifié de la procédure de contrat de rivière



Animation de la démarche

Changement du chargé de mission du contrat de rivière :

M. Vincent Lavergne a fait le choix de ne pas renouveler sa mise à disposition auprès de l'APCRAA au 01/01/2014,

Après décision du conseil d'administration du 17/09/2013 :

- Lancement d'une procédure de recrutement (audition le 12/11/2013)
- Poste à temps plein, basé à Rignac, CDD de 36 mois

Budget 2014 :

Dépenses	Recettes
Animation du contrat : 55 000 €	Subventions : 47 000 €
Communication : 5000 €	Cotisations des 3 intercommunalités : 13 000 € Dont SIAHHVA : 2 848,93 € CCGR : 5 095,22 € SIAV2A : 5 055,85 €

Renouvellement de l'assistance technique du Parc naturel régional des Grands Causses pour 2014



Assistance technique 2014

Rappel :

En accord avec l'Agence de l'Eau, principal financeur du poste, la convention a été liée au programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (durée : 5 ans).

=> **Convention 2013-2014**

(PPG 2009-2013 avec un décalage d'un an dans sa réalisation, fin prévu en 2014) avec annexe annuelle pour l'affectation du nombre de journées/an avec la contribution par an.

=> **Plan de financement :**

Agence de l'Eau Adour Garonne :	60%
SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron :	40 %

Proposition 2014 :

95 journées à 248 €/ jours, soit 40% : 9 424 €

Aide MO du CG 12 sur tranche n°3 : 1264 ,20 €

Aide MO du CG 12 sur tranche n°4 (estimation) : 131,38 € (chantier pilote) + 1 900 €

Soit environ : **6 128,42 € à la charge du SIAHHVA**



Questions diverses

TABLEAU DE REPARTITION 2014 DE L'AUTOFINANCEMENT DES STRUCTURES ENGAGÉES DANS L'APCRAA (SIAH HVA, GRAND RODEZ, SIAV2A)

SIMULATION BASE ANIMATEUR à TEMPS PLEIN à compter du 01/12/2013 (impliquant nouveau recrutement)

Communes	S ² totale (km ²)	S ² BV Aveyron	% BV dans Commune	Population totale (au 01.01.2013)	Population croisée S ² BV	autofinancement 40% surface BVaveyron + 60% population sur BV	% participation structure	Montants par structure	Appartenance syndicat
AGEN D'AVEYRON	22,35	22,35	100,00%	1113	1113	179,33 €	21,91%	2 848,93 €	SIAH HVA
BERTHOLENE	46,96	35,985448	76,63%	1028	788	206,18 €			SIAH HVA
BUZEINS	21,59	21,59	100,00%	189	189	100,38 €			SIAH HVA
CAMPAGNAC	41,88	35,497488	84,76%	467	396	172,04 €			SIAH HVA
COUSSERGUES	10,89	10,834461	99,49%	257	256	63,60 €			SIAH HVA
GAILLAC D'AVEYRON	29,03	29,021291	99,97%	335	335	141,58 €			SIAH HVA
LAISSAC	20,21	19,923018	98,58%	1632	1609	210,55 €			SIAH HVA
LAPANOUSE DE SEVERAC	27,19	27,19	100,00%	804	804	172,95 €			SIAH HVA
LAVERNHE DE SEVERAC	26,32	26,01732	98,85%	244	241	122,07 €			SIAH HVA
LA LOUBIERE	28,71	24,188175	84,25%	1458	1228	196,04 €			SIAH HVA
MONTROZIER	46,78	39,472964	84,38%	1479	1248	257,72 €			SIAH HVA
PALMAS	14,34	14,34	100,00%	320	320	82,66 €			SIAH HVA
PIERREFICHE D'OLT	17,10	12,80106	74,86%	285	213	67,85 €			SIAH HVA
RECOULES PREVINQUIERES	25,20	25,04124	99,37%	486	483	138,11 €			SIAH HVA
SAINT MARTIN DE LENNE	9,48	7,440852	78,49%	306	240	48,99 €			SIAH HVA
SAINT SATURNIN DE LENNE	33,81	26,787663	79,23%	350	277	128,07 €			SIAH HVA
SEVERAC LE CHÂTEAU	108,42	78,268398	72,19%	2517	1817	456,96 €			SIAH HVA
VIMENET	20,95	20,95	100,00%	262	262	103,87 €			SIAH HVA
DRUELLE	35,68	32,6472	91,50%	2043	1869	281,97 €	39,19%	5 095,22 €	GRAND RODEZ
LUC – LA PRIMAUBE	26,85	23,469585	87,41%	5892	5150	515,62 €			GRAND RODEZ
LE MONASTERE	6,73	6,73	100,00%	2201	2201	207,39 €			GRAND RODEZ
OLEMPS	12,79	12,79	100,00%	3300	3300	321,55 €			GRAND RODEZ
ONET LE CHÂTEAU	40,20	39,94674	99,37%	11639	11566	1 107,77 €			GRAND RODEZ
RODEZ	11,18	11,18	100,00%	25974	25974	2 179,19 €			GRAND RODEZ
ST RADEGONDE	30,48	30,48	100,00%	1715	1715	260,77 €			GRAND RODEZ
SEBAZAC CONCOURES	25,82	2,135314	8,27%	3168	262	29,93 €			GRAND RODEZ
BARAQUEVILLE	34,01	16,532261	48,61%	3155	1534	191,05 €	GRAND RODEZ		

MOYRAZES	48,67	48,57266	99,80%	1161	1159	286,14 €	38,89%	5 055,85 €	SIAV2A
CLAIRVAUX	25,14	3,298368	13,12%	1181	155	25,70 €			SIAV2A
MAYRAN	15,36	13,681152	89,07%	586	522	96,67 €			SIAV2A
COLOMBIES	55,23	54,672177	98,99%	966	956	293,46 €			SIAV2A
BELCASTEL	10,74	10,74	100,00%	232	232	61,28 €			SIAV2A
RIGNAC	33,35	33,35	100,00%	2015	2015	296,71 €			SIAV2A
PREVINQUIERES	20,86	20,86	100,00%	314	314	107,79 €			SIAV2A
COMPOLIBAT	17,04	17,04	100,00%	413	413	100,92 €			SIAV2A
LA BASTIDE	44,16	44,084928	99,83%	845	844	242,59 €			SIAV2A
BRANDONNET	12,22	12,22	100,00%	320	320	74,33 €			SIAV2A
MALEVILLE	36,35	36,27003	99,78%	939	937	219,56 €			SIAV2A
GOUTRENS	25,99	18,580251	71,49%	509	364	102,93 €			SIAV2A
BOURNAZEL	16,35	11,917515	72,89%	327	238	66,43 €			SIAV2A
ROUSSENNAC	17,27	11,759143	68,09%	539	367	76,38 €			SIAV2A
ANGLARS	22,22	21,868924	98,42%	721	710	144,28 €			SIAV2A
PRIVEZAC	11,09	11,080019	99,91%	335	335	71,06 €			SIAV2A
LANUEJOULS	12,00	11,46	95,50%	749	715	103,84 €			SIAV2A
LA ROUQUETTE	29,81	29,81	100,00%	767	767	180,20 €			SIAV2A
MONTEILS	17,19	17,19	100,00%	646	646	120,66 €			SIAV2A
NAJAC	53,88	38,702004	71,83%	774	556	197,80 €			SIAV2A
SANVENSA	25,48	25,48	100,00%	655	655	153,98 €			SIAV2A
VILLEFRANCHE	45,85	45,85	100,00%	12881	12881	1 239,10 €			SIAV2A
MORLHON	22,09	22,09	100,00%	580	580	134,49 €			SIAV2A
LA FOUILLADE	32,54	32,513968	99,92%	1148	1147	222,07 €			SIAV2A
SAINT-ANDRE DE NAJAC	25,10	11,23476	44,76%	431	193	60,01 €			SIAV2A
BOR-ET-BAR	12,92	4,262308	32,99%	193	64	21,98 €			SIAV2A
LUNAC	18,78	16,406208	87,36%	454	397	97,08 €			SIAV2A
LESCURE-JAOUL	18,52	1,559384	8,42%	262	22	7,94 €			SIAV2A
VABRE-TIZAC	22,67	20,702244	91,32%	443	405	114,61 €			SIAV2A
SAINT-SALVADOU	15,50	15,5	100,00%	411	411	94,70 €			SIAV2A
LA CAPELLE BLEYS	15,63	6,833436	43,72%	398	174	41,16 €			SIAV2A
TOTAL	1554,95	1323,2		104814	94882	13 000,00 €	100,00%	13 000,00 €	
Coût / Habitant =	0,14 €								

III -4 BILAN

Pour l'année 2013, la chargée de mission du Parc naturel régional des Grands Causses a effectué les missions ci-après, réparti de la manière suivante :

- 50 jours ont été consacrés au SMBV de la Dourbie,
- 60 jours ont été consacrés au SMAH des bassins du Cernon et du Souzlon,
- 90 jours ont été consacrés au SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron.

Intitulé des missions		SMBV de la Dourbie	SMAH des bassins du Cernon et du Souzlon	SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron	TOTAL
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	15	44	12	71
	Surveillance continue de points singuliers	0,5	0,5	1	2
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier				
Accompagnement des travaux annuels (Mission nouvelle et facultative)	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	15	3	20	38
	Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre	8		29	37
Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés		4		4
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...				
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires				
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales				
Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)		3		3
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains	1			1
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles				
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements			10	10
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	4	1	3	8
	Participation du technicien rivière à des formations	3	2	4	9
	Projet de contrat de rivière Aveyron amont			5	5
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	3	2	5	10
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	0,5	0,5	1	2
TOTAL		50	60	90	200

IV. NOTE DE SYNTHÈSE SUR L'ÉTAT
D'AVANCEMENT DES PROCEDURES DE GESTION
DES COURS D'EAU

IV-1 LA DOURBIE ET SES AFFLUENTS

✧ Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie

Un nouveau PPG a été établi à partir de 2011, avec l'état des lieux, jusqu'en 2013, avec la définition des actions.

L'année 2013 a été consacrée à la dernière phase d'élaboration. La concertation avec l'ensemble des élus, représentants d'usagers et de riverains, partenaires a permis de partager un diagnostic précis, de mener une large concertation et de définir des actions cohérentes dont plusieurs nouvelles et innovantes pour la période 2014-2018.

Sept axes ont été développés :

Axe A : Gestion des cours d'eau principaux

Axe B : Mieux connaître les espaces de mobilités et restaurer l'hydromorphologie sur les secteurs dégradés

Axe C : Préserver et restaurer les continuités écologiques

Axe D : Mieux connaître les très petits cours d'eau et les zones humides

Axe E : Accompagner le développement des activités de loisirs liées à l'eau

Axe F : Communiquer et sensibiliser

Axe G : Améliorer la gouvernance

De plus, la COR a assuré, avec l'appui du bureau d'étude Gravellier-Fourcadier, le suivi du chantier de la restauration de la chaussée de Trèves et la réalisation de deux dispositifs de franchissement piscicole. Ces travaux font suite à l'étude lancée en 2011 et terminée au début de l'année 2013. Les travaux ont été exécutés pendant toute la période estivale par l'entreprise Sévigné. Ils ont représenté un important chantier pour cette commune. Désormais, la commune, propriétaire de l'ouvrage est en conformité avec la réglementation vis-à-vis de la continuité écologique.

Travaux réfection du seuil de Trèves et conception d'un dispositif de franchissement :

- Coût total : 274 913 €
- Financement : Agence de l'eau Adour-Garonne, Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et des Milieux Aquatiques du Gard, Fédération de Pêche et de Protection

du Milieu Aquatique du Gard, Association de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Dourbies (30) et SMBV de la Dourbie

Des conseils ont été également donnés auprès de riverains sur la gestion de leurs berges.

➡ Perspectives 2014 :

- Valider officiellement le Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau 2014-2018
- Déposer le dossier de Déclaration d'Intérêt Général pour ce Programme auprès de la préfecture
- Réaliser la 1ère tranche de gestion des cours d'eau 2014
- Solder le dossier des travaux des dispositifs de franchissement piscicole à Trèves.

IV-2. LE CERNON ET SES AFFLUENTS

✧ Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Soulzon

En 2013, le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Soulzon, assisté par le Parc, s'est engagé dans le renouvellement de son Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau. Une mission de stage a été spécifiquement lancée pour ce sujet, en appui à la chargée de mission Rivières.

La phase d'élaboration se déroule sur une période de deux ans. Elle comprend :

- L'état des lieux (réalisation 2013).
- La transcription de l'état des lieux sous SIG (début de réalisation 2013).
- La collecte des éléments de connaissances permettant de comprendre le fonctionnement du cours d'eau en intégrant les contraintes humaines, en plus de l'état des lieux (réalisation 2013).
- La préparation et présentation du constat, en assurer la compréhension et l'appropriation par les élus pour faciliter la détermination et la hiérarchisation des enjeux.
- Le choix des objectifs et des actions en concertation avec les usagers, riverains...
- L'élaboration du calendrier d'action et de son évaluation.
- La mise en œuvre de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général avec les Services de l'Etat.

Plus précisément, l'état des lieux a consisté à parcourir les 55 km de cours d'eau dans le lit principalement, ou depuis la berge lorsque les niveaux étaient trop importants (20 journées de terrain). Des observations du lit mineur, du lit majeur, de la ripisylve, de la morphologie, de l'occupation du sol ont été réalisées d'après une méthode nommée MicroRiv® (développée par le Conseil Général de l'Aveyron), utilisant un topofil, une feuille de terrain à remplir à l'aide d'une grille de code.

Ensuite, une saisie des valeurs est effectuée sur l'interface Extranet du Conseil Général. Elle permet d'obtenir des données brutes à intégrer au Système d'Information Géographique, afin de réaliser l'atlas cartographique et commencer le diagnostic.

➔ Perspectives 2014 :

- Terminer la retranscription de l'état des lieux du Cernon et de ses affluents.
- Réalisation la phase de concertation avec l'ensemble des élus, représentants d'usagers, partenaires pour définir les enjeux, objectifs et actions du prochain Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du bassin du Cernon.

IV-3. L'AVEYRON ET SES AFFLUENTS

✧ Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aveyron

En 2013, deux tranches se sont succédées :

Fin de la 3e tranche de gestion :

- 9 sites d'interventions pour des plantations et de la mise en défens des berges (communes de Sévérac-le-Château, Gaillac-d'Aveyron, Recoules-Prévinquières, Bertholène, Montrozier, La Loubière, Saint-Saturnin-de-Lenne, Palmas et Lavernhe-de-Séverac)
- 4 sites d'interventions pour la mise en place d'aménagements de points d'abreuvements du bétail (trois descentes aménagées dont deux doubles, et installation de deux pompes de prairies, communes de Campagnac, Saint-Saturnin-de-Lenne, Coussergues et Gaillac-d'Aveyron)
- Cout 2013 de la tranche : 51 053 € (coût total 2012-2013 : 94 628 €)
- Financement total : Agence de l'eau Adour-Garonne : 47 314 € + Conseil régional Midi-Pyrénées : 15 969 € + Conseil général de l'Aveyron : 7 984 € + SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron : 23 361 € (communes : 21 680 € - propriétaires : 1681 €)

Début de la réalisation de la 4ème tranche de gestion :

- 5 sites d'interventions pour l'entretien des berges (communes de Lapanouse-de-Séverac, Buzeins, Gaillac-d'Aveyron, Palmas et Bertholène)
- Cout partiel de la tranche : 14 014 € (coût prévisionnel total : 39 134 €)
- Financement partiel : Agence de l'eau Adour-Garonne : 8 409 € + Conseil régional Midi-Pyrénées : 1 401 € + Conseil général de l'Aveyron : 1 401 € + SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron : 2 803 €
- Réalisation d'un chantier pilote sur le cours d'eau de la Serre, afin de diversifier les écoulements du cours d'eau et permettre de retrouver un équilibre morpho dynamique.
- Cout : 16 423 €
- Financement : Agence de l'eau Adour-Garonne : 9 854€ + Conseil régional Midi-Pyrénées : 1 642 € + Conseil général de l'Aveyron : 1 642 €+ Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique/ HalieutiAveyronViaur : 1 991 € + SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron : 1 293 €

Le dossier de la cinquième tranche de gestion des berges a été élaboré pour des travaux en 2014-2015. Un état des lieux des sites d'interventions a été réalisé, avec une estimation financière. Le dossier de consultation des entreprises a été également rédigé.

La COR a poursuivi l'accompagnement du Syndicat pour la régularisation de la répartition des eaux sur le site du Trou du Souci, commune de Saint-Martin-de-Lenne et Pierrefiche-d'Olt. L'enquête publique relative à ce dossier d'autorisation de travaux au titre des articles L. 214-1 à 4 et L. 216-6 du Code de l'Environnement a été réalisé en avril et mai 2013 pour la régulation du partage des eaux entre la Serre (bassin de l'Aveyron) et le chenal de la Ribeyrette menant au Trou du Souci (résurgence sur le bassin du Lot). Des modifications ont dû être apportées au dossier pour répondre aux sollicitations du commissaire enquêteur. L'arrêté préfectoral est paru le 20 décembre 2013.

Enfin, le projet Contrat de rivière Aveyron amont a débuté en 2013 avec la participation à la rédaction du Dossier Sommaire.

➤ Perspectives 2014 :

- Poursuivre la réalisation des plantations et de la mise en défens des berges de la quatrième tranche de gestion.
- Mettre en œuvre la 1ère phase des travaux de la cinquième tranche de gestion (13 sites de travaux dont 2 avec des opérations de diversification des écoulements du cours d'eau de la Serre).
- Réaliser le cahier des charges et le suivi du bureau d'étude ayant été retenu pour le calcul du dimensionnement hydraulique des ouvrages de répartition des débits entre la

Serre et la Ribeyrette (site du Trou du Souci), conformément à l'obligation inscrite dans l'arrêté préfectoral.

- Commencer l'état des lieux de la rivière Aveyron dans le cadre du renouvellement du Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau.

- Accompagner le Syndicat sur le dossier du futur Contrat de rivière Aveyron amont.

IV-4. AUTRES ACTIONS

Comme l'année précédente, la COR s'est attachée à renforcer les liens avec les autres structures de gestion des cours d'eau du territoire, en organisant une rencontre des techniciens rivières autour de la thématique commune des eaux souterraines sur le territoire du Parc, et en se rendant disponible pour des conseils ponctuels tout au long de l'année. Cette rencontre a permis de faire partager les spécificités de territoire karstique des Grands Causses, et de diffuser des données sur les réseaux de surveillance « qualité » et « quantité » des stations de mesures placées aux résurgences.

La COR continue de suivre les démarches d'aménagement et de gestion des eaux sur le territoire du Parc en particulier le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le Contrat de rivière Tarn amont. Un effort de communication a particulièrement été fait pour la réalisation d'une lettre d'information commune sur les quatre Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau présents sur le bassin du Tarn Amont, rédigé en partenariat avec la Cellule d'animation et les trois techniciens rivières.

Des actions transversales sont menées avec les autres chargés de missions du Parc. La COR a participé aux réflexions sur la connaissance des zones humides, à la rédaction de différents avis et à participer à l'organisation du séminaire de restitution de l'étude sur la micro-hydroélectricité, à l'organisation du projet A contes-Gouttes, mêlant le domaine de l'eau et de la culture pour une manifestation en 2014.

La COR a également été associée à la réflexion sur un programme d'action agricole sur l'érosion des sols sur le bassin versant de la Muse, portée par la cellule d'animation du Contrat de rivière Tarn Amont

La COR a participé à des formations et des réunions d'informations sur les zones humides, sur la continuité écologique, les outils de gestion des milieux aquatiques et sur la biologie de la truite fario.

➤ Perspectives 2014 :

- Assurer la poursuite des missions, en permettant le remplacement de la Chargée de mission Rivières pendant son congé maternité.
- Poursuivre le partenariat technique avec les trois syndicats de rivière dans la continuité des conventions pluriannuelles signées.
- Organiser une nouvelle rencontre des techniciens rivières du territoire.
- Poursuivre les travaux concernant les missions transversales du Parc.

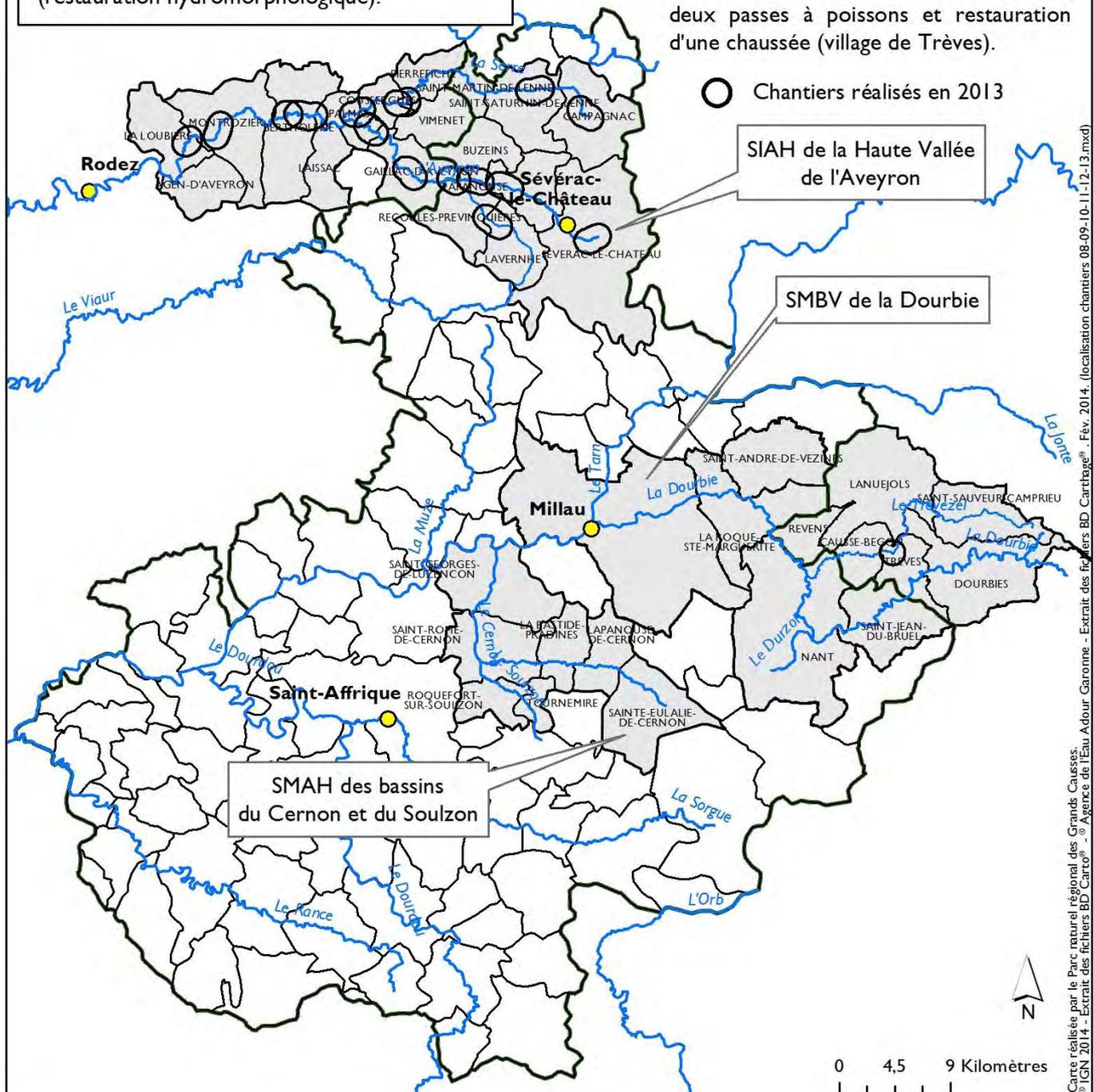
Travaux d'entretien de rivière réalisés en 2013 par des entreprises privées sur les 3 syndicats de rivière ayant conventionné avec le Parc

Bilan au 25/02/2014

Total du linéaire de berges et du lit de la rivière traité en 2013 : environ 38,4 km.

- Réalisation d'un ouvrage de restauration de la continuité écologique sur le Trézézel
- Trois dispositifs d'abreuvement du bétail aménagés sur l'Aveyron et la Serre
- 600 mètres linéaires d'aménagement de diversification des écoulements de la Serre (restauration hydromorphologique).

Ces travaux comprennent des remises à niveau de la végétation, le suivi des entretiens, des abattages, l'enlèvement sélectif d'embâcles, des plantations, des bouturages, mise en défens de berges (clôtures), de travaux de diversification d'écoulement, d'aménagement de points d'abreuvement du bétail, réalisation de deux passes à poissons et restauration d'une chaussée (village de Trèves).



V- BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2013

V-1. BILAN FINANCIER

La Cellule Opérationnelle Rivière s'est basée sur 225 journées de travail de 7 heures dont :

- 215 journées pour la technicienne rivière, dont 15 journées pour le Parc naturel régional des Grands Causses

En 2013, le coût a été estimé à 248 €/jour, sur 215 jours par an.

Les trois syndicats de rivière participent financièrement pour le poste de technicien rivière à hauteur de 40 % en fonction d'un nombre de journées par an.

DETAILS FINANCIERS

PERSONNEL :

Salaire + charges :

Personnel technique (1 poste) 38 525 €

Cf. en annexe « Fiche annuelle du Livre de Paie »

Personnel administratif et technique

Appui technique (fiche en annexe) 2 384 €

Responsable « pole eau » : 0,5 jours * 7 heures/jour * 38,28 €/heure 134 €

Aide secrétariat : 0,5 jours * 7 heures/jour * 16,05 € /heure 56 €

Comptable : 0,5 jour * 7 heures/jour * 37,94 € /heure 133 €

Direction : 0,5 jours * 7 heures/jour * 57,37 €/heure 201 €

FRAIS DE STRUCTURE :

Personnel technique (1 poste)

Coût horaire de structure validé par la Trésorerie de Millau :

Soit 9,25€ * 215 jours/an * 1 technicien * 7 heures/jour. 13 921 €

Cf. en annexe tableau du « Calcul du coût de structure à appliquer en 2012 »

TOTAL : 55 263 €

V-2. PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement est le suivant :

Pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage des Syndicats de rivières, soit 200 journées :

- 60 % sont financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- 40 % sont financés par les syndicats de rivières
- 10 % sont financés par le Parc naturel régional des Grands Causses

Le Parc naturel régional prend à sa charge les 100 % des 15 journées qui concernent son propre programme d'intervention.

Soit :

Organismes	Assiette éligible		Taux	Montant	
Agence de l'Eau Adour Garonne	49 600 €	200 jours	60%	29 760 €	
SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron	49 600 €	90 jours	40 %	8 928 €	19 840 €
SMBV Dourbie		50 jours		4 960 €	
SMAH des bassins du Cernon et du Soulzon		60 jours		5 952 €	
PNR des Grands Causses				5 663 €	
TOTAL				55 263 €	

VI- PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS POUR
L'ACTIVITÉ DE LA C.O.R POUR L'ANNEE 2014

V I-1.PROGRAMME DES MISSIONS

La COR a renouvelé ses conventions avec les trois syndicats de rivière pour la mise à disposition de la technicienne rivière, afin d'effectuer les missions définies par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Comme les années précédentes, le programme de la COR est défini par les tranches de travaux en préparation pour l'année et par la continuité des tranches en cours.

Elle suivra les démarches liées aux différents Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Souizon, du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la haute vallée de l'Aveyron.

La technicienne rivière de la COR répartira ses missions d'après les tableaux prévisionnels en pages suivantes. En raison de son congé maternité, un remplacement sera assuré de mars à octobre 2014.

De plus, dans le cadre de la mission pour le Parc, le travail sur des actions transversales répondant à la Charte sera poursuivi.

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions prévisionnelles
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	5	Fin de réalisation de l'APD de la 1 ^{ère} tranche de gestion des cours d'eau Rédaction du dossier de la 2 ^e tranche (si possible)
	Surveillance continue de points singuliers	2	Amont des villages, des ponts, en particulier après des crues
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier	2	Diagnostic et propositions suite de crues, de tempêtes, demande communale.
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	15	Finalisation du PPG 2014-2018 Réalisation du dossier de consultation des entreprises de la 1 ^{ère} tranche de gestion des cours d'eau Suivi financier de la 1 ^{ère} tranche de gestion Déclaration de travaux auprès du service Police de l'Eau de la 1 ^{ère} tranche de gestion Rédaction du cahier des charges de l'étude sur les activités de loisirs et touristiques liées à l'eau et l'évaluation de leurs impacts et suivi de cette étude en lien avec les chargés de mission du Parc naturel régional des Grands Causses Révision des statuts du Syndicat
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...	11	Elaboration des conventions de travaux personnalisés comprenant le relevé cadastral, l'élaboration de la liste des propriétaires par secteurs de travaux, le publipostage pour la 1 ^{ère} tranche de gestion, rencontre des propriétaires Marquage et encadrement de la 1 ^{ère} tranche de gestion (4 sites de chantiers : gestion de bois morts)

Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés		
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...		
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires	3	Dans le cadre de l'étude sur les activités de loisirs et touristiques liées à l'eau et l'évaluation de leurs impacts.
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales	3	Dans le cadre de l'étude sur les activités de loisirs et touristiques liées à l'eau et l'évaluation de leurs impacts.
Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)		
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains	3	Dans le cadre de l'étude sur les activités de loisirs et touristiques liées à l'eau et l'évaluation de leurs impacts.
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles		
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements		
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	3	
	Participation du technicien rivière à des formations	2	Journées techniques technicien rivière
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	5	Contacts réguliers avec le Président, le secrétariat, l'AEAG, Cellule Rivière des Conseils Généraux 12 et 30, ONEMA 12 et 30, SAGE et Contrat de rivière Tarn Amont, FDAAPPMA, DDT12, DDTM30, AAPPMA locales...
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1	

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions prévisionnelles
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	17	Finalisation de la représentation cartographique de l'état des lieux sous Système d'Information Géographique. Organisation de la phase de concertation pour la définition des enjeux, objectifs. Propositions d'actions et de programmation technique et financière
	Surveillance continue de points singuliers	1	Amont des villages, des ponts
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier	1	A la suite de crues, de tempêtes, demande communale
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	7	Rédaction du PPG 2015-2019
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...		
Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés	3	Dans le cadre de la révision du Programme Pluriannuel de Gestion
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...	2	Dans le cadre de la révision du Programme Pluriannuel de Gestion
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires	1	
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales		

Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)	1	Dans le cadre de la révision du Programme Pluriannuel de Gestion
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains	4	Dans le cadre de la révision du Programme Pluriannuel de Gestion
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles	5	Dans le cadre de la révision du Programme Pluriannuel de Gestion
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements		
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	1	
	Participation du technicien rivière à des formations	1	Journée technique technicien rivière
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	5	Comités syndicaux, contact régulier avec le Président et secrétariat du Syndicat Réunions dans le cadre du PPG Contacts avec l'AEAG, Cellule Rivière du Conseil Général, ONEMA, SAGE et Contrat de rivière Tarn Amont, FDAAPPMA, AAPPMA locales.
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1	

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions prévisionnelles
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	30	Réalisation de l'état des lieux de la rivière Aveyron, pour le renouvellement du PPG (prévu en 2016) Suivi du projet de Contrat de rivière Aveyron amont.
	Surveillance continue de points singuliers	2	Amont des villages, des ponts.
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier	2	A la suite de crues, de tempêtes, demande communale.
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	6	Suivi financier de la fin de 4e tranche de gestion et de la 5e tranche de gestion Déclaration de travaux auprès du service Police de l'Eau de la 5e tranche de gestion Accompagnement du Syndicat dans la régularisation du dossier du Trou du Souci.
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...	25	Elaboration des conventions de travaux personnalisés comprenant le relevé cadastral, l'élaboration de la liste des propriétaires par secteurs de travaux, le publipostage pour la 5e tranche de gestion Marquage et encadrement de la fin 4e tranche de gestion (travaux de plantations et de mise en défens des berges), de la 5e tranche de gestion (11 sites de chantiers : entretien, plantations avec protection par clôtures, et 2 sites de travaux de diversification des écoulements sur la Serre).

Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés		
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...		
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires		
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales	4	
Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)		
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains	1	Mesures pour limiter le piétinement du bétail dans le lit du cours d'eau,
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles	2	Mesures pour limiter le piétinement du bétail dans le lit du cours d'eau,
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements	10	Mise en place de clôtures pour la protection des plantations
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	3	Contact les propriétaires riverains.
	Participation du technicien rivière à des formations	1	Journée technique technicien rivière.
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	8	Comités syndicaux, contact régulier avec le Président et secrétariat du Syndicat. Contacts avec l'AEAG, Cellule Rivière du Conseil Général, ONEMA, FDAAPPMA, AAPPMA locales.
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1	

VI-2. TABLEAU PREVISIONNEL DES MISSIONS POUR LES SYNDICATS AYANT CONVENTIONNE AVEC LE PARC

	SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron	SMAH des bassins du Cernon et du Soulzon	SM du bassin Versant de la Dourbie
SUIVI DES COURS D'EAU	34 JOURS	19 JOURS	9 JOURS
ACCOMPAGNEMENTS DES TRAVAUX	31 JOURS	7 JOURS	26 JOURS
GESTION DES ZONES HUMIDES ALLUVIALES, CHAMPS D'EXPANSION DES CRUES, ESPACES DE MOBILITE	4 JOURS	6 JOURS	6 JOURS
PROTECTION RAPPROCHEE DES COURS D'EAU	13 JOURS	10 JOURS	3 JOURS
CONTACT, SENSIBILISATION, INFORMATION	13 JOURS	8 JOURS	11 JOURS
TOTAL PAR STRUCTURE	95 JOURS	50 JOURS	55 JOURS
IMPREVUS	10 JOURS		
TOTAL GENERAL	210 JOURS		

VI-3. VOLUME PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute vallée de l'Aveyron
 - 54 593,48 € (estimatif APD 5ème année de réalisation du PPG 2009-2013)
 - 29 033 € (fin de la 4ème tranche),

soit 83 626,48 €
- Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Soulzon

Pas de travaux prévus en raison du renouvellement du PPG
- Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie
 - 30 226 € (estimatif APD 1ère tranche de gestion des cours d'eau du PPG 2014-2018)

Travaux d'urgence (pour mémoire)

VII- PROPOSITION FINANCIERE POUR
L'ACTIVITÉ DE LA C.O.R EN 2014

VII-1. BUDGET PREVISIONNEL

La Cellule Opérationnelle Rivière se base sur 225 journées de travail de 7 heures.

Le plan de financement proposé pour 2014 est le suivant :

Pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage des Syndicats de rivières, soit 210 journées :

- 60 % sont financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- 40 % sont financés par les syndicats de rivières

Le Parc naturel régional prend à sa charge les 100 % des 15 journées qui concernent son propre programme d'intervention.

Détails du budget :

FRAIS DE STRUCTURE :

Coût horaire de structure validé par la Trésorerie de Millau : 9,25 €

Soit $9,25 \times 225 \text{ jours/an} \times 7 \text{ heures/jour}$ arr. 14 800 €

Sous-Total: 14 800,00 €

PERSONNEL :

Salaire + charges 37 400,00

Personnel administratif et appui technique 3 600,00 €

Sous-Total: 41 000,00 €

Total général : 55 800,00 €

Soit 248 € la journée

VII-2. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Nombre de journées retenues	Montant prévisionnel retenu	Taux	Montant prévisionnel des aides ou des participations
Agence de l'eau Adour Garonne	210	52 080 €	60%	31 248 €
Syndicats de rivière	210	52 080 €	40%	20 832 €
Parc naturel régional des Grands Causses	15	3 720 €	10%	3 720 €
TOTAL				55 800 €

CONCLUSION

Pour la cinquième année d'exercice, la COR du Parc naturel régional des Grands Causses a poursuivi son action afin de mettre en place une démarche cohérente de gestion et de suivi des cours d'eau.

En 2013, la COR a poursuivi l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte de trois syndicats de rivière.

Les objectifs sont de concilier la préservation des milieux vivants et les usages liés aux cours d'eau afin de :

- privilégier les débordements sur des zones à moindres enjeux et le plus en amont possible pour limiter l'impact des crues,
- protéger les berges contre l'érosion en maintenant une végétation diversifiée et autochtone,
- préserver et favoriser les corridors écologiques en employant des techniques de travail douces,
- participer à l'amélioration de la vie aquatique et à la diversification de l'habitat.

La programmation et le suivi des travaux font l'objet d'une concertation avec les propriétaires, usagers, collectivités, partenaires techniques et d'une sensibilisation aux objectifs de gestion des rivières.

Ces démarches participent de fait à l'application de la Charte du Parc sur son territoire.

Le Parc naturel régional des Grands Causses prévoit pour l'année 2014 le maintien de la COR grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et des syndicats qui ont conventionné. Le partenariat avec les trois syndicats basé sur un conventionnement pluriannuel lié au Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau se poursuit.

Le Parc naturel régional des Grands Causses tient à remercier tous les partenaires qui ont contribué à la réussite des missions de la COR (communes et structures intercommunales, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Général de l'Aveyron, en particulier la cellule rivière, le Conseil Général du Gard, le Service Police de l'Eau 12 et 30, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques 12, les associations de pêche et tous les riverains).

ANNEXES

- ✓ JUSTIFICATIFS FINANCIERS :
Fiches annuelles du Livre de Paie
Tableau des frais de structure